



Commission du Régime
de retraite de l'Ontario
Rapport annuel 2025

Table des matières

1	Lettre de la présidente du conseil
3	Lettre du président et chef de la direction
6	Discussion et analyse de la direction
61	Conseil d'administration
68	Examen quinquennal
69	Annexe : Progrès réalisés à l'égard des priorités du gouvernement pour 2025 et 2026
75	Paramètres et indicateurs clés de la performance
81	Opinion des actuaires à l'intention des administrateurs de la Commission du Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario
82	Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière
83	Rapport de l'auditeur indépendant
86	État de la situation financière
87	État de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations
88	État de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite
89	Notes afférentes aux états financiers
135	Répertoire du personnel clé
136	Glossaire

Lettre de la présidente du conseil

Quand je réfléchis à ma dernière année en tant que présidente du conseil de la Commission, je suis remplie de fierté à l'égard des réalisations qui positionnent l'organisation pour un avenir solide et durable.

L'année 2025 a représenté la première année complète pour l'équipe de haute direction nouvellement établie. Darwin Bozek, président et chef de la direction de la Commission, a mené à bien, avec l'appui de son équipe, une année caractérisée par un souci de clarté, un esprit de collaboration et un engagement envers l'excellence.

La viabilité du Régime est demeurée au premier plan des priorités qui ont guidé nos efforts au cours de la dernière année. Son taux de capitalisation a dépassé la barre des 87 %, ce qui, de concert avec des initiatives ciblées et une collaboration efficace avec le gouvernement de l'Ontario, en sa qualité de promoteur du Régime, et avec notre gestionnaire en placements, la Société ontarienne de gestion des placements (SOGP), a contribué à bien nous positionner en vue de l'avenir.

La mise en œuvre couronnée de succès du **Plan d'intervention en matière de capitalisation**, qui incluait le versement de paiements spéciaux par le promoteur pour combler le manque à gagner de capitalisation du Régime et ses déficits antérieurs – a renforcé davantage les mesures que nous avons prises pour protéger la stabilité à long terme de ce dernier. Au nom du conseil, je désire exprimer ma gratitude au promoteur du Régime pour sa collaboration soutenue avec nous.

En ce qui concerne l'avenir, la Commission a adopté un nouveau parcours pour guider ses activités, soit son nouveau plan stratégique à long terme intitulé « **Axé sur les clients. Prêt pour l'avenir. Notre voie vers 2035** ». Ce plan est le fruit d'un processus rigoureux et inclusif, qui s'est appuyé sur une gouvernance solide et sur la contribution réfléchie de divers membres de l'organisation, ainsi que sur celle de publics externes et de nos parties prenantes, soit le conseil, le promoteur et, bien entendu, nos participants.

Ce nouveau plan stratégique, qui s'accompagne de valeurs organisationnelles actualisées, établit un cadre rigoureux pour l'avancement de la viabilité du Régime, l'efficacité organisationnelle et l'innovation, et décrit une trajectoire clairement définie vers l'obtention de résultats clés, dont l'atteinte du statut de pleine capitalisation, l'amélioration des services personnalisés à l'intention des participants, ainsi que le développement de capacités guidées par les données et les occasions qui en découlent.

En collaboration avec la SOGP, nous avons continué de repérer des occasions d'améliorer le rendement de nos placements. Dans le sillage de l'examen de la **Répartition stratégique de l'actif** (RSA) en 2024, nous avons consacré la dernière année à sa mise en œuvre soignée, ce qui a notamment consisté dans la diversification du portefeuille parmi diverses catégories d'actif, dans le ciblage de rendements supérieurs aux indices de référence et dans l'appui des obligations de capitalisation à long terme du Régime. Nous avons réexaminé la RSA et collaboré avec la SOGP pour recalibrer notre exposition internationale en raison de la situation

géopolitique, le tout dans le but de gérer les risques. Conjointement avec un cadre plus robuste et collaboratif pour la définition des attentes et avec la supervision des activités de la SOGP par le conseil, nous sommes bien positionnés en vue d'un avenir durable.

En 2025, les initiatives de modernisation des systèmes de rente de la Commission ont bien progressé avec la sélection d'Aon à titre de fournisseur. Ce partenaire clé nous aidera à nous préparer en vue de l'avenir en veillant à l'évolution de nos systèmes de base, ce qui aura pour effet d'améliorer les efficacités opérationnelles pour le personnel et de créer des points de contact plus personnalisés et accessibles par voie numérique pour les clients.

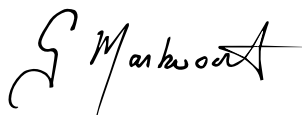
Pendant l'année, nous avons aussi lancé notre nouveau **Planificateur de retraite**, qui aide les participants à comprendre la place de leur rente dans leur plan de retraite global et leur offre des services personnalisés bonifiés auxquels ils peuvent accéder par eux-mêmes ou avec l'aide d'un conseiller.

Je tiens à remercier le conseil d'administration pour sa contribution continue à une gouvernance fructueuse. Celui-ci demeure muni d'administrateurs chevronnés qui offrent leur expertise, une gouvernance stable et une collaboration efficace. Pendant la dernière année, j'ai été heureuse d'accueillir John Bai et Diane Sinhuber au sein du conseil et je sais que leur expérience renforcera la solidité du conseil et s'avérera avantageuse pour l'organisation. M. Bai s'est joint au comité des placements du conseil, alors que M^{me} Sinhuber est devenue la nouvelle la présidente de notre nouveau comité des finances, d'audit et de gestion des risques.

Ce fut pour moi un privilège d'avoir occupé le rôle de présidente du conseil de la Commission. Mes onze années auprès de cette dernière m'ont offert l'occasion de collaborer avec un conseil et une équipe de haute direction remarquables pour influencer et guider l'orientation stratégique de notre organisation. Ce fut aussi très agréable de travailler avec Mark Fuller et Darwin Bozek, deux chefs de la direction très dévoués, et avec leurs équipes hautement compétentes.

Ma participation à des initiatives qui visent à assurer la réussite de la Commission au cours de la prochaine décennie a représenté la façon idéale de mettre un terme à mon mandat, sachant que nous avons travaillé ensemble pour favoriser la réussite de l'organisation et assurer une transition harmonieuse. Sur une note personnelle, mes fonctions de présidente du conseil de la Commission ont pris fin et je cède maintenant ma place à Grant B. Walsh. M. Walsh et moi avons accordé une importance prioritaire au déroulement harmonieux de la transition des fonctions de leadership du conseil; je lui offre mes meilleurs vœux de réussite dans son nouveau rôle.

Cordiales salutations,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Geri Markvoort' with a stylized flourish at the end.

Geri Markvoort
Présidente du conseil

Lettre du président et chef de la direction

Quand je réfléchis à 2025, je suis fier des progrès considérables que nous avons réalisés pour renforcer la viabilité à long terme du Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario (RRF ou le « Régime ») et pour améliorer les services que nous offrons aux participants et aux employeurs. Ce fut une année caractérisée par les transitions, les réalisations et une orientation stratégique renouvelée.

D'abord, je tiens à remercier sincèrement Geri Markvoort, présidente sortante du conseil, dont le leadership, la collaboration et les conseils se sont avérés précieux pour la Commission et pour moi personnellement. Son engagement envers la fonction publique de l'Ontario et envers le Régime aura un impact durable, et je suis reconnaissant de notre relation de travail solide pendant le temps que nous avons passé ensemble à la Commission.

Axé sur les clients. Prêt pour l'avenir. Notre voie vers 2035.

Cette année, l'élaboration du nouveau plan stratégique de la Commission, intitulé « Axé sur le client. Prêt pour l'avenir. Notre voie vers 2035 », a représenté l'une de nos initiatives les plus importantes. Ce nouveau plan nous aide à tracer un parcours ambitieux vers notre avenir, à soutenir l'innovation, à accélérer notre croissance et à assurer notre viabilité à long terme pour tous les clients. Conçu pour évoluer dans un monde changeant, il renforce notre résilience et nous positionne pour veiller en toute fiabilité à la sécurité de la retraite des générations à venir.

Capitalisation des placements

La priorité accordée à la viabilité du Régime est demeurée au cœur de toutes nos décisions. En 2025, nous avons mis en œuvre la phase suivante de notre Plan d'intervention en matière de capitalisation, et je suis heureux de vous informer que le taux de capitalisation du Régime s'est amélioré pour franchir la barre des 87 %. Malgré la volatilité observée au début de l'année, le rendement des placements est demeuré résilient et il s'est amélioré considérablement pendant le reste de l'année, ce qui s'est traduit par un rendement net de 7,0 %. En étroite collaboration avec la SOGP, notre gestionnaire en placements, nous avons continué de renforcer les activités de gestion des risques, de peaufiner nos décisions de répartition de l'actif et de positionner le portefeuille en vue de l'obtention de résultats viables à long terme.

Points saillants organisationnels

À l'étendue de l'organisation, nous avons mené à bien plusieurs projets majeurs qui étaient essentiels au renforcement de nos activités, au soutien de nos participants et à l'avancement des priorités stratégiques de la Commission.

En matière de modernisation des systèmes de rente, nous avons réalisé des progrès considérables, ayant notamment sélectionné Aon à titre de fournisseur de notre système d'administration des rentes (SAR), ce qui a représenté un jalon important pour notre organisation. Aon nous aidera à offrir une expérience moderne et harmonieuse en matière de rentes. Ce projet de modernisation est conçu pour améliorer les services numériques destinés aux clients et pour faire échec aux futurs risques posés par nos anciens systèmes à l'approche de la fin de leur vie utile. Nous avons aussi lancé notre nouveau Planificateur de retraite, outil conçu pour fournir aux participants des renseignements plus clairs et des projections mieux personnalisées pour les aider à planifier en vue de la retraite.

En 2025, nous avons accueilli six nouveaux employeurs participants, ce qui a inclus les activités d'intégration et de soutien liées à l'adhésion des députés provinciaux au RRF. Parmi ces nouveaux employeurs, citons les membres des *Indigenous Police Chiefs of Ontario* (IPCO) et de l'Entente sur les services policiers des Premières Nations de l'Ontario, qui ont reçu des prestations de retraite bonifiées, en parité avec celles de la Police provinciale de l'Ontario (PPO).

Cette année, nous avons continué d'appuyer le gouvernement dans le rajustement rétroactif des salaires pour des milliers de participants du RRF dans le sillage de l'abolition du projet de loi 124. Ces travaux ont notamment consisté à recalculer les estimations de rente pour les participants actifs, ainsi que les versements de rente rétroactifs destinés aux participants retraités touchés par cette situation.

En tournant notre regard vers l'avenir, nous avons aussi consacré l'année à l'évaluation des façons dont des outils naissants, tels que l'intelligence artificielle (IA), peuvent nous aider à moderniser la prestation de nos services, à renforcer nos capacités internes et à favoriser l'efficacité des décisions guidées par les données. Malgré leur stade précoce, ces travaux représentent un moteur important du modèle de service futur de la Commission.

Excellence du service à la clientèle

Notre engagement envers le service à la clientèle continue de guider ces efforts. Cette année, les résultats positifs obtenus en matière de satisfaction des clients ont réaffirmé l'importance que nos participants accordent à un service personnalisé de premier ordre, et nous demeurons déterminés à améliorer continuellement leur expérience. Nous avons continué de modifier notre modèle de service pour anticiper de manière plus proactive les besoins des clients, pour renforcer nos points de contact numériques et pour veiller à ce que chaque interaction traduise l'attention, la limpidité et la fiabilité auxquelles nos clients s'attendent de notre part. Ces efforts sont essentiels à la réussite de notre stratégie à long terme, ainsi qu'à la qualité constante et à la fiabilité des services qui caractérisent la Commission.

Notre équipe

À l'interne, nous avons continué d'investir dans notre personnel. Nous avons procédé à l'actualisation réfléchie de notre culture pour renforcer sa correspondance avec nos valeurs, renouvelé notre engagement envers la collaboration et réaffirmé la réputation de la Commission en tant qu'excellent employeur, en mesure d'attirer et de conserver des employés exceptionnels.

Plus tôt en 2025, Chris Kautzky, chef des placements, a pris sa retraite. Nous avons été heureux d'accueillir Andrew Tambone, son successeur, en juillet.

Plus tard dans l'année, Armand de Kemp, chef des services financiers de longue date, a aussi pris sa retraite après près de deux décennies au sein de l'organisation. En octobre, Joanna Carson a été nommée au poste de chef des services financiers, ce qui a complété notre nouvelle équipe de hauts dirigeants.

Je tiens à remercier sincèrement MM. Kautzky et de Kemp pour leur contribution considérable à notre organisation et à leur offrir mes meilleurs vœux pour une retraite bien méritée.

Enfin, je suis profondément reconnaissant à notre personnel, à notre conseil, aux employeurs et, particulièrement, au gouvernement de l'Ontario, promoteur du Régime, pour leur soutien et leur dévouement pendant cette année transformatrice.

Ensemble, nous bâtissons une organisation prête à affronter l'avenir et engagée à offrir certitude, stabilité et valeur aux fonctionnaires de l'Ontario.

Cordiales salutations,

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'D. Bozek'.

Darwin Bozek

Président et chef de la direction

Discussion et analyse de la direction

Notre mission : *Conseiller et Protéger* pour assurer l'avenir du Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario (RRF ou le « Régime ») et de ses parties prenantes.

Notre vision : La Commission est une organisation de premier plan dans la prestation de régimes de retraite et un conseiller fiable pour toutes ses parties prenantes; son efficacité assure la viabilité du RRF.

Notre raison d'être

Nous créons une ambiance rassurante quand nous nous soucions les uns des autres et collaborons. Au cours de leur vie active, nos clients fonctionnaires œuvrent pour soutenir des communautés solides et viables d'un bout à l'autre de l'Ontario. Nous comprenons l'importance d'aider les autres pour créer un avenir robuste et durable.

Par l'intermédiaire de la mission *Conseiller et Protéger*, nous aidons nos clients à planifier efficacement afin de pouvoir prendre leur retraite en toute sécurité et dignité, période pendant laquelle ils pourront continuer de vivre avec dynamisme et de contribuer à leur collectivité. Notre équipe diversifiée de professionnels soutient toutes les étapes de la carrière de nos clients, veillant à protéger la rente qu'ils ont accumulée au fil des ans en procédant à une surveillance financière stratégique et prudente.

Notre engagement est d'être là.

Là pour la vie.

Nos valeurs

Nos valeurs forment la base de notre identité. Elles guident nos méthodes de travail, notre processus décisionnel et la façon dont nous servons nos clients et nos collègues.

- Responsabilisation : Nous respectons nos engagements, agissons avec intégrité et produisons des résultats.
- Orientation client : Nous offrons un service exceptionnel et protégeons la promesse de retraite.
- Efficacité : Nous créons une valeur ajoutée d'une manière financièrement avantageuse.
- Inclusion : Nous nous respectons les uns les autres et tirons nos forces dans la diversité.
- Innovation : Nous encourageons la croissance et la curiosité.

Introduction

Nous nous engageons à respecter notre promesse envers nos clients en leur offrant un régime de retraite entièrement capitalisé qui protège leurs prestations. Cet engagement vise non seulement nos 105 000 participants actuels, mais également ceux qui pourraient adhérer au Régime dans l'avenir.

Nous donnons priorité à la viabilité du Régime en nous attardant à trois éléments clés : améliorer le rendement des placements pour faire en sorte que le Régime produise des résultats favorables à long terme; continuer d'accroître nos effectifs de participation; et mettre en œuvre notre Plan d'intervention en matière de capitalisation pour assurer la santé à long terme du Régime.

Nous adhérons à un modèle de gouvernance judicieux pour protéger le Régime, lequel s'appuie sur une stratégie de croissance des rentes réfléchie et conjuguée au déploiement d'efforts soutenus pour atténuer les risques. Nous examinons activement les occasions de mettre à profit nos forces principales et nos réussites concrètes pour élargir notre impact au sein du secteur ontarien des régimes de retraite.

Les rentes sont capitalisées à l'aide du revenu de placement et des cotisations des participants, des employeurs et du promoteur du Régime.

La SOGP gère l'actif du Régime sur la base du recouvrement des coûts. À titre d'administratrice du RRF, et conformément à ses obligations fiduciaires, la Commission continuera :

- de détenir l'actif du RRF et d'être responsable de son passif;
- de fixer sa propre politique de Répartition stratégique de l'actif (RSA), que la SOGP mettra en œuvre; et
- d'établir son Énoncé des politiques et procédures de placement (EPPP), que la SOGP doit respecter.

À titre d'organisme du gouvernement de l'Ontario, la Commission a l'obligation de gérer efficacement les coûts, ce qui est d'autant plus important à la lumière de son rôle de fiduciaire. De plus, elle exerce ses activités selon les lignes directrices et les objectifs de transparence établis par le gouvernement. Le présent rapport fait état des progrès réalisés à l'égard des priorités établies par le promoteur du Régime dans sa lettre d'instructions annuelle de 2024-2025. Pour plus de renseignements, veuillez vous reporter à l'Annexe, qui commence à la page 69.

La présente Discussion et analyse de la direction fournit une analyse de la performance du Régime au cours de la dernière année, de sa situation financière et de ses perspectives. Elle s'ajoute aux renseignements fournis dans les états financiers.

Aperçu

Ce tableau présente les faits saillants de 2025. Consultez les sections pertinentes du présent rapport annuel pour obtenir des renseignements détaillés sur les facteurs qui ont eu des incidences sur notre rendement.

Catégorie des résultats	Résultats en 2025	Bien-fondé
Réussite du plan de relève	Nous avons nommé un nouveau chef des placements et un nouveau chef des services financiers dans le sillage de la retraite de hauts dirigeants de longue date.	Le plan de relève a permis à la Commission de recruter et d'embaucher des hauts dirigeants qui détiennent les compétences nécessaires pour répondre aux besoins actuels de l'organisation et pour bien la positionner en vue de l'avenir.
Capitalisation du Régime	Le taux de capitalisation du Régime a augmenté pour s'établir à 87 %.	Une évaluation de la capitalisation est un aperçu de l'actif et du passif projetés à un moment donné. La Commission a mis en œuvre son Plan d'intervention en matière de capitalisation pendant l'année, visant l'objectif d'améliorer la situation de capitalisation du Régime et à assurer sa viabilité à long terme.

Catégorie des résultats

Résultats en 2025

Bien-fondé

Placements

- En 2025, le rendement net de 7,0 % des placements a dépassé le taux d'actualisation du Régime, mais il a accusé un retard sur celui de 8,8 % de son indice de référence.
- L'actif net se chiffre à 36,6 milliards de dollars.

En 2025, la caisse de retraite a enregistré un rendement total net modérément vigoureux, ayant tiré parti de la performance des marchés publics des actions, qui se sont nettement ressaisis après avoir fait l'objet de volatilité au premier trimestre à la lumière des modifications apportées aux politiques tarifaires américaines.

Bien que le rendement net de la caisse de retraite ait devancé le taux d'actualisation de 6,25 % du Régime, il a subi des difficultés par rapport à celui de son indice de référence.

Cette divergence témoigne principalement du retard de certains placements privés par rapport aux indices de référence des actions des marchés publics, qui ont récemment dégagé des rendements nettement supérieurs à leurs moyennes à long terme. Par le passé, ces différences ont eu tendance à se normaliser au fil du temps.

Catégorie des résultats**Résultats en 2025****Bien-fondé**

Service à la clientèle

- Nous avons procédé à l'adhésion d'environ 6 300 participants, ce qui a eu pour effet d'augmenter de 5,0 % le nombre de participants cotisants.
- CEM Benchmarking a classé la Commission au premier rang parmi son groupe de pairs pour le service à la clientèle et au quatrième rang mondialement parmi 45 systèmes de retraite participants.
- La cote de satisfaction de la clientèle s'est élevée à 8,7/10 globalement (9,0 parmi les participants retraités et 8,6 parmi les participants actifs).
- Celle des services consultatifs a atteint 9,1/10.
- Nous avons mis en œuvre les changements découlant de la révocation du projet de loi 124 et des paiements rétroactifs.

Notre engagement envers l'excellence du service veille à ce que les participants comprennent les avantages du Régime, prennent des décisions éclairées et planifient activement en vue de leur retraite.

Catégorie des résultats**Résultats en 2025****Bien-fondé**

Modernisation des systèmes de rente

- Nous avons lancé un nouveau Planificateur de retraite, qui offre des fonctions personnalisées et améliorées.
- Nous avons procédé à la sélection d'un fournisseur pour notre système d'administration des rentes, ayant accordé le contrat à Aon.
- Parmi les autres décisions d'approvisionnement, nous avons adopté un dispositif de sécurité pour protéger les données des participants et conclu un contrat de gestion des applications.

Les efforts de modernisation des systèmes de rente se sont concentrés sur l'optimisation de l'efficacité opérationnelle, sur l'accroissement des capacités libre-service en ligne et sur l'amélioration de l'expérience globale des clients.

Pour la Commission, c'est essentiel de mettre à profit les progrès technologiques pour être en mesure d'atteindre ses objectifs de durabilité et être bien placée pour connaître la croissance dans l'avenir.

Le Plan stratégique vise à accroître l'efficacité de l'organisation et la qualité de ses services pour les participants en transformant l'information en données exploitables qui rehaussent le processus décisionnel, facilitent l'innovation et améliorent l'efficacité globale de l'organisation.

Catégorie des résultats**Résultats en 2025****Bien-fondé**

Culture organisationnelle

- Nous avons entrepris une évaluation de la culture organisationnelle en sondant les employés, recueillant leurs commentaires et actualisant les valeurs de l'organisation, qui visent une meilleure correspondance avec notre nouveau Plan stratégique et avec le développement conscient d'une culture organisationnelle.
- Nous avons défini les mesures à prendre dans le sillage de notre sondage sur l'engagement des employés, notamment la nécessité de leur offrir de meilleurs outils pour les soutenir et de renforcer la collaboration entre les équipes.
- Le comité consultatif sur la DEI, qui se compose d'employés, demeure en place depuis sa création en 2022.

Nos valeurs forment les assises de notre identité et elles guident nos façons de travailler, de prendre des décisions, de servir nos clients et de nous soutenir les uns les autres. En respectant nos valeurs chaque jour, nous définissons notre culture et créons l'avenir auquel nous aspirons, un avenir qui repose sur la confiance, la clarté et la création d'un impact percutant. Cette culture actualisée forme la base de notre Plan stratégique; le personnel et la culture de la Commission sont essentiels à sa réussite.

Gestion financière

- Dans l'ensemble, le ratio des dépenses s'est établi à 58 points de base (ou 58 sous par tranche de 100 \$ d'actif net disponible pour le versement de prestations), exclusion faite des dépenses déduites du rendement des placements.

Grâce à une gestion rigoureuse des coûts, nous avons excédé l'objectif de maintenir ce ratio à 70 points de base ou moins.

PLAN STRATÉGIQUE

Intitulé « Axé sur les clients. Prêt pour l'avenir. Notre voie vers 2035 », le Plan stratégique de la Commission s'appuie sur sept objectifs stratégiques qui visent à assurer notre résilience et notre état de préparation à l'avenir. La mise en œuvre de ce plan, qui s'inspire de la mission, de la vision, de la raison d'être et des valeurs actualisées de la Commission, sera échelonnée sur trois horizons de trois ans.

La viabilité du Régime est la pierre angulaire de cette stratégie, visant à ce que nous respections notre promesse de retraite envers les participants actuels et futurs, tout en offrant une excellente valeur à long terme grâce à une gouvernance rigoureuse, à des placements prudents et à une gestion proactive des risques.

Les progrès technologiques représentent aussi un élément clé du Plan stratégique. Regroupant nos efforts actuels de modernisation, ils renforcent l'engagement de la Commission envers l'innovation en mettant à profit les nouvelles idées et technologies pour offrir des services exceptionnels et créer une valeur durable pour nos clients.

Le premier horizon (2026 à 2028) vise l'amélioration de la viabilité du Régime, la modernisation des systèmes en vue d'accroître leur efficacité et le maintien d'un excellent service à la clientèle, tout en continuant de créer et de préserver des partenariats stratégiques. De concert avec ces travaux, la Commission continuera de développer sa culture et ses talents pour favoriser sa réussite, renforcer sa réputation et mettre à profit les progrès technologiques changeants.

VIABILITÉ DU RÉGIME

La viabilité du Régime est demeurée au premier plan des priorités de la Commission en 2025. Nous sommes heureux de vous informer que son taux de capitalisation a augmenté pour s'établir à 87 % à la fin de l'année, alors qu'il s'élevait à 86 % au terme de 2024.

Cet accomplissement tient à la mise en œuvre fructueuse de notre Plan d'intervention en matière de capitalisation, qui a été élaboré en 2024 et qui bénéficie de l'appui du Promoteur du Régime, ainsi qu'aux rendements positifs des placements, atteints grâce à la RSA actualisée de la Commission.

La Commission a procédé à une augmentation du taux de cotisation des participants et des employeurs dans le but de capitaliser adéquatement les coûts actuels et futurs des prestations, décision qui a découlé de l'étude sur le caractère adéquat des taux de cotisation réalisée en 2024. Cette augmentation représente un important aspect de la protection de la valeur du RRF pour les participants. Deux augmentations ont eu lieu en 2025 et une troisième est prévue pour avril 2026.

Nous avons poursuivi notre dialogue avec le promoteur du Régime, qui demeure engagé envers sa responsabilité de capitaliser les déficits antérieurs et qui verse des paiements spéciaux au Régime. Le portefeuille de placements a dégagé un rendement net de 7,0 % (comparativement à 8,1 % en 2024), ce qui a dépassé de 75 points de base le taux d'actualisation du Régime compte tenu de la vigueur soutenue des marchés des actions, de la conjoncture globalement favorable des marchés financiers et de la mise en œuvre de notre nouvelle RSA.

En réponse à l'environnement géopolitique en 2025, nous avons apporté des modifications stratégiques au processus de mise en œuvre et aux cibles de la RSA. Ces modifications visaient à améliorer le rendement potentiel du portefeuille, tout en respectant le seuil de tolérance au risque du Régime et en réduisant sa dépendance à l'égard d'une seule catégorie d'actif ou d'un seul segment du marché. Un déploiement graduel débutera en 2026.

En 2025, l'indexation au coût de la vie du RRF s'est élevée à 2,7 % pour les participants et les survivants; le taux d'indexation annoncé pour 2026 en novembre dernier se chiffre à 2,0 %.

La *Loi sur les régimes de retraite* (LRR) exige que les administrateurs déposent une évaluation de la capitalisation au moins une fois tous les trois ans. Les évaluations qui dénotent un manque à gagner doivent s'accompagner d'un plan pour y remédier.

Nous avons préparé une évaluation datée du 31 décembre 2024 et l'avons déposée auprès de l'organisme de réglementation provincial en 2025. Le déficit est capitalisé par le promoteur du Régime, conformément à notre Plan d'intervention en matière de capitalisation.

En vertu des règles de capitalisation de la LRR, les mouvements des taux obligataires à long terme ont un impact marqué sur le passif du Régime. Selon la LRR, nous devons d'abord calculer ce passif en fonction du taux d'actualisation, puis ajouter une réserve explicite, appelée provision pour écart défavorable (PED). Cette provision est fonction de notre répartition de l'actif cible et des taux des obligations à long terme du gouvernement du Canada à la date de l'évaluation.

Principales hypothèses

La Commission adhère à une politique de capitalisation solide qui guide les décisions relatives à la structure du Régime, à sa capitalisation et aux hypothèses d'évaluation.

Au moment d'effectuer des évaluations de capitalisation, nous procédons à des analyses et formulons des hypothèses, en consultation avec nos actuaires, à l'égard :

- du rendement prévu des placements;
- du taux d'inflation prévu;
- des prévisions relatives aux augmentations de salaire et à la hausse des limites et des prestations gouvernementales;
- du nombre projeté de retraites;
- de l'âge des participants à la retraite; et
- de l'espérance de vie des participants.

TAUX D'ACTUALISATION

Le taux d'actualisation est une hypothèse clé qui sert à calculer la valeur courante des rentes que le Régime prévoit verser dans l'avenir (le passif). Par exemple, une rente devant être versée dans 20 ans est « actualisée » en fonction du taux d'aujourd'hui, en dollars courants. À long terme, le rendement des placements du Régime doit être égal ou supérieur au taux d'actualisation, sans quoi le coût des rentes augmentera plus rapidement que la valeur de l'actif, causant ainsi un manque à gagner.

La modification du taux d'actualisation a des retombées sur le passif projeté : un taux d'actualisation inférieur se traduit par un passif supérieur, et vice versa. Par conséquent, le taux d'actualisation a des incidences sur le taux de capitalisation du Régime et peut influencer les décisions entourant les taux de cotisation et les prestations de retraite.

L'établissement d'un taux d'actualisation réaliste est un aspect essentiel des mesures déployées pour veiller à la santé financière à long terme d'un régime de retraite à prestations déterminées.

Nous faisons appel à un processus rigoureux pour déterminer notre « meilleure estimation » du taux d'actualisation, ce que nous faisons en tenant compte de la RSA du Régime et des attentes du marché à l'égard du rendement des placements. Le taux d'actualisation nominal demeure inchangé à 6,25 %.

Notre hypothèse relative à l'inflation à long terme, qui découle du taux d'inflation implicite du rendement actuel des obligations à longue échéance du gouvernement du Canada, est demeurée inchangée à 2,00 %.

Compte tenu de la PED, le taux d'actualisation nominal réel s'élève à 5,75 %, ce qui se traduit par un taux d'actualisation effectif réel (taux d'actualisation nominal moins les hypothèses relatives à l'inflation) d'environ 3,75 %, lequel correspond à celui de 2024.

LONGÉVITÉ DES PARTICIPANTS ET MATURITÉ DU RÉGIME

Le défi démographique le plus important pour le Régime, lequel concorde avec des tendances démographiques sociétales comparables, réside dans l'espérance de vie accrue des participants, qui prolonge la période de versement de leurs rentes.

Nous surveillons de près les tendances démographiques des participants et pourrions apporter des modifications à nos hypothèses de capitalisation ou recommander des changements à la structure et à la capitalisation du Régime pour nous assurer que celui-ci continue de reposer sur des assises financières solides.

La Commission continue de constater une amélioration du ratio participant actif-participant retraité (1:1,25 en 2025, contre 1,20 en 2024).

Gestion des risques de capitalisation

Nous devons nous assurer que le Régime tiendra le coup devant les baisses périodiques du rendement des placements et le défi démographique décrit ci-dessus (période de versement plus longue des prestations de retraite).

La Commission met périodiquement à jour ses hypothèses pour tenir compte des données véritables.

Nous effectuons régulièrement des études, ce qui nous aide à faire en sorte que la structure de capitalisation du Régime demeure robuste et qu'elle puisse surmonter les défis et qu'elle lui fournisse un soutien constant à long terme. Nous avons procédé à la mise en œuvre couronnée de succès de notre Plan d'intervention en matière de capitalisation pendant l'année.

La composition de l'actif est l'une des principales forces motrices du rendement des placements et du risque. À la Commission, la RSA dicte la répartition cible (la pondération) de chaque importante catégorie d'actif. La RSA prévoit des stratégies visant à offrir la meilleure possibilité d'obtenir les rendements ajustés au risque nécessaires pour protéger la santé à long terme du Régime. Notre gestionnaire en placements, la SOGP, met en œuvre la RSA.

En tant qu'administrateur du Régime, notre rôle consiste à garder le cap sur les perspectives à long terme. Nous avons surmonté des situations difficiles dans le passé et prévoyons être en mesure de le faire de nouveau dans l'avenir.

SITUATION FINANCIÈRE

Il y a deux façons d'évaluer l'actif et le passif du Régime, chacune visant un but distinct.

Évaluation de la capitalisation : La Commission effectue régulièrement des évaluations actuarielles du Régime. L'évaluation actuarielle reposant sur la capitalisation sert à déterminer si l'actif du Régime est suffisant pour lui permettre de respecter ses obligations au titre des prestations accumulées. Elle sert aussi à déterminer les cotisations. Cette évaluation fournit la meilleure estimation des obligations du Régime au titre des prestations accumulées.

Rapports financiers : Pour calculer le surplus ou le déficit du Régime aux fins de la production des rapports financiers, la Commission utilise la plus récente évaluation actuarielle de la capitalisation et extrapole le montant des obligations de retraite en date des états financiers. Nous comparons ensuite le passif ainsi extrapolé avec la valeur marchande de l'actif à la date des états financiers.

Type d'évaluation	But et description
Évaluation reposant sur la capitalisation	Les régimes de retraite sont tenus, en vertu de la loi, de déposer une évaluation de la capitalisation auprès de l'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers, et ce, au moins une fois tous les trois ans. Le promoteur du Régime se base sur l'évaluation de la capitalisation pour prendre des décisions concernant les taux de cotisation et les niveaux de prestations. En 2025, la Commission a déposé une évaluation actuarielle du Régime au 31 décembre 2024. Aux fins de l'évaluation de la capitalisation, les gains et les pertes par rapport au taux d'actualisation sont nivelés sur une période de cinq ans. Cela permet à la Commission de tenir compte de la santé du Régime à long terme et de faire échec aux fluctuations engendrées par la volatilité à court terme des marchés. En fonction de l'évaluation datée de la fin de 2024, le déficit de solvabilité s'élève à 4,66 milliards de dollars. Le promoteur du Régime verse des paiements spéciaux amortis pour combler ce déficit. L'évaluation actuarielle a présumé un taux d'actualisation nominal de 6,25 % qui, compte tenu des incidences de la PED, a été ramené à 5,75 %.

Type d'évaluation	But et description
États financiers	Aux fins des états financiers, le passif du Régime a été calculé en date du 31 décembre 2024 et extrapolé au 31 décembre 2025. Le passif extrapolé a été comparé à la valeur marchande de l'actif au 31 décembre 2025. Selon ce calcul, le ratio de capitalisation estimatif aux fins des états financiers a été porté à 87 %, comparativement à 86 % en 2024. Cela représente un manque à gagner approximatif de 5,27 milliards de dollars, contre 5,61 milliards de dollars à la fin de 2024. Le nivellement utilisé dans l'évaluation déposée n'est pas appliqué aux rapports financiers. Le taux de capitalisation publié a été déterminé en fonction de la valeur marchande de l'actif.

La Convention de retraite (CR) est une fiducie distincte; par conséquent, son actif net disponible aux fins du versement des prestations et son déficit ne sont pas inclus dans le présent rapport annuel.

PLACEMENTS

La stratégie de placement de la Commission est fondamentalement ancrée dans les obligations à long terme du Régime au titre des rentes constituées.

Par le passé, environ deux tiers des versements de rente sont provenus du revenu de placement. C'est donc dire que des rendements vigoureux sont essentiels à la santé à long terme du Régime.

En matière de placements, notre approche stratégique repose sur deux objectifs de base :

- la protection des prestations promises aux participants; et
- le maintien de taux de cotisation abordables pour les participants et les employeurs.

En 2017, la SOGP a assumé la responsabilité d'investir l'actif du portefeuille de la Commission conformément aux politiques de placement de cette dernière, ce qui inclut son Énoncé de politiques et procédures de placement (EPPP) et sa Répartition stratégique de l'actif (RSA).

La SOGP nous fournit avec une solution de gestion des placements complète qui prévoit des conseils de premier ordre sur la construction des portefeuilles, un accès abordable à une gamme variée de catégories d'actif gérées par des équipes internes et externes solides, d'excellentes capacités de gestion des risques et des rapports supérieurs sur le rendement des placements.

Relation avec la SOGP

En faisant équipe avec la SOGP, la Commission est en mesure de mettre à profit des économies d'échelle pour accéder à divers marchés privés, de même qu'à des stratégies de regroupement efficaces par rapport aux coûts. En déléguant les tâches d'exécution des placements, la Commission est en mesure de concentrer son expertise interne sur la gouvernance stratégique, la surveillance rigoureuse du rendement des placements et l'amélioration des services offerts aux participants, tant existants que nouveaux.

Un Contrat de gestion des placements (CGP) régit la relation entre la SOGP et la Commission et traite surtout de questions liées aux placements. Un Accord de service établit le cadre qui permet d'aborder certaines questions, telles que la production de rapports et les niveaux de service attendus. Un Contrat de mise en œuvre et de soutien porte sur les questions d'exploitation et de gouvernance, comme les politiques générales de la SOGP, le regroupement de l'actif, les budgets et la gestion des coûts.

Pour veiller à l'obtention d'un bon rapport qualité-prix, nous évaluons régulièrement, dans divers contextes, les honoraires que nous versons à la SOGP, tels que leurs variations annuelles et leurs tendances à long terme; nous comparons aussi ces honoraires à ceux d'entités comparables.

La SOGP est notre gestionnaire en placements exclusif; nous dialoguons ouvertement avec ses dirigeants, alors que notre comité des placements reçoit régulièrement des mises à jour détaillées à l'égard de certains faits nouveaux importants en matière de placements. De plus, la Commission adhère à un programme de suivi robuste pour s'assurer que la SOGP gère prudemment l'actif du Régime et le risque des placements en son nom et au nom des participants, et ce, conformément aux stratégies et politiques de placement pertinentes.

Notre partenariat avec la SOGP repose sur un engagement commun envers le respect des obligations à long terme de la Commission au titre des rentes constituées. Le mandat de la SOGP et ses stratégies sous-jacentes donnent priorité à la viabilité du Régime et sont alignés sur nos objectifs de capitalisation. Pour les respecter, la SOGP fait appel à une approche rigoureuse en matière de placements, laquelle lui permet d'éviter les changements réactifs qui pourraient miner la stabilité du Régime. De plus, elle bâtit des portefeuilles résilients en tenant compte des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans ses décisions de placement. Nous croyons que des placements responsables favorisent l'obtention de rendements rajustés selon le risque supérieurs et qu'ils protègent nos bénéficiaires en contribuant à une économie mondiale plus stable et durable.

La SOGP s'attache à renforcer continuellement ses capacités afin d'offrir au Régime des solutions de gestion des placements plus avancées et davantage axées sur la valeur. Nous collaborons étroitement avec la SOGP pour réaliser des études de l'actif et du passif, que nous entreprenons généralement tous les trois à cinq ans. Reposant sur le calcul de projections pour la situation financière du Régime dans divers scénarios économiques et boursiers, ce processus collaboratif offre un aperçu détaillé de la gamme de stratégies de placement offertes au Régime, ce qui nous permet d'optimiser l'équilibre entre les rendements et les risques. En fin de compte, ces données analytiques nous permettent de mettre au point notre stratégie à long terme pour veiller à ce que le Régime demeure résilient et en mesure de verser les rentes promises aux participants dans l'avenir.

Répartition stratégique de l'actif (RSA)

La composition de l'actif est le principal facteur déterminant du rendement des placements. À la Commission, elle est établie en fonction de la Répartition stratégique de l'actif (RSA), qui dicte la répartition cible (la pondération) à long terme de chaque principale catégorie d'actifs.

La RSA a pour but de répondre aux objectifs de capitalisation du Régime à long terme, tout en gérant le risque de placement au moyen de la diversification des placements parmi plusieurs catégories d'actifs.

En 2025, la Commission a modifié stratégiquement la composition cible des composantes de titres à revenu fixe et d'actions de sociétés ouvertes de son portefeuille pour réorienter la sensibilité de ce dernier aux taux d'intérêt et son exposition au dollar américain. Bien que, globalement, la RSA applicable aux titres à revenu fixe et aux actions de sociétés ouvertes n'ait pas changé, chaque catégorie d'actif a fait l'objet de certaines modifications pour gérer le risque et soutenir les obligations à long terme.

Le tableau ci-dessous illustre les pondérations à long terme du Régime (antérieures et nouvelles) en fonction de la RSA, ainsi que la composition de l'actif au 31 décembre 2025.

Catégorie d'actif	31 déc. 2024 Cible	31 déc. 2025 Taux obtenu	31 déc. 2025 Cible
Levier financier	(10,0 %)	(8,4 %)	(10,0 %)
Titres du marché monétaire	1,0 %	1,4 %	1,0 %
Obligations d'État	27,0 %	25,1 %	27,0 %
Titres d'emprunt mondiaux	12,5 %	12,3 %	12,5 %
Actions de sociétés ouvertes	27,0 %	26,6 %	27,0 %
Immobilier (net de l'endettement)	12,5 %	13,2 %	12,5 %
Infrastructure	15,0 %	14,3 %	15,0 %
Actions de sociétés fermées	15,0 %	15,2 %	15,0 %
Placements alternatifs publics	0,0 %	0,7 %	0,0 %
Superposition des devises ¹		(0,4 %)	
Total	100,0 %	100,0 %	100,0 %

1 La colonne *Taux obtenu au 31 décembre 2025* inclut un taux de superposition des devises de -0,4 %, qui a pour but de réduire l'exposition concentrée au dollar américain pour l'ensemble de la caisse de retraite et favoriser une répartition mieux équilibrée des devises.

Principaux événements en 2025

En 2025, le rendement net des placements s'est élevé à 7,0 %, déduction faite de tous les frais internes et externes de gestion des placements et d'administration des rentes.

Le taux de rendement net de la caisse de retraite s'est avéré modérément vigoureux, ayant tiré parti de la performance des marchés des actions publics, qui se sont nettement ressaisis après la volatilité qui a régné au premier trimestre en lien avec les modifications apportées aux politiques tarifaires américaines.

Bien que ce taux ait devancé le taux d'actualisation de 6,25 % du Régime, la caisse a subi des difficultés par rapport à son indice de référence. Cette divergence témoigne surtout du retard de certains placements privés par rapport aux indices de référence des marchés des actions publics, qui ont récemment produit des rendements nettement supérieurs à leurs moyennes à long terme. Généralement, ces différences ont tendance à se normaliser au fil du temps.

Les portefeuilles cogérés par la SOGP ont réalisé plusieurs transactions notables sur les marchés privés pendant l'année :

IMMOBILIER

- La SOGP a continué de gérer activement les placements immobiliers de ses clients, de recycler le capital et de gérer les retraits du bilan. Dans le cadre de ces activités, elle a engagé la somme de 316 millions de dollars dans huit nouveaux placements immobiliers, dont des immeubles multi-résidentiels et industriels récemment construits. Elle a aussi déployé des capitaux axés sur des projets de développement immobilier dans le secteur des sciences de la vie aux États-Unis et en Europe et sur la construction de logements abordables au Canada.
- La SOGP a disposé de placements immobiliers non-essentiels d'une valeur de 247 millions de dollars dans le cadre de ses efforts soutenus visant à repositionner le portefeuille vers des biens modernes et durables qui offrent des caractéristiques fondamentalement plus solides à long terme.

INFRASTRUCTURE

- La SOGP a, conjointement avec Macquarie, engagé la somme de 64 millions £, dans un portefeuille de trois aéroports au Royaume-Uni.
- En compagnie de Brookfield, la SOGP a investi la somme de 60 millions de dollars US dans Colonial Enterprises, exploitant américain de pipelines.

ACTIONS DE SOCIÉTÉS FERMÉES

- La SOGP a déployé plus de 600 millions de dollars dans six nouvelles participations privées directes, dont la somme de 350 millions de dollars répartie entre trois placements en Europe.
- La SOGP a engagé la somme de 1,2 milliard de dollars dans des fonds d'investissement privés pour favoriser la diversification à long terme du portefeuille et avoir accès à des gestionnaires de premier ordre.
- La SOGP a généré des liquidités de 900 millions de dollars provenant de la liquidation partielle de PCI Pharma Services, dont 40 % des produits ont été réinvestis dans la phase de croissance suivante de l'entreprise en compagnie du partenaire actuel.

Parmi les risques de placement externes, on retrouve la situation géopolitique, la volatilité attribuable à l'IA, les répercussions climatiques et la demande énergétique.

Pour plus de détails, veuillez consulter la section Analyse des risques de placement à la page 32.

Plan stratégique de la SOGP

Le plan stratégique quinquennal de la SOGP, qui porte sur la période de 2023 à 2027, table sur les progrès réalisés depuis la création de cette organisation en 2017. Depuis le lancement de la SOGP, sa raison d'être fondamentale n'a pas changé. Celle-ci s'attache à fournir des solutions de gestion des placements et des services consultatifs à ses clients, tels que la Commission, de manière à les aider à respecter leurs obligations financières à long terme, et ce, de manière durable.

Le plan stratégique de la SOGP comporte quatre éléments :

1. Excellence en matière de placements : renforcer ses capacités d'investissement, surtout dans les secteurs où elle détient des avantages concrets et peut dégager des rendements supérieurs.
2. Succès des clients : être un conseiller de confiance en offrant à ses clients les conseils nécessaires pour respecter leur rôle de fiduciaire à l'égard de leurs obligations à long terme.
3. Évolution culturelle : créer une culture animée par sa raison d'être, laquelle est agile, habilitée, novatrice et bienveillante.
4. Rentabilité des opérations : assurer l'évolution de ses capacités opérationnelles pour atteindre l'efficacité en matière de placement et des niveaux de service élevés, et ce, d'une manière économique.

Comme elle l'indique dans ce plan, la SOGP donne priorité à certains objectifs, dont le renforcement de ses capacités en matière de répartition stratégique de l'actif; l'intensification de la gestion interne des placements réalisés au sein des marchés privés; l'établissement d'un leadership environnemental, social et de gouvernance (ESG) dans des domaines stratégiques, tels que la transition énergétique du monde; et l'accélération de l'innovation en matière d'investissements.

Investissement durable

La Commission et la SOGP croient toutes deux que les investissements durables, qui se penchent notamment sur les enjeux liés aux changements climatiques, sont synonymes de placements responsables à long terme. Les investissements durables sont au cœur de la stratégie de la SOGP, puisqu'une sensibilisation aux facteurs ESG peut l'aider à gérer les risques commerciaux et à saisir des occasions à même d'assurer la viabilité à long terme de l'actif de ses clients. Reportez-vous aux pages 33 à 35 pour prendre connaissance des progrès réalisés par la Commission et la SOGP en matière d'investissements durables.

RENDEMENT DES PLACEMENTS

En 2025, les placements du Régime ont produit un rendement net de 7,0 % sur un an (déduction faite des frais de gestion des placements et de garde externes, ainsi que des frais d’exploitation de la Commission), ce qui est modérément inférieur au rendement de 8,1 % enregistré en 2024.

Malgré tout, le portefeuille est resté à la traîne de son indice de référence, qui a gagné 8,8 %.

Cela dit, son rendement a devancé son taux d’actualisation, soit le rendement à long terme qui, selon son actuaire, est requis pour maintenir sa santé financière.

En 2025, la conjoncture boursière a été influencée, en début d’année, par un accès de volatilité lié aux modifications apportées aux politiques tarifaires américaines, suivi d’une forte reprise des marchés des actions publics lorsque les conditions se sont stabilisées.

Le rendement relatif des placements de la Commission a tiré parti des résultats vigoureux des marchés des actions publics, notamment de la performance remarquable de CoreWeave, plateforme d’IA infonuagique, qui a devancé le marché large.

Les évaluations des marchés privés s’ajustent généralement plus lentement que celles des indices des marchés publics, surtout pendant les périodes d’appréciation rapide sur ces derniers. Ce décalage est à prévoir et il donne souvent lieu à des divergences temporaires par rapport aux indices de référence, lesquelles se normalisent habituellement lorsque les évaluations des placements privés reflètent de nouveau leurs caractéristiques fondamentales sous-jacentes.

Par ailleurs, les fluctuations du dollar américain par rapport à celui du Canada ont nui au rendement des placements pendant l’année.

Malgré la dynamique à court terme des marchés, le Régime demeure axé sur le rendement à longue échéance en détenant un actif diversifié qui est conçu pour gérer le risque, renforcer la résilience du portefeuille et favoriser des résultats durables au fil du temps.

Taux de rendement

Voici les taux annuels composés nets sur un an, cinq ans et dix ans et depuis la création des placements de la Commission pour la période terminée le 31 décembre 2025 :

	1 an	5 ans	10 ans	Depuis la création
Rendement total de la caisse de retraite	7,0 %	3,8 %	5,5 %	7,5 %
Rendement de l’indice de référence	8,8 %	4,7 %	6,1 %	7,4 %

Remarque : Les rendements figurent déduction faite de tous les frais d’administration et frais de gestion des placements.

Comme les rentes s'accumulent et sont versées sur plusieurs décennies, les régimes de retraite doivent adopter une perspective à long terme. Puisque le RRF est bien établi, son appétit pour le risque est plus prudent que celui d'autres régimes de retraite moins bien établis au Canada. Notre objectif consiste à dégager des rendements stables à long terme, en vertu d'un cadre de risque rigoureux et acceptable. Pour ce faire, notre gestionnaire en placements s'attache à minimiser les risques non récompensés et à gérer la volatilité globale. En faisant appel à des recherches fondamentales et en repérant des occasions de placement diversifiées qui lui procurent des liquidités prévisibles, il peut réduire efficacement la volatilité, tout en obtenant le revenu régulier nécessaire pour soutenir un régime de retrait bien établi.

Sur une période de dix ans, notre rendement annualisé composé de 5,5 % accuse un retard de 58,4 points de base sur celui de l'indice de référence.

Points saillants des résultats de placement

Le portefeuille de placements de la Commission a enregistré un rendement net de 7,0 % sur un an, comparativement au gain de 8,1 % obtenu en 2024. En raison du haut degré de diversification du portefeuille, la baisse d'une catégorie d'actif est souvent neutralisée par les résultats plus robustes d'autres segments. Bien que le rendement du portefeuille par rapport à celui de son indice de référence ait subi les contrecoups de la divergence des évaluations entre les avoirs privés et publics, ces différences sont appelées à se normaliser au fil du temps. Les actions des marchés publics ont le plus fortement contribué au rendement du Régime, ce qui s'explique principalement par la croissance robuste des secteurs de la technologie et de l'IA. Les placements privés (immobilier, infrastructure, actions de sociétés fermées) ont tiré de l'arrière sur les marchés publics. Comme le rendement du secteur de l'immobilier a commencé à se stabiliser, ses incidences négatives se sont tempérées par rapport aux années antérieures.

Rendement des catégories d'actif et indices de référence

Dans l'ensemble, les résultats du Régime témoignent du rendement global de toutes les catégories d'actif, déduction faite des frais et des charges applicables. En ce qui concerne les marchés publics et privés, ils sont présentés après avoir pris en compte les frais de gestion des placements externes, les frais de garde et les frais de gestion de la SOGP. Pour refléter cette présentation, les rendements comparatifs des catégories d'actif des marchés publics et privés pour 2024 ont été recalculés. Pour l'ensemble du Régime, tous les frais et les charges ont eu pour effet de réduire le rendement de 0,58 % en 2025, comparativement à 0,62 % en 2024.

Les indices de référence, qui sont définis dans l'EPPP du Régime et dans les Énoncés des politiques d'investissement de la SOGP, nous permettent de déterminer la valeur ajoutée. Les espèces et les quasi-espèces, les titres à revenu fixe d'État et les obligations liées à l'inflation font l'objet d'une gestion passive.

Catégories d'actif	Indice de référence	2025		2024	
		Taux obtenu	Indice de référence	Taux obtenu	Indice de référence
Espèces et quasi-espèces	Indice des bons du Trésor à 91 jour FTSE Canada	3,2 %	2,8 %	4,7 %	4,9 %
Effet de levier total	Indice sur mesure	(2,8 %)	(2,9 %)	(4,9 %)	(4,7 %)
Oblig. d'État à long terme	Indice des oblig. d'État à long terme FTSE Canada	(1,8 %)	(1,7 %)	0,4 %	0,2 %
Obligations liées à l'inflation	Indice sur mesure	5,0 %	4,9 %	0,1 %	0,2 %
Titres d'emprunt mondiaux	Indice sur mesure	6,5 %	5,7 %	8,2 %	8,3 %
Actions canadiennes	Indice composé S&P/TSX	31,2 %	31,7 %	24,1 %	21,7 %
Actions mondiales	Indice mondial MSCI (\$CA)	17,0 %	15,0 %	26,4 %	29,7 %
Actions des marchés émergents	Indice des marchés émergents MSCI (\$CA)	25,1 %	27,3 %	14,5 %	17,3 %
Placements alternatifs publics	Indice sur mesure	8,1 %	8,1 %	6,1 %	5,8 %
Immobilier	Indice sur mesure	(0,9 %)	(0,8 %)	(1,6 %)	1,7 %
Infrastructure	Indice sur mesure	5,1 %	8,4 %	8,0 %	16,4 %
Actions de sociétés fermées	Indice sur mesure	6,3 %	14,3 %	13,9 %	18,0 %

Titres à revenu fixe

Titres à revenu fixe d'État – Le Régime investit une partie de son actif dans des obligations gouvernementales afin de diversifier son portefeuille, de favoriser sa liquidité et de faire contrepoids aux variations de la valeur de son passif. Pendant l'année, ce portefeuille, qui renferme des obligations nominales et des obligations liées à l'inflation, a dégagé un rendement de -1,8 % pour les titres à long terme (comparativement à un gain de 0,4 % en 2024), et de 5,0 % pour les obligations liées à l'inflation (contre un rendement de 0,1 % en 2024). Au 31 décembre 2025, sa valeur marchande s'élevait à 8,7 milliards de dollars, par rapport à 8,4 milliards de dollars au terme de 2024.

Les stratégies des obligations nominales et des obligations liées à l'inflation sont gérées passivement, leur objectif visant à dégager un rendement comparable à celui de l'indice; elles y sont parvenues en 2025.

Titres d'emprunt mondiaux – L'actif du Régime est partiellement investi dans un portefeuille diversifié mondialement de titres d'emprunt publics et privés, le tout dans le but de saisir les occasions offertes par le marché et d'obtenir une exposition à une gamme de stratégies de crédit. En 2025, le portefeuille de titres d'emprunt mondiaux a obtenu un rendement de 6,5 % en fonction d'une couverture contre le risque de devises (contre 8,2 % en 2024) et il affichait une valeur de 4,5 milliards de dollars à la fin de l'exercice (comparativement à 4,3 milliards de dollars en 2024). Il a devancé son indice de référence, qui a progressé de 5,7 %.

Les marchés des titres de créance mondiaux ont continué de faire bonne figure en 2025, ayant dégagé un rendement de 10,3 % en dollars américains. Les stratégies de crédit privé de la SOGP ont tiré parti de la hausse des rendements totaux et du rendement vigoureux des transactions liées aux solutions de financement, alors que celles axées sur les titres de créance publics ont récolté les fruits de la contribution des obligations à rendement élevé dans le sillage du resserrement des écarts et de la diminution des rendements des bons du Trésor américain. Cela dit, ces derniers ont dominé le classement en devise locale, ayant enregistré un gain de 6,3 % pendant l'année. L'imposition de nouveaux tarifs douaniers n'a pas sensiblement attisé l'inflation, bien que les craintes grandissantes entourant le marché de l'emploi aient incité la Réserve fédérale à réduire les taux d'intérêt de 75 points de base, ce qui a donné du tonus aux obligations à moyen terme.

En 2025, la SOGP a continué de mettre en œuvre son programme axé sur les titres d'emprunt mondiaux, ayant réalisé un éventail de transactions directes pour les stratégies de crédit privé, de co-investissement et de solutions de financement. Ce programme met à profit les compétences internes de la SOGP conjointement avec celles de collaborateurs externes triés sur le volet, vu que les relations stratégiques jouent un rôle clé dans le dépistage d'occasions et dans l'exécution d'opérations de placement.

Actions de sociétés ouvertes

Le Régime investit une partie de son actif dans des actions de sociétés ouvertes afin de renforcer son rendement à long terme, vu que ces actions sont appelées à dégager des résultats plus élevés que ceux de l'indice de référence de la caisse de retraite à longue échéance.

Ce portefeuille se compose de trois segments :

- Le **portefeuille d'actions canadiennes**, qui a enregistré un rendement de 31,2 % en 2025 (24,1 % en 2024) et qui affichait une valeur marchande de 0,9 milliard de dollars à la fin de l'année (montant inchangé par rapport à 2024).
- Le **portefeuille d'actions mondiales**, qui a enregistré un rendement de 17,0 % en 2025 (26,4 % en 2024) et qui affichait une valeur marchande de 7,5 milliards de dollars à la fin de l'année (4,3 milliards de dollars en 2024).
- Le **portefeuille d'actions des marchés émergents**, qui a enregistré un rendement de 25,1 % en 2025 (14,5 % en 2024) et qui affichait une valeur marchande de 1,4 milliard de dollars à la fin de l'année (1,8 milliard de dollars en 2024).

En 2025, la composante d'actions de sociétés ouvertes, qui a produit des rendements absolus robustes, a été la principale force motrice des résultats de l'ensemble du portefeuille. La performance vigoureuse des actions canadiennes – surtout dans les secteurs des produits de base et des services financiers – a permis au marché du Canada de devancer ceux des actions mondiales et émergentes. Les actions américaines ont aussi enregistré des rendements élevés, surtout celles issues des secteurs liés à l'IA et à la technologie. Cela dit, parmi les titres technologiques de méga-capitalisation des « Sept magnifiques » (c.-à-d. Alphabet, Amazon, Apple, Meta Platforms, Microsoft, NVIDIA et Tesla), seuls ceux de NVIDIA et d'Alphabet ont devancé l'indice S&P 500, tendance qui méritera une attention particulière en 2026.

En raison de la volatilité des marchés tôt dans l'année, les placements factoriels diversifiés ont joué un rôle clé dans la résilience du portefeuille et dans la valeur ajoutée, le facteur d'élan ayant le plus fortement contribué à son rendement. Ces résultats ont été partiellement neutralisés par la dépréciation du dollar américain par rapport à celui du Canada, ainsi que par la contre-performance des gestionnaires externes des actions du Canada et des marchés émergents. Pendant l'année, l'exécution fructueuse de la stratégie d'actions des marchés publics de la SOGP a mis en lumière la diversification rigoureuse du portefeuille et ses expositions actives ciblées, permettant ainsi à ce dernier d'enregistrer des gains à l'échelle mondiale, au-delà du marché américain.

Bien que le portefeuille d'actions des marchés publics se soit bien comporté, il a obtenu des résultats variables par rapport à ses indices de référence. Notre placement dans CoreWeave, plateforme d'IA infonuagique, a le plus fortement contribué à la valeur liquidative du portefeuille de la SOGP, ayant produit des gains après la fin, en août, de la période de blocage qui a fait suite au premier appel public à l'épargne de l'entreprise.

Immobilier

Le Régime investit dans des actifs immobiliers afin de générer des liquidités, de dégager des rendements relativement stables et d'obtenir une protection partielle contre l'inflation.

Le portefeuille immobilier de la Commission se compose des éléments suivants :

- des placements directs et indirects dans des immeubles de bureaux et de détail canadiens de qualité;
- des placements directs et indirects dans des propriétés immobilières internationales; et
- un placement modeste dans des prêts hypothécaires.

Malgré la stabilité relative des placements immobiliers, le rendement de ce portefeuille tire toujours de l'arrière sur celui d'autres catégories d'actif. Cela dit, leurs incidences négatives sur le portefeuille ont été moins prononcées qu'au cours d'années antérieures.

En 2025, le portefeuille immobilier a enregistré un rendement de -0,9 %, contre -1,6 % en 2024. Les résultats du portefeuille immobilier sont présentés déduction faite de tout financement. La Commission a antérieurement émis des obligations privées pour financer l'ajout d'actifs immobiliers de premier ordre à son portefeuille.

À la fin de 2025, la valeur marchande du portefeuille immobilier, déduction faite de la valeur marchande des obligations émises par la Commission, s'élevait à 4,8 milliards de dollars, comparativement à 5,1 milliards de dollars en 2024.

Le rendement du portefeuille immobilier en 2025 témoigne de l'amélioration des caractéristiques fondamentales dans plusieurs de ses segments. Les activités de location se sont intensifiées, les stratégies de conservation des locataires ont renforcé la stabilité du revenu et les efforts de repositionnement des avoirs de détail et de bureau ont continué de réduire le risque de baisse.

Les immeubles industriels et multi-résidentiels ont continué de faire l'objet d'une demande résiliente, alors que l'accroissement du nombre des mandats de retour au bureau a eu pour effet de raffermir les conditions dans le secteur des immeubles de bureaux.

Pendant l'année, la liquidité du marché s'est améliorée à la lumière de la diminution des taux d'intérêt et du resserrement des écarts acheteur-vendeur, qui ont entraîné un accroissement des volumes de transactions et facilité l'exécution des ventes et acquisitions stratégiques.

La SOGP a continué de restructurer sa plateforme immobilière en se départant d'avoirs non stratégiques et en affectant le capital à des propriétés plus modernes, dont des immeubles industriels et multi-résidentiels récemment construits. Elle a aussi pris des engagements envers des stratégies axées sur les sciences de la vie et le logement abordable.

La SOGP a réalisé plusieurs transactions immobilières en 2025. Notamment, elle a engagé la somme de 316 millions de dollars, qu'elle a échelonnés sur huit placements qui visent à rehausser la diversification et à favoriser les rendements. Il s'agit entre autres de placements dans des bâtiments multi-résidentiels et industriels récemment construits et de deux engagements de financement : l'un cible des immeubles consacrés aux sciences de la vie aux États-Unis ou en Europe, et l'autre est axée sur un projet de logements abordables au Canada. De plus, le programme immobilier de la SOGP a réalisé des progrès dans sa stratégie de repositionnement en vendant des immeubles non stratégiques d'une valeur approximative de 247 millions de dollars. Ces dispositions lui ont permis de redéployer des capitaux vers de nouveaux types de propriétés plus récents et résilients et axés sur le revenu.

Infrastructure

Diversifié, le portefeuille d'infrastructures du Régime détient des éléments d'actif qui offrent des services essentiels dans des secteurs tels que les télécommunications, le transport et les services aux collectivités.

En 2025, ce portefeuille a dégagé un rendement de 5,1 %, contre 8,0 % en 2024. Ce résultat est inférieur à celui de son indice de référence, qui a gagné 8,4 %. À la fin de l'année, sa valeur marchande s'élevait à 5,2 milliards de dollars, contre 5,0 milliards de dollars au terme de 2024. Son rendement en 2025 s'est appuyé sur les résultats vigoureux du portefeuille de placements directs de la SOGP, qui a tiré parti de la gestion active de l'actif et d'une exposition soutenue aux secteurs à forte croissance du numérique et de l'énergie. Le rendement plus faible de certains fonds d'infrastructure et les difficultés causées par la fluctuation des devises ont partiellement neutralisé ces gains. La modification des politiques tarifaires et commerciales américaines a eu des répercussions limitées sur le portefeuille, qui a continué de tirer parti de revenus liés à l'inflation, ainsi que des flux de trésorerie contractuels ou réglementés de plusieurs placements.

En 2025, la SOGP a réalisé des transactions additionnelles en matière d'infrastructure, dont les suivantes :

- elle a rentabilisé sa position dans Hess Midstream Partners, le capital investi dans ce placement ayant doublé; et
- elle a liquidé trois positions de financement en infrastructure en contrepartie d'évaluations avantageuses pour soutenir l'augmentation des placements directs et favoriser la diversification dans les segments de l'infrastructure numérique, des services publics et de l'énergie.

Actions de sociétés fermées

L'actif que le Régime investit dans des actions de sociétés fermées consiste dans des placements axés sur des sociétés ou entités qui ne sont pas négociées sur une bourse de valeurs et vise l'appréciation du capital à moyen et long terme. Comme ces actions ne sont pas aussi liquides que celles de sociétés ouvertes, elles sont appelées à dégager un rendement supérieur pour contrebalancer le risque de liquidité accru. Étant donné l'horizon de placement à long terme de la Commission, les actions de sociétés fermées représentent une importante source de diversification.

En 2025, notre portefeuille d'actions de sociétés fermées a obtenu un rendement de 6,3 %, comparativement à 13,9 % en 2024. Il affichait une valeur de 5,6 milliards de dollars à la fin de l'exercice, par rapport à 5,0 milliards de dollars en 2024.

Les marchés des actions de sociétés fermées ont évolué sous le signe de la volatilité en 2025, ébranlés par les changements tarifaires tôt dans l'année. Cela dit, les investisseurs ont retrouvé leur bonne humeur au deuxième semestre après avoir évalué les incidences des changements tarifaires sur les entreprises et leurs bénéfices. La diminution des taux d'intérêt aux États-Unis, au Royaume-Uni et en Europe a eu pour effet de réduire les coûts d'emprunt, ce qui a donné lieu au financement plus abordable des acquisitions.

En 2025, le portefeuille géré à l'interne de la SOGP a fortement contribué aux rendements, sous l'impulsion des résultats d'exploitation des sociétés en portefeuille sous-jacentes. Parmi les principaux artisans du rendement, citons Worldwide Clinical Trials, fournisseur d'essais cliniques et de services de recherche, OB Hospitalist Group, fournisseur américain de services obstétriques, et LEO Pharma.

De plus, la SOGP a, pendant l'année, réalisé de nombreuses transactions directes additionnelles dans des sociétés fermées et pris des engagements envers des fonds d'actions privées :

- Elle a déployé la somme de 350 millions de dollars dans trois nouveaux placements directs en Europe après avoir effectué un examen approfondi de ce marché et pour soutenir son objectif stratégique axé sur l'accroissement de son exposition dans cette région.
- Elle a engagé la somme de 1,2 milliard de dollars dans des fonds d'actions privées pour faciliter son accès à des commandités mondiaux de premier ordre et pour accroître la diversification du portefeuille parmi divers secteurs et années de création.

Analyse des risques de placement

En vertu de notre entente avec la SOGP, celle-ci gère le risque de placement et d'entreprise conformément aux normes de prudence de la *Loi sur les régimes de retraite* et aux pratiques optimales établies à l'intention des gestionnaires du secteur public canadien.

Ainsi, la gestion du risque de placement est intégrée à toutes les activités d'investissement et au processus décisionnel de la SOGP, qui a mis en place des règles, des comités du risque, des structures et des processus à cette fin. Parmi les risques de placement, on retrouve ceux liés à la liquidité, au crédit, aux contreparties, au climat, à la liquidité et à la concentration des portefeuilles.

Le chef des placements, les autres dirigeants et les membres du comité des placements de la Commission tiennent des dialogues réguliers avec la SOGP au sujet des risques de placement qui touchent son portefeuille. Cette dernière évalue, surveille, gère et communique les risques de placement au nom de ses clients à l'aide d'approches et d'indicateurs qui sont pertinents pour chaque catégorie d'actif et pour l'ensemble du portefeuille.

La SOGP prend des mesures pour repérer et gérer les risques climatiques, ainsi que les occasions de renforcer le rendement rajusté au risque du portefeuille à long terme. Pour ce faire, elle évalue et améliore constamment les processus liés à la gouvernance, à la stratégie et à l'intervention.

Perspectives de placement

À l'aube de 2026, la Commission continue de se concentrer sur la mise en œuvre rigoureuse de sa Répartition stratégique de l'actif (RSA), qui demeure la principale force motrice des rendements à long terme du Régime. En réponse au climat géopolitique évolutif, nous avons, vers la fin de 2025, apporté des modifications stratégiques à nos cibles de mises en œuvre de la RSA. Un déploiement soutenu et graduel de ces rajustements se poursuivra pendant l'année à venir afin de permettre au portefeuille de demeurer optimisé pour affronter la conjoncture actuelle.

Après une période de rendements exceptionnels dans certains secteurs et régions, nous prévoyons une transition vers des résultats plus modérés. Bien que les économies canadiennes et américaines aient fait preuve d'une résilience notable, le contexte de placement actuel est défini par plusieurs dynamiques complexes :

- Inflation : Bien que l'inflation globale ait diminué, l'inflation sous-jacente semble être plus persistante que pendant les cycles antérieurs. De concert avec l'imposition potentielle de nouveaux tarifs douaniers pour accroître le coût des biens, cette persistance dote les perspectives économiques d'une incertitude considérable.

- **Parcours incertain des taux d'intérêt :** Compte tenu de la nature imprévisible de l'inflation et des politiques commerciales changeantes, la trajectoire des taux d'intérêt demeure nébuleuse. Nous croyons que la volatilité persistera pendant que les banques centrales tentent de maintenir un équilibre fragile, c'est-à-dire de soutenir la croissance tout en préservant la stabilité des prix.
- **Transformation technologique :** L'IA continue de restructurer les fondements de l'industrie; cela dit, nous restons conscients des risques de volatilité pendant que les marchés évaluent les avantages à long terme de cette technologie en regard des obstacles économiques globaux.
- **Climat d'incertitude mondial :** Les perspectives sont tempérées par un degré d'imprévisibilité accru à l'échelle mondiale, causé notamment par :
 - **la volatilité géopolitique :** Les conflits en cours, de concert avec les tensions naissantes en matière de revendications territoriales et de sécurité, continuent de poser des risques pour les chaînes d'approvisionnement du monde et pour la stabilité globale des marchés.
 - **Conflits commerciaux accrus :** Au-delà d'ententes particulières, telles que l'ACEUM, on constate une intensification de l'interférence politique dans le commerce. Le recours à des tarifs douaniers ciblés et à des restrictions sur les exportations comme moyens de pression entre les principales économies, dont celles des États-Unis, de l'Europe et de l'Asie, menace les modèles commerciaux établis et entraîne de nouveaux coûts.
 - **Imprévisibilité des politiques :** Les modifications apportées aux politiques intérieures et étrangères, surtout aux États-Unis, créent un environnement attentiste qui peut peser lourd sur la planification des placements à long terme et sur l'humeur des marchés.

DÉVELOPPEMENT DURABLE À LA COMMISSION

À la Commission, nous considérons le développement durable comme un ensemble de pratiques qui nous aident à mieux comprendre et à aborder les risques et les occasions susceptibles d'avoir des incidences sur nos activités et sur nos placements.

La Commission et la SOGP, son gestionnaire en placements, collaborent pour intégrer le développement durable à leurs activités et à leur approche de placement, ce qu'elles font en tenant compte de facteurs ESG, dont le changement climatique. Cela a pour effet de soutenir notre mission de contribuer à la sécurité financière des participants pendant la retraite. Nous croyons qu'en prenant en considération les facteurs ESG dans son approche de placement, la SOGP est mieux placée pour gérer les risques et pour repérer des occasions, le tout dans le but de créer une valeur ajoutée à long terme.

Pour plus de renseignements sur les engagements de la Commission envers l'organisation et la durabilité, veuillez consulter la page intitulée *Sustainability* dans le site [OPB.ca](https://www.opb.ca).

Progrès de la Commission en matière de durabilité en 2025

Selon nous, l'évaluation régulière de notre approche envers la diversité, l'équité et l'inclusion (DEI) fait en sorte que notre milieu de travail soit plus fort et agile et qu'il nous aide à favoriser l'engagement des employés et à offrir de meilleurs services à notre groupe diversifié de participants.

En 2025, nous avons pris les mesures suivantes pour continuer de réaliser des progrès dans ce domaine.

La Commission a ouvert le Régime aux employeurs qui exercent leurs activités dans les communautés des Premières Nations et à leurs membres. Nous avons profité de cette occasion pour réfléchir à l'importance de renforcer notre sensibilisation interne et nos programmes de formation en matière de réconciliation et du rôle de longue date des peuples des Premières nations, autochtones et Inuits dans l'histoire du Canada. Pour l'aider, la Commission a fait équipe avec un expert muni d'une vaste expérience dans les domaines du leadership des cadres, de l'élaboration de politiques stratégiques, de l'engagement communautaire et des communications pour animer une séance de formation sur les compétences culturelles, offerte à tous les employés et au conseil d'administration. Cela a veillé à ce que l'équipe entière de la Commission, c'est-à-dire les membres du conseil et du personnel, soit bien préparée à intégrer la réconciliation dans leur travail et qu'elle soit munie du contexte, de la compréhension et des renseignements nécessaires pour offrir des services respectueux et adaptés aux besoins de ce groupe de clients.

Notre Comité consultatif sur la DEI demeure actif et mobilisé depuis sa création en 2022, offrant un soutien consultatif aux hauts dirigeants de la Commission pour les aider à maintenir une perspective organisationnelle sur la DEI.

En 2025, nous avons accru les options offertes dans nos systèmes pour les titres et les genres. Cela s'inscrit dans le cadre notre engagement envers l'inclusivité dans nos interactions avec les participants et avec les parties prenantes. Ces changements figurent parmi les moyens que la Commission met en œuvre pour respecter un éventail d'identités de genres et de titres.

Nous avons aussi lancé la campagne #SayMyName pour inviter les employés à ajouter la prononciation phonétique de leur nom à leur signature de courriel afin d'en favoriser une utilisation respectueuse et exacte. En encourageant ce petit geste percutant, nous favorisons le resserrement des liens au sein de l'organisation, ainsi qu'une culture plus accueillante.

Les dirigeants et les employés de la Commission ont participé pour une deuxième année à la parade de la Fierté de Toronto, manifestant ainsi leur soutien aux employés et aux familles 2ELGBTQIA+, ainsi qu'à nos communautés diversifiées de clients.

Progrès de la SOGP en matière de durabilité en 2025

En 2025, la SOGP a continué de s'attacher à améliorer l'intégration des facteurs de durabilité à son approche de placement. Elle a notamment lancé un nouveau Plan d'action climatique, renforcé son approche à l'égard de l'intégration des risques et des occasions liés au climat dans ses décisions de placement et formalisé sa stratégie de consultation.

Vous trouverez ci-dessous les faits saillants des réalisations de la SOGP en matière de durabilité et de climat pendant l'année :

- La SOGP a obtenu un résultat de 96 % dans le cadre de l'évaluation Governance, Sustainability and Resilience (GSR) du Global Sovereign Wealth Fund, ce qui lui permet de se classer parmi les dix meilleures caisses de retraite mondialement. L'évaluation GSR Scorecard est un examen annuel indépendant des investisseurs publics mondiaux relativement à la qualité de leur gouvernance, de leurs pratiques de durabilité et de leur résilience à long terme.
- Elle a effectué sa première évaluation de l'importance relative.
- Elle a élaboré une stratégie relative aux droits autochtones.
- Elle a consacré ~924 millions de dollars à des solutions climatiques¹.
- Elle a effectué plus de 50 études de diligence raisonnable en durabilité. Ces études s'inscrivent dans le cadre de l'évaluation d'occasions de placement particulières tôt dans leur cycle de vie, intégrant des facteurs ESG pour repérer les risques, ainsi que les occasions de créer de la valeur, avant de déployer des capitaux.
- Elle a exercé son droit de vote à l'égard de 31 900 propositions des dirigeants et des actionnaires. Elle a soutenu 60 % des propositions des actionnaires axées sur l'environnement et 65 % de celles qui étaient de nature sociale.
- Elle a participé à 13 initiatives d'Engagement climatique Canada.
- Elle a assisté à une réduction de 53 % de l'intensité des émissions financées du portefeuille² par rapport à la base de référence définie en 2019³.

1 Par solutions climatiques, on entend des placements effectués dans des sociétés qui contribuent positivement à l'atténuation des changements climatiques ou qui fournissent des services d'adaptation visant à en limiter les conséquences. La taxonomie des solutions climatiques de la SOGP correspond aux catégories d'activités définies par la *International Capital Markets Association* (ICMA) dans ses *Green Bond Principles* et aux actifs admissibles sous chaque catégorie issue de la ICMA, ainsi qu'à la taxonomie de la *Climate Bond Initiative* (CBI).

2 Les émissions financées du portefeuille correspondent aux émissions de catégorie 15 et de portée 3 qui sont liées aux placements de la SOGP, à l'exclusion des obligations souveraines. Si les chiffres portant sur les émissions regroupent celles liées aux obligations souveraines, cela sera mentionné explicitement.

3 Les plus récentes données disponibles à l'égard des émissions financées du portefeuille de la SOGP sont en date du 31 décembre 2024. Le calcul de ces émissions a été effectué en 2025, mais toutes les références aux émissions dans le présent rapport portent sur l'année 2024, à moins d'indication contraire.

Nouveau Plan d'action climatique de la SOGP et progrès réalisés par rapport aux cibles climatiques

En 2025, la SOGP a mis à jour son Plan d'action climatique pour tenir compte de l'évolution de son approche à l'égard de la gestion des risques et des occasions liés au climat dans son portefeuille de placements.

Cette mise à jour prévoyait notamment un engagement actualisé envers le déploiement de 10 milliards de dollars dans des solutions climatiques entre 2020 et 2030. Selon la définition de la SOGP, le terme « solutions climatiques » désigne les placements effectués dans des sociétés qui contribuent positivement à l'atténuation des changements climatiques – en empêchant l'émission de gaz à effet de serre (GES) dans l'atmosphère ou en réduisant leur concentration – ou qui offrent des services d'adaptation pour limiter les répercussions des changements climatiques. En 2025, la SOGP a déployé des capitaux d'environ 924 millions de dollars :

- ~30 millions € dans NeXtWind pour poursuivre sa stratégie visant à acquérir et à revitaliser des parcs éoliens démodés.
- ~25 millions £ dans Pulse Clean Energy pour développer des solutions qui contribuent à l'équilibre, à l'optimisation et à la sécurité du réseau énergétique au Royaume-Uni.
- ~70 millions \$US dans le Sandbrook Climate Infrastructure Fund, qui investit dans des solutions à même de contribuer à l'abandon graduel des combustibles fossiles.

La SOGP a aussi réitéré sa cible intermédiaire, soit une réduction de 50 % de l'intensité de ses émissions financées de GES d'ici 2030 et son engagement envers la carboneutralité du portefeuille d'ici 2050. En 2025, elle a continué de réaliser des progrès vers l'atteinte de cette cible et a réduit de 51 % l'intensité de ses émissions financées de GES par rapport à la base de référence définie en 2019.

Évaluation de l'importance relative de la SOGP : détermination des principaux éléments

Cette année, la SOGP a réalisé sa première évaluation de l'importance relative, laquelle visait à recueillir des renseignements auprès d'un vaste éventail de parties prenantes pour déterminer les sujets de durabilité qui posent les plus grands risques aux placements et qui offrent les meilleures occasions d'investissement. Les résultats de cette évaluation aideront la SOGP à orienter son expertise et ses efforts de consultation avec les sociétés en portefeuille et avec ses partenaires stratégiques.

La SOGP : approche ciblée envers les consultations

La stratégie de consultation de la SOGP lui fournit un cadre pour la tenue de dialogues constructifs et prospectifs avec les dirigeants des sociétés en portefeuille, le tout dans le but de favoriser une création de valeur durable. En 2025, la SOGP a mis à jour les enjeux de durabilité prioritaires pertinents pour ses placements afin de s'assurer que son portefeuille demeure résilient face aux changements. Elle a mis en lumière les trois domaines prioritaires suivants :

- Changement climatique et biodiversité, ce qui inclut la réduction des émissions, la publication d'informations par les sociétés fortement émettrices, le risque physique et la biodiversité.
- Gestion du capital humain, ce qui inclut la santé et la sécurité, la rémunération équitable, et la diversité et l'inclusion.
- Gouvernance, ce qui inclut l'efficacité du conseil, la rémunération des cadres, la cybersécurité et la conditionnalité des données.

Regard prospectif

La Commission estime que la prise en compte des facteurs de durabilité dans les activités opérationnelles et les décisions de placement est essentielle à sa capacité de dégager des rendements stables à long terme et de protéger les rentes des participants pour les générations à venir. Cette responsabilité guide les efforts que nous déployons constamment pour veiller à ce que les gestes posés aujourd'hui nous permettent de tenir notre promesse de retraite demain.

Nous nous engageons à donner priorité à une gouvernance judicieuse, à l'avancement de la DEI au sein de notre organisation et à une collaboration étroite avec la SOGP pour aborder les risques climatiques et saisir les occasions connexes, ainsi que d'autres facteurs ESG, à l'étendue de notre portefeuille de placements.

EXCELLENCE DU SERVICE À LA CLIENTÈLE

Nous croyons que le respect de nos engagements va au-delà du simple versement des rentes et du traitement des opérations. En vertu de notre modèle *Conseiller et Protéger*, nous offrons à nos participants l'expertise, les renseignements, les services et les outils dont ils ont besoin pour prendre des décisions judicieuses à l'égard de leur rente en fonction de leurs besoins financiers particuliers et de leurs objectifs de retraite.

Au cours des dernières années, nous sommes parvenus à répondre à l'accroissement de la demande pour nos services. Depuis 2018, la Commission a soutenu une augmentation de plus de 25 % du nombre de participants actifs au RRF et accueilli 16 nouveaux employeurs. Pendant les deux dernières années, les effectifs de participation du Régime ont augmenté de 10 %, ce qui découle d'une croissance normale et du regroupement d'autres régimes avec le nôtre.

En 2025, la Commission a accueilli plus de 6 300 participants au Régime dans le sillage de la croissance organique des effectifs de participants, ainsi que six nouveaux employeurs. Il s'agissait de la quatrième année consécutive pendant laquelle nous avons accueilli un nombre de participants nettement supérieur à la moyenne de 3 000 à 4 000 des années antérieures. L'augmentation des adhésions est survenue conjointement avec la forte demande d'autres services.

Nous avons traité 17 000 demandes liées au cycle de vie des clients, et répondu à 52 900 appels (dont 93 % obtiennent une réponse dans un délai maximal de 30 secondes) et à 7 500 demandes par courriel, en plus d'avoir géré avec succès les changements liés à l'abolition du projet de loi 124, ce qui a exigé le traitement d'un nombre sans précédent de dossiers d'emploi.

Malgré le stress subi par nos systèmes de prestations de services, les résultats annuels de notre sondage sur la satisfaction de la clientèle se sont améliorés par rapport à l'année précédente.

Performance en matière de service à la clientèle

À la Commission, nous offrons un vaste éventail de services proactifs pour appuyer les clients quand leur vie personnelle ou professionnelle subit des changements. Nous fournissons aussi des services consultatifs personnalisés qui sont adaptés aux besoins financiers de chaque personne et à ses objectifs de retraite. Ce service peut être notamment offert par nos conseillers au service à la clientèle, qui détiennent tous la désignation de Planificateurs financiers agréés (CFP^{MD}).

En vertu de notre plan stratégique, nous visons à améliorer notre efficacité et la prestation des services destinés aux participants, ce que nous faisons en offrant des services en ligne additionnels et en transformant l'information en constats réalisables pour permettre la prise de meilleures décisions, favoriser l'innovation et améliorer l'efficacité à l'étendue de l'organisation.

En réponse à l'abrogation du projet de loi 124, nous avons collaboré étroitement avec les employeurs pour renforcer la coordination nécessaire à la gestion et au traitement d'un nombre sans précédent de rajustements rétroactifs. Nous avons fait en sorte que les participants actifs puissent accéder en ligne aux renseignements rajustés et réalisé des progrès dans le traitement des droits à pension recalculés des participants avant la fin de l'exercice.

Nous avons adopté l'*Ontario First Nations Policing Agreement* (OFNPA) pour offrir la parité des rentes avec celle de la Police provinciale de l'Ontario (PPO), ce qui a consisté dans l'adhésion de nouveaux participants, dans l'amélioration des systèmes pour gérer des transitions complexes et dans l'apport d'aide aux participants pour les aider à prendre leurs décisions. Nous avons aussi offert aux employés des occasions de formation immersives pour les aider à comprendre le contexte culturel et historique de cette entente, à approfondir leurs connaissances et à offrir un meilleur service aux participants issus des Premières Nations.

Pour soutenir l'adhésion des députés provinciaux au Régime, nous avons élaboré une stratégie détaillée de communication et de consultation, et procédé à des changements administratifs visant à faciliter l'accueil et l'intégration des nouveaux participants, de même que les services offerts à ces derniers.

Nous avons lancé le *Online Pensions Foundation Program* à l'intention de nos employés. Cette plateforme d'apprentissage interactive interne, qui porte sur des sujets liés au cycle de vie des participants au RRF, remplace les processus de formation manuels et a pour effet d'améliorer l'accessibilité des apprenants.

INDICATEURS

Nous évaluons notre service en fonction de deux indicateurs clés : le pointage et le rang obtenus auprès de CEM Benchmarking et le pointage de notre sondage en matière de satisfaction des clients.

Dans le cadre du sondage de 2024 de CEM Benchmarking, dont les résultats ont été publiés à mi-chemin de 2025, la Commission s'est classée au premier rang parmi son groupe de pairs pour le service à la clientèle, alors qu'elle occupait le deuxième rang en 2023, et elle s'est hissée au quatrième rang parmi les 45 systèmes de retraite participants à l'échelle mondiale, alors qu'elle avait atteint le septième rang dans le cadre du sondage précédent. Ces résultats découlent de nos campagnes de communication sans précédent dans l'industrie, de la performance exceptionnelle de notre centre de contact avec la clientèle, qui se targue d'un taux de résolution au premier contact de 96 % (contre une moyenne de 89 % pour les pairs), et des estimations fournies en temps réel par téléphone ou lors de séances individuelles, service qui est offert par seulement 40 % de nos pairs.

En 2025, notre pointage en matière de satisfaction du service à la clientèle, qui est déterminé par une firme d'enquête externe, s'est élevé à 8,7, alors que nos services consultatifs ont obtenu une note de 9,1 sur 10. Par comparaison, ces pointages s'élevaient respectivement à 8,6 et 9,0 en 2024. Le taux de satisfaction des employeurs s'est établi à 7,9, comparativement à 8,1 en 2024.

Ce que nous avons fait

Le taux de satisfaction de la clientèle s'est élevé à 8,7 sur 10 (contre 8,6 en 2024).

Bien-fondé

En offrant un excellent service, nous veillons à ce que nos participants détiennent les renseignements nécessaires pour comprendre les avantages de participer au Régime, et à ce qu'ils puissent prendre des décisions financières éclairées et planifier judicieusement en vue de la retraite.

La compréhension de l'expérience des clients confirme que nous répondons à leurs attentes et nous fournit des renseignements sur les façons d'améliorer nos services pour les aider à atteindre les objectifs de retraite en toute confiance et sécurité.

Nous avons obtenu un pointage total de 89 sur 100 de CEM Benchmarking pour nos services, ce qui nous a mérité le premier rang parmi des régimes de retraite canadiens comparables.

La Commission s'est classée première parmi ses homologues. Notre organisation est régulièrement reconnue comme un chef de file de calibre mondial en matière de service.

Nous avons rencontré, en ligne et en personne, plus de 3 500 participants (3 800 en 2024) pour les aider à prendre des décisions importantes concernant leur rente et leur retraite.

Nous fournissons aux participants des conseils professionnels et impartiaux qui les aident à comprendre la façon dont leur rente s'intègre à leur situation financière globale.

Au sein de l'industrie, notre entreprise est la seule administratrice d'un régime de retraite à prestations déterminées (PD) qui fait appel à des experts internes titulaires de la désignation de Planificateur financier agréé (CFP^{MD}). Ces personnes aident les participants à prendre des décisions et leur fournissent des conseils sur la planification de la retraite.

Nous avons répondu à 93 % des appels des clients en moins de 30 secondes (comparativement à 84 % en 2024). Le temps de réponse moyen était de 15 secondes (contre 24 en 2024).

Nous sommes déterminés à continuer d'offrir un excellent service aux participants, même avec la croissance de leur nombre et l'augmentation de la demande de nos services.

Services consultatifs

Au sein de l'industrie, notre entreprise est la seule administratrice d'un régime de retraite à prestations déterminées (PD) qui fait appel à des experts internes titulaires de la désignation de CFP. Ces personnes aident les participants à prendre des décisions et leur fournissent des conseils sur la planification de la retraite. En 2025, nos planificateurs financiers agréés ont rencontré 3 500 participants individuellement, que ce soit en ligne ou en personne, pour les aider à prendre des décisions éclairées en matière de retraite.

Les commentaires des participants qui ont fait appel à nos services consultatifs et à nos outils demeurent très positifs. En 2025, les clients ont accordé un pointage de 9,1 sur 10,0 à nos services consultatifs.

De plus, certains membres du Centre de services à la clientèle détiennent la désignation de *Registered Retirement Consultant* (RRC) et de *Registered Retirement Analyst*® (RRA), ce qui leur permet de répondre aux appels et aux demandes générales. Les programmes de RRC et de RRA sont offerts par l'Institut canadien de planification financière.

Séances d'information à l'intention des participants

Les séances d'information de la Commission ont évolué au fil des ans, visant au départ à fournir aux participants des renseignements de base au sujet du Régime et de ses avantages et ayant maintenant pour but d'aider ces derniers à accroître leurs connaissances en matière de retraite et de finances. En 2025, nous avons offert de nouvelles séances d'information pour aider les participants à comprendre leur relevé annuel de retraite, les rudiments des rentes et les options pré-retraite. En octobre, nous avons publié une foire aux questions sur la cybersécurité et sur les outils d'IA à l'occasion du Mois de sensibilisation à la cybersécurité. En novembre, nous avons souligné le Mois de la littératie financière en nous concentrant sur ce sujet dans le cadre de notre mission *Conseiller et Protéger*.

Nous continuons de publier des articles consultatifs dans nos infolettres et dans notre site Web pour aider les participants actifs et retraités à mieux comprendre des sujets liés aux finances personnelles, tels que les épargnes, les incidences fiscales, l'endettement et l'établissement d'un budget.

La Commission a atteint un record au chapitre de l'éducation des participants en 2025. Nous avons offert 202 présentations (webinaires et séances en personne), comparativement à 151 en 2024. Celles-ci ont rejoint 11 038 participants, par rapport à 8 349 l'année précédente. En tout, 96,1 % des participants ont accordé une cote « très bonne » ou « excellente » à nos séances.

Notre Plan d'accessibilité pluriannuel, qui est en vigueur pour la période de 2025 à 2027, est le fruit de consultations directes avec les participants atteints d'une invalidité et manifestant des besoins d'accessibilité. Nous avons recueilli des renseignements importants sur les façons d'améliorer nos services et de réduire les barrières à l'accès.

Services numériques et en ligne

De nos jours au sein de l'industrie des services financiers, les clients s'attendent à pouvoir se rendre en ligne pour obtenir des renseignements sur leurs comptes et exécuter des transactions simples, et ce, n'importe où, n'importe quand. La Commission offre certaines options libre-service en ligne à l'intention des clients et fournit aux employeurs un portail que ceux-ci peuvent utiliser pour traiter avec elle. Nos portails destinés aux participants et aux employeurs sont sûrs. La Commission évaluera la possibilité d'offrir d'autres outils et transactions à mesure qu'elle réalisera des progrès dans son programme de modernisation.

En 2025, l'organisation a réalisé ses activités en vertu de nouvelles normes technologiques plus modernes, favorisant la prestation plus rapide des services.

Nous avons amélioré la sécurité des données de nos participants sans alourdir outre mesure le fardeau des employés. Dans le cadre de cette initiative, nous avons amélioré nos capacités en matière de gestion de l'accès privilégié et de la gestion de l'identité et de l'accessibilité, ce qui simplifiera et rationalisera certaines activités, telles que les processus d'accueil et de départ des employés.

Nous avons continué de procéder à des activités d'évaluation et de planification en vue de l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA) dans nos systèmes et dans notre exploitation, le tout dans le but d'adopter une approche équilibrée à l'égard de l'efficacité, des progrès continuels et de l'amélioration de l'expérience des clients, tout en évitant d'introduire des risques inutiles en matière de sécurité et de confidentialité.

Notre portail destiné aux participants permet à ces derniers de choisir leurs préférences de communication pour la réception de leurs relevés annuels. En 2025, nous avons livré 92 % des relevés destinés aux participants actifs par voie numérique. Au fil du temps, nous prévoyons accroître la quantité de documents pouvant être transmis de cette façon.

Parmi les participants actifs, 63 % étaient inscrits aux services numériques à la fin de 2025, en hausse par rapport à 58 % en 2024. Pour les participants retraités, ces taux s'élèvent à 49 % et 44 %, respectivement. Ces statistiques sont appelées à s'améliorer progressivement à mesure que nous ajouterons des fonctions et des outils, et que nous ferons valoir les avantages de cette inscription aux participants.

Les participants ont continué de faire appel à nos services numériques et en ligne pour obtenir des renseignements et réaliser des transactions libre-service. L'achalandage de ces services a augmenté de 7 % par rapport à 2024, 137 046 ouvertures de session ayant été recensées en 2025. Nous prévoyons un recours accru à cette méthode d'accès afin de libérer des ressources pour répondre à la demande de nos services consultatifs.

ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES

La Commission travaille en étroite collaboration avec le promoteur du Régime afin de lui fournir les renseignements nécessaires pour prendre des décisions qui touchent ce dernier. De plus, nous entretenons en permanence des discussions avec les groupes d'agents négociateurs afin de les tenir au courant de la santé du Régime et des tendances et questions émergentes, et de nous assurer qu'ils comprennent les avantages de ce dernier.

Les responsabilités d'administration externes de la Commission se sont intensifiées au cours des dernières années. En 2025, nous avons entamé le processus d'accueil et d'intégration des députés provinciaux en vue de leur adhésion au Régime en date du 1^{er} janvier 2026. Cette initiative a exigé des efforts considérables, à l'étendue de l'organisation, en collaboration étroite avec l'Assemblée législative, le promoteur du Régime et le ministère des Finances.

En 2024, les *Indigenous Police Chiefs of Ontario* (IPCO) et le gouvernement de l'Ontario ont signé un procès-verbal de règlement pour remédier aux inégalités entre la Police provinciale de l'Ontario (PPO) et les IPCO. En 2025, nous avons mené à bien des efforts visant à instaurer la parité des rentes avec la PPO pour les membres des IPCO et pour les agents de police et les civils des Premières Nations employés en vertu de l'*Ontario First Nations Policing Agreement* (OFNPA).

En 2025, nous avons aussi animé 37 séances d'accueil et d'intégration à l'intention des employeurs du RRF, en hausse de 37 % par rapport à 2024.

Dans l'ensemble, les transactions réalisées par l'intermédiaire du portail des employeurs ont augmenté de 7 % comparativement à 2024, s'étant établies à 14 972.

MODERNISATION DES SYSTÈMES DE RENTE

Notre programme de modernisation vise la transformation des activités reposant sur la technologie, ce qui aura pour effet d'améliorer l'expérience des clients et des autres parties prenantes, ainsi que de créer des efficacités. Ce programme détaillé est conçu pour améliorer les services numériques destinés aux clients et pour faire échec aux futurs risques posés par nos anciens systèmes à l'approche de la fin de leur vie utile.

En 2025, d'importants contrats d'approvisionnement ont été conclus, ce qui a inclus l'adoption d'un mécanisme de sécurité pour protéger les données des participants et leur droit à la vie privée, ainsi que la signature d'un contrat de gestion des applications. Les avancées technologiques sont appelées à entraîner une amélioration de la qualité du service et de l'efficacité opérationnelle, et ce, tant pour les participants que pour les employés.

Nouveau Planificateur de retraite

Lancé en 2025, le nouveau Planificateur de retraite de la Commission, optimisé par Planworth, offre des fonctions personnalisées et améliorées pour aider les participants à créer un plan de retraite judicieux. Il les aide notamment à comprendre la place qu'occupe leur rente au sein de leur situation financière globale et à déterminer leurs dépenses de retraite projetées, le tout afin de pouvoir prendre des décisions éclairées tout au long de leur carrière.

Aligné sur la mission *Conseiller et Protéger* de la Commission, cet outil allie des fonctions numériques intuitives à des données personnalisées pour rendre la planification financière plus accessible et intéressante et pour permettre aux participants de jouer un rôle plus actif dans leur parcours financier. Son lancement a représenté un jalon important dans la stratégie de modernisation des systèmes de rente de la Commission.

Ce nouvel outil, qui est à la disposition des conseillers depuis 2025 et sera offert aux participants en 2026 par l'intermédiaire des services électroniques, simplifie l'expérience de planification pour ces derniers. Les participants peuvent l'utiliser par eux-mêmes ou pendant une séance individuelle avec un de nos conseillers, qui y feront référence pour bâtir un plan de retraite robuste, adapté à leur situation financière et personnelle et à leurs objectifs.

Ce nouvel outil recèle plusieurs avantages. Par exemple, nous y intégrons les données issues de notre système pour permettre aux participants de retravailler leurs estimations et de sauvegarder l'information.

Système d'administration des rentes

La Commission a mené un processus d'approvisionnement compétitif, conforme aux directives, aux politiques et à la législation, afin d'obtenir et de mettre en œuvre un système d'administration des rentes commercial, offert en vente libre, pour remédier aux risques opérationnels rattachés à nos systèmes vieillissants. Une équipe interfonctionnelle a participé à ce processus en effectuant une évaluation approfondie des solutions proposées en vue de sélectionner le fournisseur le mieux placé pour répondre aux besoins à long terme de la Commission et lui offrir la flexibilité nécessaire pour continuer d'améliorer l'expérience des clients au fil de l'évolution de leurs besoins et de celle de l'industrie des régimes de retraite. Au terme du processus de sélection de ce fournisseur en 2025, nous avons attribué le contrat à Aon.

La nouvelle solution offrira une sécurité accrue et nous permettra d'apporter des améliorations et des changements plus rapides pour répondre aux besoins du promoteur du Régime, des employeurs, des participants et des employés. De plus, elle sera régulièrement mise à niveau pour lui permettre de maintenir sa pertinence technique et d'offrir une automatisation accrue, ce qui renforcera l'efficacité de nos activités commerciales.

Modernisation des systèmes : regard vers l'avenir

Les progrès technologiques réalisés en 2025 ont aidé la Commission à jeter les assises nécessaires pour répondre aux normes de l'industrie grâce au processus de modernisation, ce qui la positionne pour connaître la croissance dans l'avenir. Il lui a notamment fallu sélectionner des fonctions propres à l'industrie, telles que l'intégration d'un outil de sécurité avancée et l'accès à Microsoft Copilot pour soutenir les capacités individuelles.

Au cours des quatre prochaines années, l'organisation travaillera en étroite collaboration avec ses fournisseurs pour configurer le système d'administration des rentes en fonction des exigences commerciales de la Commission et pour préparer cette dernière en vue de la transition vers la nouvelle solution. Ce programme important exigera l'engagement d'une équipe dévouée de ressources temporaires pour soutenir le développement du fournisseur, qui devra acquérir une expertise en la matière, coordonner les tests pour les utilisateurs et l'assurance de la qualité, et s'assurer que la solution permette d'améliorer l'efficacité organisationnelle, ainsi l'expérience des employés et des clients.

Nous continuerons de gérer les risques de notre programme de modernisation des systèmes de rente en espaçant et en séquençant avec soin nos projets et nos déploiements sous forme de phases gérables de développement et d'essais, et en faisant appel à des pratiques robustes en matière de production des rapports et de gouvernance du projet. L'année 2025 a fait place aux initiatives axées sur les données et à la stratégie d'essais, dont la priorité a été établie en fonction des exigences de mise en œuvre du système.

CULTURE ORGANISATIONNELLE

Le personnel est au cœur des activités de la Commission. Nous comptons sur l'expertise, le professionnalisme et le dévouement de nos employés pour nous aider à tenir nos promesses de retraite.

Pendant la mise en œuvre de notre nouveau plan stratégique, tabler sur notre culture solide et de soutenir notre équipe pour l'aider à s'adapter aux nouvelles façons de travailler. À cette fin, nous mettrons à profit les données et les nouvelles technologies pour améliorer l'expérience des employés et des clients.

Nous avons procédé à une évaluation de la culture pour faire le point à ce sujet auprès de nos employés et pour recueillir leurs commentaires dans le but d'actualiser les valeurs de l'organisation, que vous trouverez à la page 6 du présent document. Ces valeurs actualisées visent une meilleure correspondance avec notre nouveau Plan stratégique et le développement conscient d'une culture organisationnelle.

Les ressources humaines sont essentielles à la mise en œuvre du Plan stratégique de la Commission, lequel compte sur le personnel et sur la culture pour ouvrir la voie à la réussite. Nous avons continué d'examiner les résultats de notre récent sondage-éclair sur l'engagement des employés et prévoyons en effectuer un autre en 2026.

Diversité, équité et inclusion (DEI)

La Commission s'engage à placer la DEI à l'avant-plan de toutes ses activités. La création d'une culture d'équité, d'inclusivité et de sécurité psychologique est essentielle, car nous reconnaissons que la diversité favorise l'innovation, la productivité et la croissance. Notre engagement envers l'avancement de la DEI nous aide à répondre aux attentes de nos parties prenantes, tout en protégeant l'avenir du RRF et en autonomisant nos employés.

Nous offrons aux employés des renseignements et des ressources sur la DEI pendant l'année pour encourager leur apprentissage continu et renforcer leur sensibilisation. De plus, notre Comité consultatif sur le DEI joue un rôle de premier plan pour recommander des initiatives axées sur l'avancement de la DEI dans nos politiques et nos pratiques et pour fournir des mises à jour à tous les employés.

Pour plus de renseignements sur nos initiatives de DEI, veuillez consulter la section intitulée Développement durable à la Commission, qui commence à la page 33.

Attirer et conserver des employés de talent

En 2025, la Commission a poursuivi ses efforts pour attirer et conserver des employés de talent en mettant en œuvre des stratégies d'acquisition de talent et de planification de la main-d'œuvre qui visaient à créer une culture engagée, inclusive et hautement performante, à même de connaître la réussite.

Le recrutement et la conservation d'employés de talent sont demeurés au cœur de nos priorités pendant l'année, période au cours de laquelle nous avons réalisé des progrès considérables pour renforcer l'engagement de l'organisation envers son personnel. Nous avons consolidé nos efforts de recrutement pour engager des candidats de premier ordre, mis davantage l'accent sur une culture organisationnelle positive et inclusive, procédé à un examen de la rémunération pour veiller à ce que celle-ci demeure concurrentielle, lancé un nouveau programme d'orientation qui a eu pour effet d'améliorer l'expérience des employés et augmenté le nombre d'occasions de perfectionnement professionnel pour soutenir la croissance et la conservation des meilleurs talents.

Les ressources humaines sont essentielles à la mise en œuvre du Plan stratégique de la Commission, lequel mise sur son personnel et sur sa culture pour ouvrir la voie à la réussite. Nous comptons sur l'expertise, le professionnalisme et le dévouement de nos employés pour nous aider à tenir nos promesses de retraite.

Pendant la mise en œuvre de notre nouveau plan stratégique, nous continuerons de tabler sur notre culture solide et de soutenir notre équipe pour l'aider à s'adapter à de nouvelles façons de travailler. À cette fin, nous mettrons à profit les données et les nouvelles technologies pour améliorer l'expérience des employés et des clients.

Nous aiderons les employés à cultiver les aptitudes et les compétences nécessaires pour exceller dans une culture novatrice, inclusive et axée sur les clients. Ces mesures auront pour effet de renforcer la position de la Commission en tant qu'employeur de choix, de protéger la viabilité du Régime et de veiller à ce que nous continuions d'offrir un service exceptionnel à nos clients.

En 2025, nous avons été en mesure recruter des gens de talent et avons encouragé les promotions internes et les mutations latérales, ce qui a eu pour effet de renforcer davantage la « marque d'employeur » de la Commission.

La planification de la relève demeure prioritaire. En 2025, Andrew Tambone est entré au service de la Commission à titre de chef des placements, alors que Joanna Carson a été nommée chef des finances.

GESTION DES RISQUES

Le cadre de risque de la Commission est décrit dans notre politique de gestion des risques d'entreprise (GRE), qui s'appuie sur des principes et a récemment été actualisé pour renforcer l'approche de gouvernance de la Commission en établissant des structures plus claires, des responsabilités mieux définies et des processus uniformes pour gérer les risques.

Notre approche à l'égard de la gestion des risques consiste à évaluer les risques stratégiques et opérationnels critiques et à prendre des mesures pour atténuer ou limiter les risques de perte. Dans un environnement qui évolue rapidement et qui est caractérisé par des perturbations technologiques, par la volatilité géopolitique, par les cybermenaces et par des exigences sociétales changeantes, la gestion des risques est primordiale pour permettre à la Commission de maintenir sa résilience opérationnelle et de respecter ses obligations envers ses participants et ses autres parties prenantes.

Gestion du risque d'entreprise (GRE)

La GRE a pour but de permettre à la Commission de prendre des décisions éclairées face à un climat incertain, à des informations ou circonstances externes évolutives et à des exigences concurrentes.

Bien que la Commission tente d'anticiper tous les risques importants, il reste que des événements imprévus et sans précédent surviennent forcément. Nous avons consolidé notre cadre de GRE pour repérer et gérer les principaux risques courants et émergents; concevoir et mettre en œuvre des mesures d'atténuation; tenir un suivi régulier pour évaluer ces dernières; et rendre compte des activités de risque sur une base régulière.

La Commission adhère à une approche holistique qui réside dans l'obtention d'une perspective intégrée des principaux risques et de leur interdépendance dans tous les secteurs de l'organisation et tous les niveaux de personnel. Notre objectif consiste à repérer promptement les risques et à les gérer pour les maintenir à des niveaux acceptables.

ATTÉNUATION DES RISQUES

La Commission a pris des mesures considérables pour renforcer sa cybersécurité et gérer efficacement les risques.

Les progrès technologiques réalisés en 2025 ont aidé la Commission à jeter les assises nécessaires pour répondre aux normes de l'industrie grâce au processus de modernisation, ce qui la positionne pour connaître la croissance dans l'avenir.

Le cadre d'IA responsable de la Commission est tant conçu pour faciliter l'adoption de l'intelligence artificielle que pour démontrer la conformité réglementaire de l'organisation avec la *Directive sur l'utilisation responsable de l'intelligence artificielle* de l'Ontario et avec les instruments de politique connexes. En 2025, la Commission a commencé à évaluer les occasions auxquelles l'IA pourrait donner naissance au sein de l'organisation, ce qui a inclus l'examen de façons plus efficaces d'aider les employeurs à gérer leur productivité et leurs connaissances. Elle a notamment déployé le programme Copilot dans tous les appareils des utilisateurs de la Commission, parmi l'adoption d'autres processus fondés sur l'IA qui visent à favoriser l'efficacité des employés à l'étendue de l'organisation. En voici quelques exemples :

- documentation des descriptions d'emploi;
- exigences opérationnelles;
- dictionnaire de données;
- traduction;
- gestion de l'infrastructure des TI; et
- programme pilote pour la base de données de politiques.

Pour renforcer les assises de la GRE, nous avons pris les mesures suivantes en 2025 :

- Nous avons consolidé le cadre de gouvernance des risques et renforcé notre résilience opérationnelle en lien avec nos objectifs stratégiques à long terme en adoptant une politique entièrement consacrée à la GRE et un cadre connexe.
- Nous avons actualisé le cadre d'appétit pour le risque afin d'améliorer la surveillance des risques et la production de rapports connexes, le tout dans le but de renforcer la transparence et de soutenir un processus décisionnel fondé sur les données à tous les paliers de l'organisation. De ce fait, cette dernière pourra ouvrir la voie à une croissance viable, à l'innovation et à la transformation numérique, tout en demeurant résiliente et réceptive.
- Nous avons mis à jour la politique de continuité des affaires et de résilience de la Commission, ainsi que ses plans de continuité des affaires, et mené à bien plusieurs exercices de résilience.
- Nous avons créé des occasions de nous familiariser avec la gestion des risques et avec les tendances émergentes, tant sur le plan mondial que local. À cette fin, nous avons mis à profit notre abonnement au Global Risk Institute (GRI) pour offrir des séances spécialisées et des ateliers sur le risque.

- Nous avons lancé riskLIT, plateforme en ligne fournie par le GRI, à l'étendue de l'organisation afin d'enseigner les notions de la gestion des risques à des personnes qui ne sont pas des expertes en la matière. Pendant le Mois de sensibilisation aux risques, qui a lieu en octobre, tous les employés de la Commission ont accès à des ateliers virtuels qui leur permettent de se familiariser avec l'identification, l'évaluation et la réduction des risques, la gestion des risques liés aux projets, le processus décisionnel, la planification stratégique et la psychologie des risques.
- Nous avons disséminé des documents triés sur le volet sur la gestion des risques, le tout pour aider les membres du personnel à approfondir leurs connaissances sur ce sujet.

Principaux risques et mesures d'atténuation

Voici nos trois principaux thèmes en matière de risques et les activités réalisées pour y remédier.

1. **Viabilité du Régime.** Les régimes de retraite à prestations déterminées sont exposés au risque d'être incapables de respecter leurs obligations courantes et futures tout en demeurant abordables à longue échéance. Nous effectuons diverses études et analyses afin de mieux comprendre les risques de capitalisation du Régime et de formuler des recommandations pour y remédier.
2. **Rendement des placements.** Nous comptons sur la SOGP, notre gestionnaire en placements, pour exécuter la RSA de la Commission avec l'objectif d'enregistrer un rendement égal ou supérieur à nos cibles en la matière. Nous avons adopté un cadre de surveillance et de suivi robuste pour superviser adéquatement notre relation avec la SOGP, ce qui inclut la production de rapports réguliers relatifs aux exigences de l'Entente de gestion des placements, aux activités de gestion du risque de la SOGP et au rendement détaillé des placements. Consultez la section Placements, qui commence à la page 18, pour plus de renseignements sur la gestion des risques de placement.
3. **Modernisation des systèmes de base.** Le projet de modernisation des systèmes de rente représente une occasion de taille, tout en introduisant certains risques, comme les coûts et les retards imprévus, la défaillance des processus de gestion du changement et de gouvernance des données et l'incapacité de produire les résultats prévus. Ce projet nous permettra de mettre à jour nos services, d'adopter des efficacités et de remplacer l'ancienne technologie à risque. Nous remédions aux risques potentiels en combinant notre cadre de gestion des programmes avec une approche délibérée, progressive et modulaire à l'égard de la modernisation des systèmes.

GESTION DES RISQUES OPÉRATIONNELS

La gestion des risques opérationnels (GRO) nous procure une approche pratique et fondée sur des objectifs pour le dépistage, l'évaluation et la réduction des risques inhérents aux activités quotidiennes de la Commission et la production de rapports à leur sujet. La GRO est axée sur les façons d'utiliser des mécanismes de contrôle dans les domaines de la conformité, du comportement, de la continuité des opérations, de la livraison des projets et de la qualité du service.

RISQUES INFORMATIQUES

Nous examinons régulièrement nos systèmes informatiques pour vérifier leur performance et leur capacité de répondre aux besoins futurs. Nous travaillons en étroite collaboration avec nos fournisseurs de services, des conseillers en TI et des entreprises de recherche indépendantes.

L'infrastructure de TI et de sécurité de la Commission est demeurée solide et les améliorations numériques se poursuivent. Nous avons continué de mettre en œuvre des mesures d'éducation et de sensibilisation à la sécurité en procédant à des exercices d'hameçonnage et en tenant régulièrement des séances de formation en ligne sur la sécurité de l'information.

RISQUES JURIDIQUES

Occasionnellement, la Commission est impliquée dans des procédures judiciaires découlant du cours normal de ses affaires. Toutes les questions juridiques sont déclarées au comité des finances, d'audit et de gestion des risques du conseil d'administration.

AUDIT INTERNE

Le conseil d'administration, par l'intermédiaire du comité des finances, d'audit et de gestion des risques, supervise la fonction d'audit interne, ce qui consiste notamment à approuver le plan d'audit et à examiner ses principales conclusions. Les activités d'audit interne sont effectuées en conformité avec les normes d'audit interne professionnelles. Cette fonction favorise les améliorations continues en repérant des occasions de renforcer nos mécanismes de contrôle internes, d'améliorer notre efficacité opérationnelle et d'appuyer une gestion efficace des risques.

PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE

La Commission reconnaît l'importance de protéger la vie privée de ses participants, de ses parties prenantes et de ses employés. La protection des renseignements personnels qui nous sont confiés est au cœur de la réalisation de notre mandat. En 2025, nous avons continué de mettre à jour et de réviser les principaux mécanismes de contrôle internes pour favoriser la transparence, la réduction des risques et l'efficacité de la collecte et de l'utilisation des renseignements personnels au sein d'environnements numériques de plus en plus complexes. Notre Bureau de protection des renseignements personnels dirige un programme qui veille à la formation continue, à la sensibilisation et à la vigilance des employés en ce qui a trait au traitement et à l'utilisation des renseignements personnels.

SÉCURITÉ DE L'INFORMATION ET CONFORMITÉ

À l'instar d'autres institutions publiques et organisations de services financiers, la Commission gère avec soin les nombreux risques liés à l'information, à la cybersécurité et à la conformité. Nous continuons d'investir dans des mécanismes de contrôle de la confidentialité et d'en faire le suivi. De plus, nous mettons en œuvre un programme de conformité qui prévoit l'utilisation d'une combinaison d'initiatives de formation, d'examen des rapports et d'attestations en matière de réputation.

LIVRAISON DES PROJETS

Les projets, peu importe leur ampleur, ont la capacité de donner naissance à des risques commerciaux et financiers. Nous surveillons ces risques à l'aide de processus de gouvernance et de la production régulière de rapports. Cela veille au respect des contrôles internes et des marches à suivre. Nous procédons aussi à des évaluations du risque propres à chaque projet tout au long de sa durée pour cerner et atténuer certaines incertitudes, menaces et vulnérabilités potentielles.

En 2025, nous avons continué d'élargir nos capacités de gestion des programmes pour soutenir la mise en œuvre de notre projet de modernisation des systèmes de rente. Nous avons aussi continué d'évaluer soigneusement le recours à l'IA pour diverses fonctions, le tout dans le but d'éviter les risques inutiles en matière de sécurité et de confidentialité.

GESTION FINANCIÈRE

La Commission s'engage à effectuer une gestion efficace et à offrir un service à valeur ajoutée, et ce, à un prix abordable. En tant qu'organisme de la province de l'Ontario, nous exerçons nos activités dans un environnement axé sur la réduction des coûts et gérons judicieusement les dépenses du Régime. Au cours des dernières années, la gamme de services offerts aux participants a augmenté et le bassin de participants s'est élargi dans le sillage du regroupement d'autres régimes de retraite. Or, notre ratio des charges global demeure très concurrentiel au sein de l'industrie.

Afin de gérer le Régime de manière efficace, nous veillons systématiquement :

- à nous concentrer sur nos priorités et à travailler intelligemment;
- à effectuer la refonte et le redéploiement des ressources lorsque cela est applicable;
- à accroître nos capacités, au moyen de la dotation en personnel et de la formation, afin de nous acquitter d'un plus grand nombre de services à valeur ajoutée à l'interne, au lieu de verser des frais supplémentaires pour faire appel à des fournisseurs externes; et
- à augmenter le nombre de services numériques.

Pour 2025, notre ratio des dépenses consolidé (placements et administration des rentes) représente 58 points de base (ou 58 sous par tranche de 100 \$ d'actif net disponible pour le versement des prestations). Il s'élevait à 0,62 % en 2024.

Notre objectif consiste à maintenir un ratio consolidé de 70 points de base ou moins, soit 20 points de base ou moins pour les dépenses d'exploitation et 50 points de base ou moins pour les frais payables à la SOGP, ce que nous sommes parvenus à réaliser en 2025.

Gestion des coûts

À la Commission, nous sommes déterminés à gérer rigoureusement les coûts. Notre objectif consiste à dépenser de façon stratégique pour protéger les intérêts de nos participants et de nos autres parties prenantes. Les dépenses du Régime sont réparties entre les frais de gestion des placements et les frais d'exploitation liés à l'administration des rentes.

Frais de placement : La SOGP engage, au nom de la Commission, des frais de gestion des placements et des frais de garde. De plus, une partie des frais d'exploitation de la SOGP est imputée à la Commission, selon un principe de recouvrement des coûts. En 2025, ces frais se sont élevés à 0,41 % (ou 41 sous par tranche de 100 \$) de l'actif net moyen disponible aux fins du versement des prestations, comparativement à 0,45 % en 2024. Ces frais sont déduits du revenu de placement total.

Frais d'exploitation : La Commission engage des frais d'exploitation directs, qui représentent les coûts internes liés à la gestion du Régime de retraite, à l'administration des rentes et à la supervision des activités de placement de la SOGP. En 2025, ces frais se sont élevés à 0,17 % (ou 17 sous par tranche de 100 \$) de l'actif net moyen disponible aux fins du versement des prestations, taux inchangé par rapport à 2024.

Collectivement, les éléments de frais susmentionnés correspondaient à un ratio des frais de 0,58 % en 2025, comparativement à 0,62 % en 2024.

COTISATIONS

La *Loi sur le Régime de retraite des fonctionnaires de 1990* (Loi sur le RRF) stipule les niveaux de cotisation du RRF. Ceux-ci sont rajustés au besoin pour veiller à ce que les prestations demeurent abordables et viables à long terme.

Les taux de cotisation des participants sont intégrés au maximum annuel des gains ouvrant droit à pension (MGAP). Un taux inférieur est utilisé pour les salaires jusqu'à concurrence du MGAP (qui s'élève à 71 300 \$ en 2025 et à 74 600 \$ en 2026), alors qu'un taux supérieur est applicable à tous les salaires qui dépassent le MGAP. Les employeurs versent un montant équivalent.

En 2025, les cotisations de tous les participants et employeurs de la Commission ont atteint 1,875 milliard de dollars, ce qui inclut les paiements spéciaux du promoteur du Régime; elles s'élevaient à 1,445 milliard de dollars en 2024.

RENTES VERSÉES

En 2025, la Commission a versé des rentes totalisant 1,81 milliard de dollars, en hausse par rapport à 1,74 milliard de dollars l'année précédente.

Cette hausse est partiellement attribuable à un facteur de protection contre l'inflation de 2,7 % (facteur d'accroissement) qui a été appliqué aux rentes le 1^{er} janvier 2025. Le reste découle de l'augmentation des rentes de retraite moyennes et du nombre de nouveaux retraités.

Dotation en personnel

Pendant l'année, la Commission a misé sur une approche graduelle et mesurée pour demander, conformément au processus de planification des affaires approuvé, les ressources nécessaires pour répondre aux requêtes et aux directives du promoteur, lesquelles portaient, notamment, sur notre initiative de modernisation des systèmes de rente. Cette stratégie s'inscrit dans le sillage de la lettre d'instructions que nous avons reçue de la présidente du Conseil du Trésor et qui demandait l'atténuation des risques d'échec des systèmes en place, le développement et le renforcement des services numériques, l'amélioration des efficacités opérationnelles et le soutien des initiatives découlant de requêtes du gouvernement.

En 2025, la Commission a été, de concert avec d'autres organismes provinciaux, assujettie à des mesures de contrôle sur les nouvelles embauches, lesquelles ont eu pour effet de plafonner le nombre de nos effectifs et de bloquer le recrutement d'employés additionnels.

Au cours des dernières années, la Commission a fait connaître la nécessité imminente d'accroître ses ressources afin de pouvoir doter en personnel le programme de modernisation des systèmes de rente en recrutant des ressources temporaires au cours des quatre prochaines années, le tout afin d'assurer le respect des échéanciers et la réduction des risques et d'optimiser le rendement du capital investi dans cette initiative. Notre main-d'œuvre actuelle est confrontée à des charges de travail considérables en raison d'exigences concurrentes axées à la fois sur la réalisation des tâches administratives courantes du Régime et sur la prestation de services aux clients, ainsi que sur des responsabilités additionnelles liées à des initiatives hautement prioritaires. En tant que petite organisation, la Commission détient déjà des capacités limitées pour respecter son mandat, gérer une administration complexe et faire face à des volumes élevés d'interactions avec les clients. On a toujours attendu des employés qu'ils gèrent leurs responsabilités principales tout en contribuant aux initiatives prioritaires. Les ressources actuelles fonctionnent déjà à plein rendement et, dans l'absence de ressources additionnelles, les pressions découlant de leur charge de travail s'amplifieraient davantage, mettant à risque notre capacité de respecter nos obligations en matière d'administration du Régime et d'assurer la progression de nos initiatives prioritaires.

La Commission effectue des démarches auprès de la province pour veiller à détenir les ressources nécessaires pour respecter ses obligations administratives, ainsi que pour soutenir les initiatives prioritaires critiques et son programme de modernisation. Nous allons faire en sorte que les mesures de contrôles applicables aux nouvelles embauches et à nos effectifs actuels cadrent avec le plan d'affaires approuvé.

TRANSITIONS AU SEIN DE LA DIRECTION

Après la retraite de Chris Kautzky, Andrew Tambone s'est joint à la Commission en tant que chef des placements. À ce titre, M. Tambone est responsable de superviser la relation avec la SOGP et le rendement des placements de cette dernière pour veiller à ce que la Commission continue de respecter ses promesses de retraite.

M. Tambone détient une expérience considérable dans le domaine de la gestion des placements et prône une approche collaborative auprès des parties prenantes pour développer et gérer des stratégies de placement fructueuses. Plus récemment, il était vice-président, Placements et financement, auprès du Alberta Teachers' Retirement Fund (ATRF).

Avant d'évoluer auprès de l'ATRF, M. Tambone a été chef des placements au sein de la Special Forces Pension Plan Corporation (SFPP Corporation), où il était responsable de la stratégie d'investissement et de la supervision des gestionnaires en placements. Il a aussi été chef des risques auprès de AIMCo et a occupé des postes supérieurs à la Workers' Compensation Board - Alberta, dont ceux de chef des placements et de responsable des placements à revenu fixe.

En 2025, Joanna Carson est entrée au service la Commission à titre de chef des finances après la retraite d'Armand de Kemp. Dans l'exercice de ses fonctions, M^{me} Carson est responsable des fonctions liées aux finances organisationnelles, à l'approvisionnement, à la gestion de risque d'entreprise et au versement des rentes de l'organisation. Avant de se joindre à la Commission, elle a été chef des services financiers auprès de la British Columbia Financial Services Authority (BCFSA) et de TRIUMF (laboratoire de recherche nucléaire du Canada). Elle a aussi supervisé les fonctions de comptabilité des placements et de production de rapport pour des caisses de retraite et d'assurance, dont la Credit Union Deposit Insurance Corporation (CUDIC) de la Colombie-Britannique, et a été membre du conseil d'administration du régime de retraite des employés de l'Université de la Colombie-Britannique.

De plus, elle a participé à l'avancement d'initiatives axées sur la GRE, intégrant des registres de risque aux cadres décisionnels des dirigeants, et a dirigé des programmes de transformation qui ont eu pour effet de hisser les fonctions de conformité au rang de catalyseurs stratégiques au moyen de la modernisation de la technologie, de la restructuration des processus et du développement de la main-d'œuvre.

M^{me} Carson détient des antécédents irréfutables dans les domaines de l'intendance financière, de la transformation opérationnelle et du leadership collaboratif, et ce, tant dans le secteur public que dans celui des régimes de retraite. Compte tenu de son approche de leadership fondée sur des valeurs, de son état d'esprit stratégique, de ses excellentes aptitudes de communication et de son profond engagement envers la promesse de retraite, elle représente un ajout de taille pour notre organisation, nos participants et nos parties prenantes.

Effectifs d'équivalents à temps plein de la Commission

	2021	2022	2023	2024	2025
Total des effectifs ¹	203	208	227	239	249 ²
Hauts dirigeants de la Commission	7	7	8	7	7

1 Le total des effectifs regroupe les hauts dirigeants.

2 Effectifs approuvés en vertu du plan d'affaires, mais la directive sur la restriction des embauches a eu pour effet de les plafonner à un chiffre inférieur.

Rémunération des dirigeants

La Commission reconnaît que la rémunération est un élément essentiel à la réalisation de ses stratégies à long terme et à son efficacité organisationnelle. En tant qu'organisme du gouvernement de l'Ontario, la Commission est déterminée à fournir un excellent service et un rapport qualité-prix avantageux à ses clients et parties prenantes, le tout en exerçant ses activités dans le contexte financier du secteur public.

Le comité des ressources humaines du conseil d'administration supervise soigneusement la rémunération des dirigeants et l'approuve, et il suit les directives de la province à l'égard des salaires du secteur public. Le 28 février 2018, la Commission a mis en application son Programme de rémunération des hauts dirigeants, qui respectait les directives et les règlements du gouvernement, décrits dans le Cadre de rémunération des dirigeants. Ce règlement définit la manière dont les employeurs désignés en vertu de la *Loi de 2014 sur la rémunération des cadres du secteur parapublic*, à laquelle est assujettie la Commission, doivent établir et publier des programmes de rémunération pour les dirigeants. Le Règlement 406/18, Cadre de rémunération, qui a été adopté en août 2018, avait pour but d'établir les nouvelles règles de rémunération applicables à ces dirigeants. La Commission se conforme à ce règlement.

Les dirigeants reçoivent un salaire annuel de base qui se situe dans les fourchettes salariales correspondant à leur catégorie d'emploi. En plus de leur salaire annuel de base, les dirigeants sont admissibles au régime annuel de rémunération (incitatifs à court terme). La Commission effectue un examen annuel du rendement et du salaire des dirigeants; les rajustements de salaire liés aux incitatifs fondés sur le rendement sont actuellement conformes aux fourchettes du marché.

Les salaires de base et le paiement d'incitatifs aux dirigeants occupant des postes désignés respectent le programme de rémunération des dirigeants approuvé de la Commission. Le tableau ci-dessous fait état de la rémunération du président et chef de la direction et des autres hauts dirigeants qui y sont nommés au 31 décembre 2025. Les chiffres du tableau représentent les éléments de la rémunération et la rémunération totale (exclusion faite des prestations de retraite) qui ont été versés aux personnes en question.

Poste	Année	Salaire de base ¹	Incitatif à court terme ²	Avantages et allocations imposables ³	Total
Président et chef de la direction ⁴	2025	526 163 \$	341 861 \$	572 \$	868 596 \$
	2024	467 375 \$	234 149 \$	524 \$	702 048 \$
Vice-présidente directrice et chef du service à la clientèle ⁵	2025	341 826 \$	153 278 \$	392 \$	495 496 \$
	2024	298 993 \$	126 176 \$	347 \$	425 516 \$
Chef des services financiers	2025	247 094 \$	104 988 \$	299 \$	352 381 \$
	2024	247 094 \$	101 502 \$	299 \$	348 895 \$
Chef des placements ⁶	2025	158 992 \$	73 313 \$	162 \$	232 467 \$
Vice-président directeur et chef des rentes ⁵	2025	341 826 \$	158 638 \$	392 \$	500 856 \$
	2024	297 270 \$	128 570 \$	347 \$	426 187 \$

- 1 Le salaire de base est déterminé en fonction des montants versés pendant l'année. En 2024 et en 2025, il y a eu 26 versements bi-hebdomadaires.
- 2 L'incitatif à court terme est versé en mars de l'année suivante et il est conforme à l'enveloppe de rémunération des cadres prescrite par le Règlement 406/18 : Cadre de rémunération.
- 3 L'assurance vie est incluse. Il n'y a aucune allocation de voiture et aucun autre avantage accessoire.
- 4 Le titulaire actuel de ce poste a été nommé président et chef des rentes en date du 1^{er} février 2024, et président et chef de la direction le 6 août 2024. Les montants indiqués pour 2024 tiennent compte de la partie de l'année dans le rôle de président et chef des rentes et du reste de l'année à titre de président et chef de la direction. La transition au rôle de chef de la direction s'est inscrite dans le cadre du plan de transition mis en œuvre à la lumière des retraites de l'ancien chef des rentes et de l'ancien chef de la direction.
- 5 Les titulaires actuels des postes de vice-présidente directrice et chef du service à la clientèle et de vice-président directeur et chef des rentes ont été nommés à ces rôles en date du 6 août 2024. Les montants indiqués en 2024 tiennent compte de leur salaire calculé au prorata à ce niveau.
- 6 Le titulaire actuel du poste de chef des placements a été nommé à ce rôle le 2 juillet 2025. Les montants rendent compte de la rémunération versée à partir de cette date.

Les dirigeants mentionnés à la page précédente ont droit à des prestations de retraite du RRF et de la CR, déterminées en fonction de leur salaire de base. Le fait d'offrir aux dirigeants les mêmes régimes de retraite qu'aux clients assure une forte correspondance avec les intérêts de ces derniers.

Conformément aux directives du gouvernement de l'Ontario, les dirigeants de la Commission ne reçoivent aucun avantage accessoire, comme des allocations de voiture, des abonnements à des clubs, de l'équipement à usage personnel ou des services personnels.

GOUVERNANCE

La réussite continue et la robustesse de la Commission reposent sur une structure de gouvernance solide. Celle-ci respecte – et, dans de nombreux cas, excède – les normes et les pratiques optimales de l'industrie. Notre engagement sans faille envers des pratiques de gouvernance de premier rang au sein de l'industrie assure une gestion pleinement responsable, un processus décisionnel efficace, la supervision prudente de la gestion des placements, la responsabilité financière, la conformité juridique et la prise de risques acceptables. En bref, cet engagement nous permet de promouvoir et de protéger en tout temps les intérêts supérieurs du Régime et de ses bénéficiaires.

Notre cadre de gouvernance repose sur une série de documents qui définissent notre structure organisationnelle, nos rôles et responsabilités et nos pratiques en matière de gouvernance. Collectivement appelés Documents de gouvernance, ceux-ci regroupent un Énoncé des principes de gouvernance; un règlement administratif général; des énoncés du mandat et de l'autorité; et un code de conduite et de déontologie.

Nos Documents de gouvernance créent un lien direct entre la responsabilité et l'imputabilité, établissent les attentes en matière de comportement éthique et fixent les lignes directrices relatives aux conflits d'intérêts. Ils établissent également un système bien défini de freins et de contrepoids pour tous les pouvoirs.

Rôle du conseil

Le conseil d'administration de la Commission détient la responsabilité ultime de la gérance du Régime. Cela dit, il a délégué aux dirigeants la responsabilité des activités quotidiennes requises pour administrer le Régime et gérer sa caisse de retraite.

Le conseil a également délégué certaines responsabilités à cinq comités, soit les comités de gouvernance; des placements; des finances, d'audit et de gestion des risques; de retraite; et des ressources humaines.

Le conseil conserve la responsabilité globale de la supervision des activités commerciales de la Commission. Plus précisément, il :

- approuve le plan stratégique, le plan opérationnel et le budget de la Commission;
- s'assure que les dirigeants ont dépisté les risques et qu'ils les gèrent;
- approuve les recommandations transmises au promoteur du Régime à l'égard de la modification et de la capitalisation de ce dernier;
- effectue des examens du rendement et de la rémunération pour le président et chef de la direction;
- supervise et surveille le rendement de la SOGP;
- approuve la RSA, qui régit les décisions relatives à la composition de l'actif;
- effectue un examen annuel de l'EPPP de la Commission;
- approuve les nominations non-ministérielles au conseil d'administration de la SOGP;
- approuve les modifications substantielles touchant les ententes de placement et de service;
- supervise et approuve toutes les questions d'audit et de gestion des risques;
- s'assure que les dirigeants maintiennent une culture d'intégrité;
- est responsable de la relève au sein de l'équipe de dirigeants;
- surveille la gestion des talents et l'engagement des employés;
- supervise le service à la clientèle; et
- surveille la conformité de la Commission avec les documents de gouvernance, y compris les directives et les politiques du gouvernement.

Au moment de s'acquitter de leurs tâches, les membres du conseil sont directement redevables envers :

- les bénéficiaires du Régime (c.-à-d. les participants actifs et retraités);
- l'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers (l'organisation qui encadre les régimes de retraite agréés dans la province); et
- le gouvernement de l'Ontario (promoteur du Régime).

La SOGP, à titre de gestionnaire en placements unique et exclusif de la Commission, est responsable de la gestion des placements et du réinvestissement de l'actif de la caisse de retraite. Elle joue également le rôle de conseillère en placements non exclusive de la Commission. Le conseil a délégué aux dirigeants (principalement au chef des placements) la responsabilité de surveiller et d'évaluer la SOGP au chapitre du rendement des produits de placement et de la gestion du risque, et de produire des rapports à leur sujet, et de sa capacité de s'acquitter de ses tâches, de ses responsabilités et de ses obligations.

Le conseil et les dirigeants de la Commission accordent une grande importance aux questions de durabilité, et la Commission continue de renforcer ses pratiques et de collaborer avec ses homologues. Une politique, approuvée par le conseil, relativement aux investissements durables articule les façons d'aborder ces enjeux, dont les risques climatiques. La SOGP s'est engagée à atteindre la carboneutralité d'ici 2050, a publié des cibles intermédiaires et dévoile les risques climatiques conformément aux *Task Force on Climate-related Financial Disclosures* (TCFD).

La Commission est régulièrement reconnue pour sa bonne gouvernance au sein de la fonction publique de l'Ontario. Le conseil est déterminé à maintenir un modèle de gouvernance de premier ordre et à veiller à ce que la Commission puisse continuer de favoriser l'innovation et de bâtir un avenir solide et durable pour toutes les parties prenantes du RRF. Les membres du conseil d'administration et de ses comités se sont réunis un total de 42 fois en 2025.

Conseil d'administration

Les membres du conseil d'administration de la Commission y sont nommés en fonction de leur expertise, de leur engagement, de leur intégrité et de leur vision. En collaborant, ils veillent à ce que la structure et les pratiques de gouvernance du Régime respectent les normes les plus élevées.

De plus, les membres du conseil doivent perfectionner continuellement leurs compétences pour veiller à ce que le conseil soit, collectivement, bien équipé pour gouverner dans un monde en évolution rapide. Pendant l'année, le conseil invite des experts externes à lui présenter, ainsi qu'aux dirigeants, des séances d'éducation. En 2025, le conseil a invité des experts à présenter des séances sur divers sujets, dont la compétence culturelle autochtone, le programme d'IA Copilot, et la stratégie de placement, les pratiques de durabilité et les activités de gestion de l'actif de la SOGP.

Les membres du conseil sont nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil de l'Ontario.

Le conseil a fait l'objet de changements notables en 2025, dont les suivants :

- Nomination de John Bai le 28 janvier 2025
- Nomination de Diane Sinhuber le 1^{er} mai 2025

La biographie de tous les membres qui siégeaient au conseil en date du 31 décembre 2025 se trouve ci-dessous.

MEMBRES DU CONSEIL

Geri Markvoort (présidente du conseil)

Dirigeante retraitée en matière de ressources humaines, Geri Markvoort a acquis plus de 40 ans d'expérience au sein de grandes organisations complexes. Elle a coordonné les besoins en ressources humaines avec ceux d'entreprises de nombreuses industries (ressources naturelles, fabrication, services bancaires et services professionnels). Les changements organisationnels, les modèles de services mondiaux, les programmes de rémunération totale, les relations efficaces avec la clientèle et l'évolution de la fonction des RH ont représenté des défis stimulants pour elle tout au long de sa carrière. Championne passionnée du changement et d'un leadership fort en RH, M^{me} Markvoort a occupé plusieurs rôles de gouvernance, dont ceux de présidente du Conseil des gouverneurs, George Brown College; présidente du conseil, Dress for Success Toronto; et membre du conseil du chapitre torontois de Fibrose kystique Canada et de Lawn Summer Nights. M^{me} Markvoort détient la désignation de IAS.A de l'Institut des administrateurs de sociétés.

Richard B. Nunn (vice-président du conseil)

Richard Nunn occupe depuis plus de 20 ans des rôles de gouvernance supérieurs au sein du secteur public, ayant été gouverneur de l'Université de Toronto de 2004 à 2013 et président de son conseil de gouvernance de 2011 à 2013. Actuellement, il est un administrateur auprès du conseil de Halton Health Care et en a été président du conseil de 2019 à 2023. Il est aussi président du conseil de la University of Toronto Asset Management Corporation (UTAM), entité responsable de la gestion de l'actif de l'Université de Toronto, et membre du conseil du Institute of Chartered Accountants in England and Wales (ICAEW), organisation de comptabilité internationale établie à Londres.

Après une carrière de 34 ans dans le domaine de la comptabilité professionnelle, M. Nunn a pris sa retraite en 2023, étant alors associé auprès de Deloitte. Au sein de cette entreprise, il a dirigé les secteurs des audits des services financiers et des assurances pour le Canada et été membre de l'équipe de direction du secteur des audits financiers mondiaux. Il était spécialisé dans les industries des services bancaires, de la gestion de l'actif et des régimes de retraite, ayant été au service de certaines des plus vastes organisations financières au Canada.

M. Nunn est un ancien membre du comité consultatif du BSIF et ancien président du groupe d'auditeurs de l'Organisme canadien de réglementation des investissements.

M. Nunn détient un diplôme d'études bancaires et financières de la Loughborough University au Royaume-Uni. Il a été nommé au conseil de l'ICAEW en 2024.

John Bai

John Bai est actuellement chef de services financiers et chef des risques auprès de Aviso Wealth Inc. Avant cela, M. Bai a occupé des postes de direction progressivement supérieurs dans l'une des grandes banques du Canada et, plus récemment, il a été chef des services financiers et chef de la transformation pour le compte d'une banque régionale américaine. Il a aussi été gestionnaire de portefeuilles institutionnels auprès de l'une des principales sociétés de gestion de l'actif indépendante du Canada. M. Bai siège au conseil de fondation de l'hôpital général de Georgian Bay et au conseil d'administration d'EnCorps en Californie. En plus de détenir un baccalauréat en sciences économiques de l'Université Western, il est comptable professionnel agréé, titulaire de la désignation de CFA et membre de l'Institut des administrateurs de sociétés.

Dave Bulmer

Dave Bulmer est président et chef de la direction d'AMAPCEO, syndicat des employés professionnels du gouvernement de l'Ontario (15 000 membres), fonction qu'il occupe depuis 2015. Précédemment, il a été chef des services financiers, président d'un conseil, directeur par mandat spécial, président d'un comité des finances et président d'un comité de la retraite. Son poste à titre de membre de la fonction publique de l'Ontario est auprès de la direction des services de santé d'urgence du ministère de la Santé de l'Ontario. M. Bulmer détient la désignation de IAS.A de l'Institut des administrateurs de sociétés de la Rotman's School of Management et a obtenu la certification SHARE en matière de placements et de gouvernance des régimes de retraite, ainsi que celle du cours sur les fiduciaires. Il donne des cours sur les relations du travail dans plusieurs universités de l'Ontario. Militant de longue date dans sa collectivité, M. Bulmer a fait don de son temps à titre d'entraîneur de sports d'élite, ainsi qu'auprès de PFLAG et de Crohn et Colite Canada.

Earl Dumitru

Earl Dumitru offre depuis plus de 20 ans des conseils au gouvernement de l'Ontario en matière de questions juridiques et de politiques. Il détient une vaste expérience dans le domaine juridique, acquise pendant sa participation à des portefeuilles de plus en plus complexes et importants sous la tutelle de cinq gouvernements visant des missions différentes. Parmi ses dossiers notables, citons la réforme de l'assurance-responsabilité, les modifications apportées à la *Loi sur les recours collectifs*, l'élaboration d'une nouvelle *Loi sur les services d'aide juridique*, la gouvernance des organismes et de l'industrie et la supervision de projets d'immobilisations. M. Dumitru a aussi siégé au conseil de l'Association of Law Officers of the Crown (ALOC) pendant plus de dix ans et en a été président de 2014 à 2018. À ce titre, il était responsable des négociations collectives, de la gestion du personnel, des budgets et des audits, du déroulement des activités quotidiennes et du développement d'une organisation viable en mesure de respecter ses responsabilités fiduciaires envers ses membres. M. Dumitru détient la désignation de IAS.A de l'Institut des administrateurs de sociétés.

Shawn Leis

Shawn Leis est le cadre dirigeant chargé des finances auprès de l'Association de la police provinciale de l'Ontario. En plus de 25 ans de carrière, il a occupé des postes de direction financière et opérationnelle dans plusieurs entreprises de fabrication, dans une société de distribution de scieries et dans une société de financement automobile à risque. M. Leis est enseignant à temps partiel en finances au Georgian College et trésorier du Georgian Bay Cancer Support Centre. Il a siégé au conseil d'administration de l'association de hockey mineur de Penetang (quatre ans), a été commissaire de conseil scolaire (huit ans), a été membre d'un conseil d'église (huit ans) et a occupé des fonctions d'intendance au sein d'une église (14 ans). Il a fait ses études à l'Université de Waterloo, où il a obtenu un baccalauréat spécialisé en études comptables dans le cadre d'un programme coopératif, après quoi il a reçu le titre de CPA et une maîtrise en gestion. M. Leis a également suivi quatre modules du Director's College de la DeGroote School of Business et il détient la désignation de IAS.A de l'Institut des administrateurs de sociétés.

Geoffrey Melbourne

Geoffrey Melbourne est associé chez Mercer, où il est responsable de la pratique du patrimoine à Toronto. Professionnel chevronné en actuariat, conseils sur la retraite et gestion des relations avec la clientèle. M. Melbourne possède plus de 30 ans d'expérience dans la prestation de conseils sur l'élaboration des stratégies des régimes de retraite, la conception de régimes, leur gouvernance et administration et la diligence raisonnable en matière de fusions et d'acquisitions. M. Melbourne est animé d'une passion pour le soutien de ses collègues et clients dans l'optimisation de leur potentiel. Il est administrateur auprès du Wycliffe College, ainsi que Fellow de l'Institut canadien des actuaires et de la Society of Actuaries. Titulaire d'un B.Sc. en mathématiques de l'Université des Indes occidentales, il détient aussi la désignation de IAS.A de l'Institut des administrateurs de sociétés.

Suzann Pennington

Maintenant à la retraite, Suzann Pennington était auparavant haute dirigeante en finances, détenant plus de 30 années d'expérience dans la planification stratégique, les placements complexes, les fusions et acquisitions, la gestion des risques et les placements ESG auprès de sociétés ouvertes et fermées. En tant que directrice générale et chef des placements de Gestion d'actifs CIBC, M^{me} Pennington était responsable d'actifs financiers supérieurs à 110 milliards de dollars. Elle a occupé de nombreux postes supérieurs en finances, dont celui de vice-présidente auprès de Placements Mackenzie, et elle est la partenaire fondatrice d'une société de fonds communs de placement. M^{me} Pennington possède un B.A. en mathématiques de l'Université de Waterloo, le titre d'analyste financière agréée et la désignation de IAS.A de l'Institut des administrateurs de sociétés.

Diane Sinhuber

Diane Sinhuber est une spécialiste du risque, de la gouvernance et des mécanismes de contrôle qui possède plus de 35 ans d'expérience dans la prestation de services de comptabilité et d'audit à divers types d'institutions financières. Maintenant à la retraite, elle a auparavant été vérificatrice en chef adjointe du Groupe Banque TD et est l'ancienne directrice de la division des services financiers de EY Canada.

En ce qui concerne son expérience au sein de conseils d'administration, M^{me} Sinhuber est actuellement présidente de celui du Scarborough Health Network. Avant cela, elle a été présidente bénévole du conseil du YMCA du Grand Toronto, de la Fondation canadienne du rein à Toronto et de Financière First Nation S.E.C.

M^{me} Sinhuber a reçu la Médaille du jubilé de la Reine pour son service communautaire, ainsi que la Distinction de l'Ontario pour services bénévoles en 2020. Elle est titulaire d'un baccalauréat en administration des affaires de l'Université Wilfrid Laurier, ainsi que de la désignation GCB.D et de celle de IAS.A de l'Institut des administrateurs de sociétés. De plus, elle est Fellow auprès de Chartered Professional Accountants of Ontario (FCPA).

Tom Valks

Antonius (« Tom ») Valks est un professionnel détenant plus de 30 ans d'expérience dans les placements institutionnels et la gestion de caisses de retraite.

À sa retraite en 2024, il était chef des placements de la Gestion de la caisse de retraite et des placements de l'Université d'Ottawa. Dans ce rôle, il était responsable de la gestion de tous les aspects de la caisse de retraite, ainsi que de celle des fonds de dotation et d'autres investissements. Pendant sa carrière, il a aussi occupé des rôles supérieurs en matière de placement et de leadership auprès de la Société canadienne d'hypothèque et de logement, où il gérait la répartition de l'actif et les placements privés de la caisse de retraite et des portefeuilles d'assurance de cette organisation.

Plus tôt dans son parcours, M. Valks a géré des portefeuilles d'actions américaines et mondiales auprès de Montrusco Bolton et de son prédécesseur, Bolton Tremblay. Il détient les désignations d'analyste financier agréé, de comptable professionnel agréé et de IAS.A de l'Institut des administrateurs de sociétés, ainsi qu'un baccalauréat de la HEAO-School aux Pays-Bas.

MANDATS ET RÉMUNÉRATION DU CONSEIL

Nom	Début du mandat	Fin du mandat	Poste	Rémunération totale en 2025
Geri Markvoort	01/05/2015	01/02/2026	Présidente du conseil	101 103,50 \$
Richard Nunn	07/13/2023	07/12/2026	Vice-président du conseil	69 111,00 \$
Suzann Pennington	06/25/2020	08/16/2028	Membre	48 574,00 \$
Dave Bulmer ¹	11/16/2016	12/15/2027	Membre	–
Shawn Leis ¹	03/04/2022	05/07/2028	Membre	–
Geoffrey Melbourne	12/22/2021	12/04/2027	Membre	47 632,00 \$
Earl Dumitru ¹	07/09/2020	08/16/2028	Membre	–
Tom Valks	05/30/2024	05/29/2027	Membre	44 802,00 \$
John Bai	01/28/2025	01/27/2028	Membre	38 469,00 \$
Diane Sinhuber	05/01/2025	04/30/2028	Membre	31 350,00 \$

1 Les membres qui sont à l'emploi du gouvernement de l'Ontario ou d'agences de négociation et qui reçoivent leur salaire habituel pendant leur participation à titre de membres du conseil d'administration de la Commission n'obtiennent aucune rémunération additionnelle.

La Directive concernant les organismes et les nominations du Conseil de gestion du gouvernement (la « Directive ») établit les principes et les critères généraux qui sont applicables à la rémunération des membres du conseil. En vertu du Décret 1150/2007, la rémunération journalière payable aux membres du conseil de la Commission est déterminée en fonction des taux applicables aux membres du conseil d'organismes de réglementation et d'arbitrage, lesquels peuvent être modifiés de temps à autre. La rémunération journalière actuellement payable à la présidente, au vice-président et aux membres du conseil s'établit comme suit :

Présidente : 867\$

Vice-présidente : 680 \$

Membre : 550 \$

Le nombre de jours qui sont rémunérés dépend de la présence des personnes en question aux réunions du conseil et de gestion, ainsi que des activités de préparation, de formation et de compte rendu.

ACTIVITÉS EN 2025

En 2025, il y a eu sept réunions du conseil d'administration de la Commission.

Membre	Présences aux réunions du conseil en 2025
Geri Markvoort	6 réunions sur 7
Richard Nunn	7 réunions sur 7
Suzann Pennington	7 réunions sur 7
Dave Bulmer	6 réunions sur 7
Shawn Leis	7 réunions sur 7
Geoffrey Melbourne	6 réunions sur 7
Earl Dumitru	7 réunions sur 7
Tom Valks	7 réunions sur 7
Diane Sinhuber ¹	6 réunions sur 6
John Bai	7 réunions sur 7

1 Dénote un nouvel administrateur nommé pendant l'année et le nombre de réunions tenues depuis sa nomination.

Examen quinquennal

(en millions de dollars)	2025	2024	2023	2022	2021
Actif, au début de l'exercice	34 089 \$	31 738 \$	31 031 \$	33 834 \$	31 000 \$
Revenu de placement (perte)	2 410	2 594	955	(2 560)	2 871
Cotisations	1 875	1 445	1 325	1 245	1 496
Transferts d'autres régimes	255	262	265	254	134
	4 540	4 301	2 545	(1 061)	4 501
Versements de rente	1 810	1 737	1 625	1 496	1 427
Cessations	150	159	162	200	196
Frais d'exploitation	61	54	51	46	44
	2 021	1 950	1 838	1 742	1 667
Actif, à la fin de l'exercice	36 609 \$	34 089 \$	31 738 \$	31 031 \$	33 834 \$
Taux de rendement annuel net	7,0 %	8,1 %	3,1 %	(7,8 %)	9,4 %

Le taux de rendement annuel net tient compte de tous les frais d'administration du Régime et de gestion des placements.

Annexe : Progrès réalisés à l'égard des priorités du gouvernement pour 2025 et 2026

Le tableau figurant ci-dessous fait état des mesures à prendre en fonction de la Lettre d'instructions du gouvernement pour 2025 et 2026. La colonne Activités principales et résultats obtenus obtenus décrit les réussites de la Commission à l'égard de ces initiatives en 2025.

Lettre d'instructions : points prioritaires	Activités principales et résultats obtenus
1. Compétitivité, viabilité et gestion des dépenses	La viabilité du Régime est demeurée au premier plan des priorités de la Commission en 2025. À la fin de l'année, le taux de capitalisation du Régime s'établissait à 87 %, ce qui représente une augmentation par rapport à la fin de 2024 (86 %). Ces résultats découlent de la mise en œuvre couronnée de succès de notre Plan d'intervention en matière de capitalisation, qui consistait entre autres dans l'augmentation du taux de cotisation des participants et des employeurs afin de capitaliser adéquatement les coûts actuels et futurs des prestations. Les cotisations ont fait l'objet de deux hausses en 2025, et une troisième est prévue en avril 2026. Vous trouverez plus de détails à ce sujet à la page 13. La Commission gère prudemment ses dépenses. Ses frais d'exploitation et de placement ont fléchi en 2025, s'établissant à 0,58 %, comparativement à 0,62 % en 2024. Vous trouverez plus de détails à ce sujet à la page 53. Les coûts d'exploitation du Régime sont réglés à même l'actif de ce dernier. Annuellement, le conseil d'administration de la Commission approuve un budget d'exploitation déposé par les dirigeants, lequel doit aussi être approuvé par le président du Secrétariat du Conseil du Trésor. La Commission a respecté ce budget en 2025. Vous trouverez plus de détails au sujet de nos activités de gestion financière à la page 53.

**Lettre d'instructions :
points prioritaires**

Activités principales et résultats obtenus

La rémunération des dirigeants fait l'objet d'un examen soigneux par le comité des ressources humaines du conseil, qui l'approuve également. Elle est conforme aux directives de la province à l'égard des salaires du secteur parapublic. Ce programme doit faire état de la philosophie de rémunération, des salaires, du plafond de la rémunération au rendement, d'une analyse comparative et d'une description des autres éléments de la rémunération. La Commission se conforme à la réglementation relative à la rémunération des dirigeants. Vous trouverez plus de détails au sujet de la rémunération des dirigeants à la page 56.

**2. Transparence et
responsabilité**

La Commission démontre la transparence et la responsabilité de ses rapports financiers en faisant appel à des politiques de comptabilité conformes aux normes de comptabilité canadiennes applicables aux régimes de retraite. Elle maintient des mécanismes de contrôle interne et des procédures connexes pour donner l'assurance que les transactions sont autorisées, que l'actif est protégé contre une utilisation ou une disposition non autorisée et que les registres sont tenus selon les règles. Son comité des finances, d'audit et de gestion des risques examine les états financiers de manière approfondie en compagnie de la direction et des auditeurs externes avant de les recommander au conseil à des fins d'approbation. Vous trouverez plus de détails à ce sujet à la page 51.

Outre les ressources consacrées au suivi de la conformité avec la direction relative à l'obligation de rendre compte des organismes et à la production des rapports annuels connexes, chaque dirigeant doit s'assurer que son secteur fonctionnel détient les compétences, les connaissances et l'expérience nécessaires pour soutenir le rôle du conseil d'administration dans la gouvernance de l'organisme. Outre le Rapport de l'auditeur indépendant à la page 83, notre approche à l'égard de la gouvernance est décrite à la page 58.

**Lettre d'instructions :
points prioritaires**

Activités principales et résultats obtenus

Pour soutenir la responsabilité et la transparence, la Commission a adopté de nombreux indicateurs clés de la performance (ICP) pour rendre compte des résultats les plus importants pour les parties prenantes du Régime en ce qui concerne l'exécution de nos stratégies. Le rendement de la Commission à l'égard des ICP est décrit dans le Plan d'affaires de 2025 à la page 75.

3. Gestion des risques

La Commission adhère à une approche qui est applicable à l'échelle de l'organisation et qui consiste dans un examen intégré des principaux risques et de leur interdépendance pour tous les secteurs de l'organisation et pour tous les paliers de main-d'œuvre. La Gestion du risque d'entreprise (GRE) vise la préservation de la réputation de la Commission, le renforcement de sa résilience opérationnelle et la possibilité, pour cette dernière, de prendre des décisions éclairées face à l'incertitude, à des circonstances externes changeantes et à des exigences concurrentes. Notre approche à l'égard de la gestion du risque consiste dans l'évaluation des risques stratégiques et opérationnels susceptibles de porter atteinte à notre mission et dans la prise de mesures pour atténuer ou limiter notre exposition à des risques de perte. Vous trouverez plus de renseignements sur nos activités de la gestion des risques en 2025 à la page 48.

**Lettre d'instructions :
points prioritaires**

Activités principales et résultats obtenus

4. Gestion de la main-d'œuvre

La gestion de la main-d'œuvre est demeurée une activité prioritaire tout au long de l'année, période pendant laquelle nous avons réalisé des progrès considérables pour renforcer l'engagement de l'organisation envers le personnel. Nous avons notamment accueilli Andrew Tambone à titre de chef des placements et Joanna Carson en tant que chef des finances.

Pour renforcer et soutenir sa main-d'œuvre en 2025, la Commission a, en décembre, mené un sondage complet et détaillé sur l'engagement des employés, lequel a suscité un taux de participation de 89 %, comparativement à 95 % en 2024. Ce sondage a révélé un taux d'engagement global de 85,2 %, par rapport à 86,3 % en 2024. Vous trouverez plus de détails au sujet de ce sondage à la page 80.

En tant que petite organisation, nous gérons nos ressources de manière réfléchie pour établir la priorité des besoins de nos clients, du promoteur du Régime et de nos parties prenantes, et pour concilier ces besoins, le tout dans le but d'assurer l'administration efficace du Régime. Pendant notre cycle d'affaires annuel, nous déterminons les ressources et les compétences auxquelles la priorité doit être accordée en fonction des besoins à court et à long terme de l'organisation, et nous modifions avec soin l'ordre des priorités ou redéployons les ressources en réponse aux besoins émergents. La Commission fait en sorte que ses ressources concordent avec le plan d'affaires approuvé. Vous trouverez plus de détails au sujet de la dotation en personnel et de la gestion des talents à la page 54.

**Lettre d'instructions :
points prioritaires**

Activités principales et résultats obtenus

5. Diversité et inclusion

Nous croyons qu'une évaluation régulière de notre approche à l'égard de la diversité, de l'équité et de l'inclusion (DEI) renforce la solidité et l'agilité de notre milieu de travail et nous aide à favoriser l'engagement des employés et à offrir un meilleur service à nos groupes diversifiés de participants.

En 2025, la Commission a, au nom du promoteur du Régime, étendu l'adhésion de ce dernier à des employeurs et à des membres de communautés des Premières Nations, ce qui l'a incitée à prêter une attention renouvelée à la sensibilisation interne et à la formation à l'égard de la réconciliation. La Commission a fait équipe avec des experts chevronnés pour offrir, à tous les employés et aux membres du conseil, une formation sur la compétence culturelle autochtone pour veiller à ce que l'organisation entière soit munie de la compréhension nécessaire pour intégrer la réconciliation à ses travaux et pour offrir un service bien informé et respectueux à ce groupe de clients. Vous trouverez plus de détails sur les activités de diversité et d'inclusion réalisées en 2025 à la page 46.

6. Collecte de données

En 2025, un mécanisme de sécurité a été lancé pour protéger les données et la vie privée des participants. Vous trouverez plus de renseignements au sujet des initiatives de traitement et de planification des données réalisées en 2025 à la page 44.

**Lettre d'instructions :
points prioritaires**

Activités principales et résultats obtenus

**7. Services numériques et
à la clientèle**

La Commission a entrepris un programme de modernisation pluriannuel qui cadre avec l'initiative « Priorité au numérique » du gouvernement pour améliorer la prestation des services à l'intention de ses participants. La nouvelle solution d'administration des rentes prévoit des mises à niveau régulières qui lui permettront de maintenir sa pertinence technique et d'offrir une automatisation accrue, ce qui aura pour effet de renforcer nos activités commerciales. Vous trouverez des détails à ce sujet à la page 43.

En 2025, La Commission a lancé un nouveau Planificateur de retraite, qui offre des fonctions personnalisées et améliorées, et qui aide les participants à créer un plan efficace pour leur retraite. Cadrant avec la mission *Conseiller et Protéger* de la Commission, ce système allie des fonctions numériques intuitives à des réflexions personnalisées pour veiller à ce que la planification financière soit plus accessible et intéressante et qu'elle permette aux participants de jouer un rôle plus actif dans leur parcours financier. Vous trouverez plus de détails à ce sujet à la page 44.

Dans le sondage de 2024 de CEM Benchmarking, dont les résultats ont été publiés à mi-chemin de 2025, la Commission a obtenu un pointage total de 89 sur 100 pour le service à la clientèle, ce qui lui a mérité le premier rang parmi des régimes de retraite canadiens comparables, comparativement à la deuxième position en 2023. Vous trouverez plus de détails à ce sujet à la page 39.

Paramètres et indicateurs clés de la performance

La Commission a adopté de nombreux indicateurs clés de la performance (ICP) pour mesurer ses progrès à l'égard de la mise en œuvre de ses stratégies. Les ICP représentent les résultats les plus importants pour les parties prenantes du Régime; ils sont indiqués dans le tableau suivant.

Objectif	Variable	Mesure du rendement	Résultat en 2025	Discussion des résultats
Mise en œuvre des placements	Rendement des placements de la Commission par rapport à l'indice de référence de la RSA	Devancer l'indice de référence, déduction faite des frais, sur des périodes mobiles de cinq ans Activités principales : Supervision de la SOGP pour que celle-ci produise des rendements suffisants pour les placements, tel que ceux-ci sont mesurés par : • un suivi efficace et détaillé des activités de la SOGP, ainsi que par les prises de contact avec cette dernière • le maintien ou l'amélioration de la gouvernance robuste de la stratégie de placement au moyen de l'adoption de politiques et de marches à suivre • une participation à l'amélioration soutenue des capacités et des résultats de la SOGP • une réaction proactive et efficace aux enjeux liés au rendement des placements	Bien que le rendement total net de la caisse de retraite ait devancé le taux d'actualisation du Régime, il a été inférieur de 0,82 % à celui de son indice de référence en raison du retard que divers placements privés ont accusé sur les indices d'actions des marchés publics, qui ont dégagé des résultats exceptionnels La supervision efficace de la SOGP a été assurée par des examens du rendement, la surveillance des risques, la production de rapports sur la conformité et des échanges réguliers	Des examens réguliers du rendement et de la stratégie de placement ont été effectués tout au long de l'année

Objectif	Variable	Mesure du rendement	Résultat en 2025	Discussion des résultats
Gestion des risques de placement	Risque réel par rapport au risque prévu pour l'ensemble du portefeuille et pour chaque stratégie de placement	Indicateur de risque total de la caisse de retraite – l'écart de suivi ex post de l'ensemble de la caisse, pour les cinq dernières années, s'est avéré conforme aux limites établies ainsi qu'à la cible fixée dans le mandat relatif au compte du client Indicateur de risque des stratégies – l'écart de suivi mobile ex ante ou la volatilité totale (selon le cas en vertu de l'Énoncé de politique de placement de la SOGP) s'est avéré conforme aux limites établies ainsi qu'à la cible fixée au cours des cinq dernières années Indépendamment, ou en collaboration avec la SOGP, réalisation d'activités pour faire en sorte que le risque reste conforme ou inférieur à des niveaux acceptables : •évaluation efficace des risques liés à la RSA; •documentation détaillée, évaluation approfondie et compréhension complète des risques; •production de rapports efficaces et détaillés sur les risques; et •prise en compte satisfaisante des risques émergents et indirects (ex. : ESG, réglementaire et socio-économique)	Sur une période mobile de cinq ans, l'erreur de suivi a été conforme à la limite établie pour la caisse de retraite	Nous avons atteint les résultats visés
Stratégie de placement	Nouvel EPPP	Réalisation d'un examen de la répartition de l'actif à long terme	Mise à jour de l'EPPP et élaboration d'une nouvelle RSA à long terme	Travaux réalisés

Objectif	Variable	Mesure du rendement	Résultat en 2025	Discussion des résultats
Détermination du caractère adéquat des cotisations	Suivi et évaluation du caractère adéquat des cotisations	Réalisation d'une étude de la capitalisation à long terme et présentation de ses résultats au conseil	L'étude réalisée en 2024 sur le caractère adéquat du taux de cotisation a déterminé que, pour capitaliser les prestations futures, il fallait augmenter le taux de cotisation. Cette augmentation devait être mise en œuvre en trois étapes à compter du 1 ^{er} juillet 2025, la dernière étant prévue pour le 1 ^{er} avril 2026.	Réalisation de l'étude et début de la mise en œuvre des recommandations
Services aux participants et aux retraités	Satisfaction globale des clients	8,5 ou plus	8,7	Le résultat a été supérieur à la cible
Service aux employeurs	Taux de satisfaction des employeurs	8,5 ou plus	7,9	Le résultat a été inférieur à la cible ¹
Services consultatifs	Satisfaction globale à l'égard des services consultatifs	8,5 ou plus	9,1	Le résultat a été supérieur à la cible
Services numériques	Nombre de participants inscrits au portail (services électroniques)			Le nombre d'inscriptions a excédé les cibles
	Participants actifs inscrits	29 000 participants actifs ou plus	33 997 participants actifs	
	Participants retraités inscrits	17 900 participants retraités ou plus	21 030 participants retraités	

1 Le taux de satisfaction des employeurs dénote les travaux complexes et exigeants que les employeurs membres du RRF ont entrepris en 2025. Outre les changements informatiques requis dans le sillage de deux modifications du taux de cotisation, certains organismes ont dû rajuster leur système de paie en fonction d'un cycle de 27 périodes de rémunération et de la remise connexe des cotisations. Cela s'ajoute aux données considérables qui ont dû être transmises à la lumière des rajustements de salaire rétroactifs attribuables à l'abrogation du projet de loi 124.

Objectif	Variable	Mesure du rendement	Résultat en 2025	Discussion des résultats
Services aux promoteurs du Régime	Réponse aux demandes du promoteur du Régime	Répondre efficacement aux exigences ou aux demandes que le promoteur du Régime présente pendant l'année	Nous avons répondu avec satisfaction aux initiatives du Promoteur du régime en 2025. Parmi ces initiatives, on retrouve l'abrogation du projet de loi 124, les modifications touchant les membres des services de police de l'IPCO et de l'OFNPA et les travaux de planification en vue de l'adhésion des députés provinciaux au RRF.	Nous avons atteint les résultats visés
Respect du plan d'affaires	Progression des stratégies et des initiatives (tant planifiées qu'émergentes). Plus précisément : • Sécurité – Améliorer le taux de maturité de la sécurité de la Commission • Modernisation des systèmes de rente – mener à bien le processus d'approvisionnement pour le système d'administration des rentes; choisir le fournisseur et l'intégrer à nos activités; • Planificateur de retraite – procéder à l'obtention d'un nouvel outil	Résultats favorables dans la mise en œuvre des initiatives du plan d'affaires • Atteindre un taux de maturité de la sécurité de 3,15 selon l'évaluation annuelle de la maturité de la cybersécurité • Modernisation des systèmes de rente – obtention d'un système d'administration des rentes et intégration de son fournisseur • Sélectionner le fournisseur, procéder aux négociations juridiques en entamant les travaux de développement de l'outil de planification de la retraite	Résultats favorables dans la mise en œuvre des initiatives du plan d'affaires de 2025 à 2027, dont les suivantes : • Atteinte d'un taux de maturité de la sécurité de 3,31 • Sélection d'Aon en tant que fournisseur de notre nouveau système d'administration des rentes • Élaboration et lancement du nouveau Planificateur de retraite	Nous avons atteint les résultats visés

Objectif	Variable	Mesure du rendement	Résultat en 2025	Discussion des résultats
Gestion du changement	Adaptation et réaction des dirigeants aux priorités émergentes pendant l'année	Résultats favorables dans la mise en œuvre d'autres initiatives prioritaires qui surviennent	L'organisation s'est bien débrouillée face à des changements organisationnels considérables et à l'émergence d'initiatives prioritaires	Nous avons géré les changements avec succès, ce qui a inclus le retour à une norme de cinq jours au bureau et la réalisation substantielle des initiatives prioritaires qui sont survenues, dont l'abrogation du projet de loi 124 et l'adhésion des députés provinciaux au RRF
Gestion du budget	Dépenses réelles par rapport à celles budgétées	Respect du budget	Les dépenses d'exploitation ont été inférieures de 3 % au budget	Nous avons respecté les cibles en matière de rendement
Rapport coût-efficacité	Ratio des frais de gestion (coût net de chaque tranche d'actif net disponible aux fins du versement des prestations) :			Les ratios des frais de gestion sont inférieurs aux cibles
	1. Frais d'exploitation de la Commission (frais d'administration des rentes et frais internes de gestion des placements)	1. 18 points de base ou moins	1. 17 points de base	
	2. Frais de gestion des placements et de garde de la SOGP	2. 50 points de base ou moins	2. 41 points de base	
	3. Ratio consolidé des frais	3. 66 points de base ou moins	3. 58 points de base	

Objectif	Variable	Mesure du rendement	Résultat en 2025	Discussion des résultats
Santé financière du RRF	Niveau de capitalisation selon la continuité des opérations et variation par rapport à l'année précédente	Maintien ou amélioration du niveau de capitalisation selon la continuité des opérations	Pour 2025, le taux de capitalisation du Régime s'est amélioré, passant de 86 % à 87 %	La mise en œuvre du Plan d'intervention en matière de capitalisation de 2025 continuera d'avoir des incidences positives sur notre taux de capitalisation au cours des années à venir
Recrutement et rétention des employés	s.o.	Maintien du nombre d'employés actifs à 90 % ou plus des effectifs établis en vertu du plan d'affaires	Nous avons atteint les résultats visés	Nous avons atteint les résultats visés
Engagement des employés	Mise en œuvre d'un sondage sur l'engagement des employés à l'étendue de l'entreprise Intégration de l'énoncé de raison d'être de la Commission et de la proposition de valeur pour les employés aux principaux programmes de RH	Taux de réponse de 80 % ou plus Taux d'engagement de 87 % ou plus Réalisation substantielle	Taux de réponse de 89 % Taux d'engagement de 85,2 %	Les résultats étaient relativement conformes à ceux du sondage détaillé de 2024, ce qu'il importe de signaler compte tenu des récents changements que l'organisation a dû affronter et de la complexité accrue de ces derniers et, plus précisément, de l'annonce d'un retour à une norme de cinq jours au bureau
Diversité, équité et inclusion (DEI)	Atteinte des principaux engagements en 2025, notamment : • Avancement du plan de route du comité consultatif sur la DEI • Évolution continue de l'apprentissage formel et informel	Réalisation substantielle des initiatives de DEI Indice d'inclusion de 75 % ou plus, selon les résultats du sondage sur l'engagement des employés	Indice d'inclusion de 85 %	Nous avons dépassé la cible

Opinion des actuaires à l'intention des administrateurs de la Commission du Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario

Aon a été désignée par la Commission du Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario (la « Commission ») pour préparer les évaluations actuarielles ci-après du Régime de retraite des fonctionnaires (le « Régime ») :

- Une évaluation actuarielle préparée aux fins de la capitalisation au 31 décembre 2024, comme il est indiqué à la note 11 afférente aux états financiers, conformément à la *Loi sur le Régime de retraite des fonctionnaires* et aux lois sur les régimes de retraite applicables.
- L'évaluation actuarielle préparée aux fins de la capitalisation au 31 décembre 2024 a servi à calculer les obligations au titre des prestations de retraite au 31 décembre 2025 aux fins des états financiers.

L'évaluation actuarielle du Régime au 31 décembre 2024, préparée aux fins de la capitalisation, était fondée sur les données des participants au Régime fournies par la Commission au 31 décembre 2024.

Nous avons préparé une évaluation des passifs au 31 décembre 2024 en suivant la méthode comptable exigée par le chapitre 4600, « Régimes de retraite », du *Manuel de CPA Canada*, comme il est indiqué à la note 11, et extrapolé les passifs jusqu'au 31 décembre 2025.

L'évaluation et l'extrapolation reposent sur des hypothèses qui reflètent les meilleures estimations de la Commission au 31 décembre 2025 en ce qui concerne notamment les taux d'inflation futurs, les taux de départ à la retraite futurs et les taux de rendement futurs de la caisse de retraite. L'évaluation tient compte du règlement de l'Ontario 250/18 qui exige la constitution d'une provision par le régime, appelée provision pour écarts défavorables (« PPED »). Les montants sont inscrits à l'état de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite.

Nous certifions par la présente qu'à notre avis :

- les données qui nous ont été fournies par la Commission au 31 décembre 2024 sont suffisantes et fiables;
- les hypothèses actuarielles utilisées sont appropriées aux fins de chaque évaluation; les nouveaux résultats qui différeront des hypothèses donneront lieu à des gains ou à des pertes qui apparaîtront dans les évaluations futures;
- les méthodes utilisées sont appropriées aux fins de chaque évaluation et sont conformes aux exigences réglementaires applicables.

Nos évaluations sont préparées, et nos opinions sont données, conformément aux pratiques actuarielles reconnues.

AON



Andrew Hamilton

Fellow de l'Institut canadien des actuaires

Le 5 mars 2026



Nathan LaPier

Fellow de l'Institut canadien des actuaires

Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière

Les états financiers de la Commission du Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario (la « Commission ») ont été préparés par la direction, qui est responsable de l'intégrité et de la fidélité des données présentées. Les méthodes comptables suivies dans la préparation des présents états financiers sont conformes aux Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite. Par nécessité, de nombreux montants des états financiers sont fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction, compte tenu de l'importance relative. L'information financière présentée dans le présent rapport annuel est conforme à celle présentée dans les états financiers.

La Commission maintient des systèmes et méthodes de contrôles internes afin de fournir l'assurance que les opérations sont autorisées, que l'actif est protégé contre une utilisation ou une cession non autorisée, et que des dossiers adéquats sont tenus. Ce système prévoit notamment l'embauche et la formation attentive du personnel, une structure organisationnelle qui établit un partage bien défini des responsabilités et la communication des politiques et directives sur la conduite des affaires au sein de la Commission.

Le conseil d'administration (le « Conseil ») est l'ultime responsable des états financiers de la Commission. Le comité des finances, d'audit et de gestion des risques (le « Comité ») de la Commission participe à l'examen détaillé des états financiers avec la direction et les auditeurs externes avant que ces états soient recommandés au Conseil pour approbation. Le Comité se réunit régulièrement avec la direction et les auditeurs externes pour passer en revue l'étendue et le calendrier des audits de même que leurs constatations et suggestions d'amélioration des contrôles internes et pour s'assurer qu'ils se sont acquittés adéquatement de leurs responsabilités.



Darwin Bozek

Le président et chef de la direction



Joanna Carson

La chef des finances

Le 5 mars 2026

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'intention des administrateurs de la Commission du Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Commission du Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario (la « Commission »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2025, l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations et l'état de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Commission au 31 décembre 2025, ainsi que de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations et de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Commission conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Commission à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Commission ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Commission.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de l'audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Commission;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Commission à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Commission à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Toronto, Canada
Le 5 mars 2026

Ernst + Young S.N.L./S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

État de la situation financière

Aux 31 décembre
(en milliers de dollars)

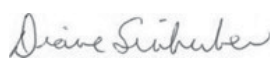
	2025	2024
Actif		
Trésorerie	14 164 \$	8 851 \$
Placements (note 4)	39 738 970	36 023 865
Actifs liés aux placements (note 4)	187 313	170 573
Cotisations à recevoir		
Participants	38 897	52 674
Employeurs	76 917	69 901
Débiteurs et charges payées d'avance (note 16)	10 947	8 214
Immobilisations, montant net (note 10)	224	261
Total de l'actif	40 067 432	36 334 339
Passif		
Passifs liés aux placements (note 4)	3 389 294	2 164 537
Créditeurs et charges à payer	67 861	80 539
Total du passif	3 457 155	2 245 076
Actif net disponible pour le service des prestations	36 610 277	34 089 263
Obligations au titre de prestations, excluant la provision pour écarts défavorables	39 193 491	37 188 240
Provision pour écarts défavorables (PPED)	2 687 227	2 509 370
Obligations au titre des prestations de retraite (note 11)	41 880 718	39 697 610
Déficit	(5 270 441) \$	(5 608 347) \$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil,



Grant B. Walsh
Président du conseil



Diane Sinhuber
Présidente du comité des finances,
d'audit et de gestion des risques

État de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations

Pour les exercices clos les 31 décembre
(en milliers de dollars)

	2025	2024
Actif net disponible pour le service des prestations au début de l'exercice	34 089 263 \$	31 738 094 \$
Augmentation de l'actif net		
Revenu net de placement (note 6)	2 411 719	2 593 793
Cotisations (note 12)		
Participants	626 325	608 164
Employeurs et promoteur	1 248 790	837 307
Transferts de services provenant d'autres régimes (note 15)	255 330	261 804
Augmentation totale de l'actif net	4 542 164	4 301 068
Diminution de l'actif net		
Prestations de retraite	1 809 921	1 736 502
Prestations de cessation d'emploi et autres prestations (note 14)	149 870	159 040
Charges d'exploitation (note 13)	61 359	54 357
Diminution totale de l'actif net	2 021 150	1 949 899
Évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations pour l'exercice	2 521 014	2 351 169
Actif net disponible pour le service des prestations à la fin de l'exercice	36 610 277 \$	34 089 263 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

État de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite

Pour les exercices clos les 31 décembre
(en milliers de dollars)

	2025	2024
Obligations au titre des prestations de retraite au début de l'exercice	39 697 610 \$	37 362 469 \$
Augmentation des obligations au titre des prestations de retraite		
Intérêts sur les obligations au titre des prestations de retraite (compte tenu de la PPED)	2 466 587	2 299 912
Prestations constituées		
Prestations constituées pour les services rendus (mi-exercice compte tenu de la PPED)	1 180 005	971 101
Transferts de services provenant d'autres régimes (note 15)	255 330	261 804
Rachats au titre des services passés	60 020	128 430
Incidence nette des variations des hypothèses autres que le taux d'actualisation (note 11)	-	518 290
Perte nette sur la PPED	-	167 704
Autres pertes actuarielles (note 11)	237 262	110 728
Perte liée aux recours contre la loi 124 et à des ententes connexes (note 11)	-	71 009
Augmentation totale des obligations au titre des prestations de retraite	4 199 204	4 528 978
Diminution des obligations au titre des prestations de retraite		
Prestations versées	1 959 791	1 895 542
Gain lié à l'indexation (note 11)	-	62 930
Incidence nette des variations du taux d'actualisation (note 11)	-	235 365
Gain net sur la PPED	56 305	-
Diminution totale des obligations au titre des prestations de retraite	2 016 096	2 193 837
Augmentation nette des obligations au titre des prestations de retraite pour l'exercice	2 183 108	2 335 141
Obligations au titre des prestations de retraite à la fin de l'exercice	41 880 718 \$	39 697 610 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Notes afférentes aux états financiers

Note 1 : Loi sur le Régime de retraite des fonctionnaires

En date du 1^{er} janvier 1990, la province d'Ontario (la « Province ») a adopté la *Loi sur le Régime de retraite des fonctionnaires*, L.R.O., 1990 (la « Loi »), laquelle maintient le régime de retraite des fonctionnaires de la Province et de certains de ses organismes. Les modalités du Régime de retraite des fonctionnaires (le « Régime ») sont stipulées à l'annexe 1 de la Loi. La Commission du Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario (la « Commission ») est l'administrateur du Régime. Le gouvernement de l'Ontario est le promoteur du Régime (le « Promoteur du régime »), par l'entremise des membres du Conseil exécutif à qui la responsabilité de l'application de la présente Loi est assignée en vertu de la *Loi sur le Conseil exécutif*, L.R.O., 1990.

Note 2 : Description du Régime

Le Régime est brièvement décrit ci-après. Pour des informations plus détaillées, se reporter à la Loi.

GÉNÉRALITÉS

Le Régime est un régime de retraite contributif à prestations déterminées. La participation est obligatoire pour les personnes et catégories de personnes qui répondent aux exigences d'admissibilité stipulées dans la Loi. Les personnes qui ont le droit, mais qui ne sont pas tenues, de participer au Régime, notamment les sous-ministres et les employés à contrat, peuvent choisir de le faire. En vertu du Régime, les cotisations sont versées par les participants et par les employeurs. Le Régime est enregistré auprès de l'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers (l'« ARSF »), et de l'Agence du revenu du Canada (sous le numéro 0208777) en tant que régime de retraite agréé non assujéti aux impôts sur les bénéfices.

La Province a promulgué la *Loi de 2015 sur la Société ontarienne de gestion des placements*, créant la Société ontarienne de gestion des placements (« SOGP »), une nouvelle entité de gestion des placements qui fournit des services consultatifs et de gestion de placements aux organismes participants du secteur parapublic de l'Ontario, dont les placements des actifs demeurent détenus par les participants. La SOGP assume les fonctions courantes de gestion des placements de la Commission. La Commission conserve la responsabilité de la répartition stratégique des actifs et de la surveillance de la SOGP.

CONVENTION DE RETRAITE

En date du 1^{er} janvier 2022, la Commission a été nommée comme fiduciaire du Fonds en fiducie de la convention de retraite (« CR »), qui remplace le compte de prestations supplémentaires des fonctionnaires de la Province. La CR vise à offrir des avantages sociaux supplémentaires aux participants et aux anciens participants dont les cotisations et les prestations en vertu du Régime sont limitées par la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) L.R.C. (1985) (« LIR ») et les règlements en

vertu de cette loi. Le droit aux prestations supplémentaires est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 1992. La CR est une convention de fiducie distincte et n'est pas régie par la *Loi sur les régimes de retraite* (« LRR ») de l'Ontario ni par l'ARSF. De plus, la CR n'est pas enregistrée comme régime de retraite aux termes de la LIR. La CR est régie par la *Loi sur le Régime de retraite des fonctionnaires*, la LIR et d'autres lois applicables.

En tant que fiduciaire, la Commission agit à titre d'administrateur de la CR et de fiduciaire des actifs de la CR et supervise les placements de la CR. La SOGP a été nommée par la Commission gestionnaire des placements de la CR.

Régie par le libellé des modalités du régime de la CR, tel qu'il est précisé dans le décret 1484/2025, la convention du Fonds en fiducie de la CR et la LIR fédérale, la CR est appuyée par une convention de fiducie distincte du fonds du Régime. Par conséquent, la CR n'est pas incluse dans les présents états financiers du Régime. Les actifs de la CR sont investis et comptabilisés séparément de ceux du Régime, et les obligations au titre des prestations constituées de la CR sont évaluées séparément des obligations au titre des prestations constituées du Régime. Les charges au titre de la CR sont payées à même les actifs de la CR.

Le gouvernement de l'Ontario est le promoteur de la CR et doit, de même que d'autres employeurs de participants, verser les cotisations obligatoires à l'égard de la CR. Un participant au Régime doit cotiser à la CR pour la partie de son salaire annuel qui excède le seuil annuel correspondant à la limite de prestations aux termes de la LIR pour l'année en question.

POLITIQUE DE CAPITALISATION

Le Régime est un régime de retraite contributif à prestations déterminées couvrant les employés admissibles de la fonction publique de l'Ontario et d'autres employeurs désignés. Il est capitalisé grâce aux cotisations prélevées à même le salaire des participants et aux cotisations correspondantes versées par l'employeur. Les taux des prestations et des cotisations du Régime sont fixés et peuvent être modifiés par le Promoteur du régime par voie de décret.

COTISATIONS

Tous les participants doivent cotiser au régime. Les employeurs doivent égaliser les cotisations régulières de leurs employés. Les participants cotisent un certain pourcentage de leur salaire annuel jusqu'à concurrence du maximum des gains annuels ouvrant droit à pension (« MGAP ») et un autre pourcentage déterminé pour les salaires supérieurs au MGAP. La quote-part de ces cotisations qui dépasse les limites de la LIR est versée à la CR, qui est administrée de façon distincte par la Commission et dont les prestations du fonds ont été payées antérieurement à partir du compte de prestations supplémentaires des fonctionnaires de la Province (« CPSFP »).

Un participant qui décide de travailler après 65 ans peut continuer à verser des cotisations au régime. Toutefois, la participation au régime doit prendre fin au plus tard le 30 novembre de l'année où le participant atteint 71 ans.

Les agents de la Police provinciale de l'Ontario, et depuis le 1^{er} juillet 2025, les agents des services de l'Indigenous Police Chiefs of Ontario ainsi que les agents des Premières Nations employés dans le cadre de l'entente sur les services policiers des Premières Nations de l'Ontario (collectivement les « agents de la police ») doivent verser une cotisation supplémentaire et une cotisation équivalente est versée par l'employeur. Cette cotisation supplémentaire sert à financer un mécanisme de retraite anticipée à prestations intégrales pour les agents de la police respectant l'exigence minimale d'avoir au moins 50 ans et 30 années de service, et à financer le montant de la variation du salaire moyen final des 36 meilleurs mois consécutifs.

Les employés civils de la police doivent également verser une cotisation supplémentaire et une cotisation équivalente est versée par l'employeur. Ces cotisations supplémentaires servent à financer un mécanisme de retraite anticipée à prestations intégrales lorsque le facteur 85 est atteint et à financer le montant de la variation du salaire moyen final des 48 meilleurs mois consécutifs.

Au cours de l'exercice, une hausse graduelle du taux des cotisations a été instaurée afin de garantir la viabilité à long terme des prestations du Régime.

	Au 31 décembre 2024	Au 1 ^{er} juillet 2025	Au 1 ^{er} octobre 2025
Régime	7,40 % du salaire jusqu'à concurrence du MGAP Plus 10,50 % du salaire, pour les salaires annuels supérieurs au MGAP	7,85 % du salaire jusqu'à concurrence du MGAP Plus 11,00 % du salaire, pour les salaires annuels supérieurs au MGAP	8,30 % du salaire jusqu'à concurrence du MGAP Plus 11,50 % du salaire, pour les salaires annuels supérieurs au MGAP
Agents de la police	9,70 % du salaire jusqu'à concurrence du MGAP Plus 12,80 % du salaire, pour les salaires annuels supérieurs au MGAP	10,00 % du salaire jusqu'à concurrence du MGAP Plus 13,20 % du salaire, pour les salaires annuels supérieurs au MGAP	10,30 % du salaire jusqu'à concurrence du MGAP Plus 13,60 % du salaire, pour les salaires annuels supérieurs au MGAP
Employés civils de la police	8,545 % du salaire jusqu'à concurrence du MGAP Plus 11,645 % du salaire, pour les salaires annuels supérieurs au MGAP	8,92 % du salaire jusqu'à concurrence du MGAP Plus 12,10 % du salaire, pour les salaires annuels supérieurs au MGAP	9,30 % du salaire jusqu'à concurrence du MGAP Plus 12,55 % du salaire, pour les salaires annuels supérieurs au MGAP

SERVICES PASSÉS

Lorsqu'un participant s'inscrit au Régime, il peut être en mesure de transférer ses droits à pension d'un régime de retraite lié par un accord de transfert avec le Régime ou d'acheter des droits à pension supplémentaires pour une période admissible de services passés. En vertu du Régime, les participants peuvent continuer, s'ils le souhaitent, d'accumuler des droits à pension lorsqu'ils prennent un congé autorisé ou sont admissibles à un régime de protection du revenu à long terme s'ils continuent de cotiser.

PRESTATIONS DE RETRAITE

Le paiement d'une pension viagère commence à l'âge de 65 ans et le montant est fondé sur le nombre d'années et de mois de services décomptés durant lesquels les participants ont cotisé au Régime, multiplié par 2 % du salaire moyen annuel des 60 meilleurs mois consécutifs, moins une prestation de raccordement, qui prend fin à l'âge de 65 ans. Des prestations intégrales peuvent être touchées avant l'âge de 65 ans, si l'âge du participant et ses années de service décomptées totalisent 90 (« facteur 90 ») ou si le participant atteint l'âge de 60 ans et a au moins 20 années de service décomptées (disposition 60/20). Si un retraité n'est pas admissible aux prestations de retraite intégrales, il peut tout de même prendre sa retraite dès l'âge de 55 ans. Cependant, un facteur de réduction selon l'âge est appliqué aux prestations. Les versements des prestations doivent commencer au plus tard à la fin de l'année civile au cours de laquelle le participant atteint 71 ans.

Les agents de la police sont admissibles à des prestations fondées sur le salaire moyen des 36 meilleurs mois consécutifs et sont également admissibles à des prestations de retraite anticipée intégrale 50/30 s'ils ont atteint au moins 50 ans et au moins 30 années de service décomptés. Les employés civils de la police sont admissibles à des prestations fondées sur le salaire moyen des 48 meilleurs mois consécutifs, y compris les indemnités spéciales, et sont également admissibles à des prestations de retraite intégrales lorsque la somme de l'âge et des années de services décomptés atteint au moins 85 ans (« facteur 85 »).

PRESTATIONS DE DÉCÈS

Au décès d'un participant ou d'un retraité, le conjoint survivant admissible, les enfants admissibles, un bénéficiaire désigné ou les ayants droit du participant ou du participant retraité peuvent recevoir des prestations.

PRESTATIONS D'INVALIDITÉ

À condition de satisfaire à tous les critères d'admissibilité, les participants sont admissibles à des prestations d'invalidité s'ils ont au moins dix années de service décomptées dans le Régime. Le montant des prestations d'invalidité dépend du nombre d'années de service décomptées et du salaire annuel moyen.

CESSATION D'EMPLOI

Les participants qui quittent leur emploi avant l'âge de 55 ans et qui sont admissibles à une rente différée peuvent avoir le droit de transférer la valeur capitalisée de leurs prestations à un régime enregistré d'épargne-retraite immobilisé, à un fonds de revenu viager ou à un autre régime de retraite enregistré, ou de souscrire une rente viagère.

TRANSFERTS

Les participants qui s'inscrivent au Régime peuvent être admissibles au transfert de leurs droits à pension d'un régime de retraite à un autre. La Commission participe à des accords de transfert avec plusieurs régimes de retraite des secteurs public et privé. Les accords de transfert permettent aux participants admissibles de transférer leurs droits à pension d'un régime participant à un autre. Pour être admissible au transfert, l'ancien régime de retraite doit avoir conclu un accord de transfert ou prévoir des dispositions à cet effet, la demande de transfert doit être présentée dans les délais prescrits et les droits à pension doivent encore se trouver dans l'ancien régime. La Commission participe à l'accord de transférabilité des pensions entre les principaux régimes de retraite de l'Ontario, au National Public Service Pension Transfer Agreement, aux dispositions sur les transferts du Régime de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario et à divers accords réciproques de transfert.

PROTECTION CONTRE L'INFLATION

Les prestations de retraite de l'exercice et les prestations de retraite différées sont majorées annuellement pour tenir compte de l'indice des prix à la consommation (« IPC »), jusqu'à un taux maximum de 8 % pour l'exercice. Si l'IPC dépasse 8 % au cours d'un exercice, l'excédent est reporté à un exercice ultérieur lorsque l'IPC sera inférieur à 8 %. Si l'IPC est négatif, les montants des prestations demeureront inchangés.

Note 3 : Sommaire des principales méthodes comptables

MODE DE PRÉSENTATION

Les états financiers sont dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite et présentent les états financiers du Régime en tant qu'entité distincte indépendante des employeurs, du Promoteur du régime et des participants au Régime.

Conformément au chapitre 4600, « Régimes de retraite », du *Manuel de CPA Canada*, les Normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé de la Partie II du *Manuel de CPA Canada - Comptabilité* ont été adoptées aux fins du choix de méthodes comptables qui ne concernent pas le portefeuille de placements ni les obligations au titre des prestations de retraite pour autant que ces normes n'entrent pas en conflit avec les exigences de ce chapitre.

Toutes les entités dans lesquelles la Commission détient une participation, que la Commission exerce ou non un contrôle ou une influence notable sur ces entités, sont des actifs détenus sous forme de placements et sont présentées sur une base non consolidée.

Tous les montants sont exprimés en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire.

Certains montants comparatifs ont été reclassés dans l'information financière comparative de la période précédente afin que leur présentation soit conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation des états financiers selon les Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants constatés des actifs et des passifs et la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants constatés dans les états de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations et de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite au cours de la période visée. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les estimations les plus importantes ayant une incidence sur les états financiers se rapportent au calcul des obligations au titre des prestations de retraite (note 11) et à la juste valeur des placements de niveau 3 du Régime (note 4 b)).

PLACEMENTS

Évaluation

Les placements sont inscrits à la juste valeur, y compris les revenus à recevoir. La juste valeur s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

La juste valeur des instruments financiers est établie de la façon suivante :

- i. La trésorerie et les fonds détenus en fiducie sont comptabilisés au coût, ce qui correspond approximativement à la juste valeur.
- ii. Les placements sur le marché monétaire à court terme, comme le papier commercial, les bons du Trésor, les acceptations bancaires et les certificats de dépôts (à l'exclusion des obligations de sociétés), sont comptabilisés au coût majoré des intérêts courus ou des primes ou escomptes amortis, ce qui correspond approximativement à la juste valeur.
- iii. Les mises en pension et les prises en pension de titres sont comptabilisées au coût, compte tenu des intérêts courus ou des primes ou des escomptes amortis, ce qui correspond approximativement à la juste valeur.
- iv. Les instruments à revenu fixe et les obligations sont évalués aux cours du marché, lorsqu'ils sont disponibles. Lorsqu'il n'y a pas de cours publiés sur un marché actif, la juste valeur est établie à l'aide de différentes méthodes d'évaluation, entre autres l'évaluation du cours acheteur-vendeur, l'évaluation du cours obtenu des courtiers, les flux de trésorerie actualisés fondés sur les rendements actuels du marché pour des titres comparables (p. ex. notations de crédit semblables, durée, etc.), ou est calculée à l'aide des flux de trésorerie actualisés fondés sur les courbes de rendement du marché et les écarts de taux de l'émetteur.

- v. Les titres de créance privés sont évalués au moyen des flux de trésorerie futurs actualisés selon les rendements du marché à la fin de l'exercice et les écarts de taux de l'émetteur (p. ex. notations de crédit semblables de l'emprunteur ou incitatif financier associé au titre).

Les fonds de titres de créance privés sont évalués à l'aide de l'information financière la plus récente fournie par les gestionnaires de placements, et qui est ajustée pour tenir compte de toute information pertinente au cours de la période intermédiaire jusqu'à la date de clôture.

- vi. Les actions cotées sont évaluées aux cours du marché à la clôture sur un marché actif, lorsqu'ils sont disponibles. Lorsque les cours publiés ne sont pas disponibles sur un marché actif, les valeurs sont estimées au moyen d'autres conventions d'évaluation sectorielles suivies par les intervenants du marché, comme le cours vendeur.
- vii. Les fonds en gestion commune sont évalués à l'aide de l'information financière la plus récente, y compris la valeur de l'actif net ou des estimations fournies par les commandités, et selon les cours à la juste valeur.
- viii. Les dérivés négociés en Bourse sont évalués aux cours de clôture du marché s'ils sont négociés activement. Les dérivés hors cote pour lesquels il n'y a pas de marché actif sont évalués à l'aide de modèles d'évaluation appropriés reposant sur des méthodes reconnues dans le secteur, y compris les flux de trésorerie actualisés, les modèles d'évaluation de Black et Scholes et les modèles de simulation Monte-Carlo. Les données utilisées dans les modèles d'évaluation sont fonction du type de dérivé et de la nature de l'instrument sous-jacent et sont propres à l'instrument évalué. Les données peuvent comprendre, sans toutefois s'y restreindre, les courbes de taux d'intérêt, les taux de change, les ratios dividende/cours projetés, les prix au comptant et à terme des marchandises, les taux de recouvrement, la volatilité, les cours au comptant et la corrélation.
- ix. Les placements dans des biens immobiliers sont détenus en propriété exclusive ou en propriété non exclusive, directement ou indirectement.

Les biens immobiliers productifs de revenus et détenus directement et les placements connexes sont évalués au moyen d'évaluations réalisées au moins une fois par année par des évaluateurs indépendants qualifiés, et mises à jour tous les trimestres. Les évaluations reposent sur des méthodes d'évaluation reconnues dans le secteur, y compris les flux de trésorerie actualisés, la capitalisation des revenus et d'autres techniques d'évaluation. Les données peuvent comprendre, sans toutefois s'y restreindre, les taux d'actualisation et les taux de capitalisation, sauf dans certaines circonstances limitées où une évaluation n'est pas requise pour établir la juste valeur (p. ex. actifs acquis au cours de l'exercice dont le coût correspond approximativement à la juste valeur ou actif en voie d'être vendu qui comporte une indication très probable du prix qui sera obtenu au moment de la clôture de la vente de cet actif).

Les placements immobiliers non liés à l'exploitation, comme les terrains vacants et les actifs immobiliers en construction, sont comptabilisés au coût ou selon leur dernière valeur évaluée de façon indépendante, majorée des coûts de mise en valeur additionnels engagés depuis la date d'évaluation jusqu'à ce qu'une variation de la juste valeur puisse être étayée par des données externes.

Les fonds de placement liés aux biens immobiliers sont évalués selon la plus récente valeur liquidative fournie par les gestionnaires de placements, et qui est ajustée pour tenir compte de toute information pertinente au cours de la période intermédiaire jusqu'à la date de clôture des présents états financiers.

- x. Le capital-investissement est évalué au moyen d'évaluations indépendantes ou de l'information financière la plus récente et est ajusté pour tenir compte de toute opération au cours de la période intermédiaire jusqu'à la date de clôture, selon les méthodes d'évaluation reconnues dans le secteur, y compris les flux de trésorerie actualisés, des données de marché comparables et d'autres techniques d'évaluation. Les données peuvent comprendre, sans toutefois s'y restreindre, les taux d'actualisation et les multiples des revenus, du BAIIA ou du cours/bénéfice, sauf dans certaines circonstances où une évaluation selon une technique d'évaluation n'est pas requise pour établir la juste valeur (p. ex. actifs acquis au cours de l'exercice dont le coût correspond approximativement à la juste valeur ou actif en voie d'être vendu qui comporte une indication très probable du prix qui sera obtenu au moment de la clôture de la vente de cet actif).

Les fonds de placement liés au secteur du capital-investissement sont évalués au moyen d'évaluations indépendantes ou de l'information financière la plus récente et sont ajustés pour tenir compte de toute opération au cours de la période intermédiaire jusqu'à la date de clôture, selon les méthodes d'évaluation reconnues dans le secteur, y compris les flux de trésorerie actualisés, des données de marché comparables et d'autres techniques d'évaluation.

Revenu net (perte nette) de placement

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de l'opération. Les intérêts créditeurs sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Le revenu de dividendes est comptabilisé à la date ex-dividende. Les distributions au titre des placements dans les fonds en gestion commune et les sociétés en commandite sont comptabilisées lorsqu'elles sont déclarées par les gestionnaires des fonds et les commandités. Comme les biens immobiliers sont évalués à leur juste valeur, l'amortissement n'est pas comptabilisé. Les intérêts gagnés sur les prêts hypothécaires participatifs sont comptabilisés au taux établi pour l'instrument, et tout revenu de participation est comptabilisé selon la quote-part estimée de la Commission de la juste valeur estimative des biens.

Le revenu net (la perte nette) de placement comprend les variations des justes valeurs, lesquelles représentent à la fois les gains et les pertes réalisés et la variation des gains et des pertes latents. Les gains ou pertes réalisés sont comptabilisés lorsque la Commission a transféré à l'acquéreur les risques et avantages importants liés à la propriété du placement, que l'acquéreur a pris un engagement important démontrant son intention d'honorer son obligation, et que le recouvrement de toute contrepartie additionnelle est raisonnablement assuré.

Frais de gestion de placement et honoraires connexes

Les coûts d'opération sont des coûts attribuables à l'acquisition, à l'émission ou à la sortie de placements et sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Les frais de gestion externe des placements, les droits de garde et les frais de gestion de placements de la SOGP sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Les coûts d'opération, les frais de gestion externe des placements et les frais de gestion de placements de la SOGP sont comptabilisés à titre de composante du revenu net (de la perte nette) de placement.

Conversion de devises

Les opérations en devises ayant une incidence sur les revenus et les charges sont converties en dollars canadiens au taux de change en vigueur aux dates des opérations. La juste valeur des placements et les soldes de trésorerie libellés en devises sont convertis au taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les gains ou pertes de change réalisés sur les opérations de placement sont présentés à titre de gains ou pertes réalisés au moment de la vente des placements. Les gains ou pertes de change latents sur les placements sont présentés à titre de variation des gains ou pertes latents sur les placements.

OBLIGATIONS AU TITRE DES PRESTATIONS

Les obligations au titre des prestations présentées dans les états financiers sont calculées annuellement selon une évaluation actuarielle effectuée par un cabinet d'actuaire indépendant en suivant la méthode comptable exigée par le chapitre 4600 du *Manuel CPA Canada*. Ces obligations correspondent à la valeur actuarielle actuelle des prestations constituées et sont déterminées au moyen d'hypothèses fondées sur les meilleures estimations et de la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service. Cette méthode de répartition des prestations au prorata des années de service est couramment utilisée pour déterminer les prestations constituées. Selon cette méthode, une portion égale des prestations totales estimées (y compris les prévisions salariales, le cas échéant) est attribuée pour chaque année de service. La valeur actuarielle actuelle des prestations de retraite constituées est déterminée après l'attribution des prestations aux années de service écoulées jusqu'à la date de détermination.

TRÉSORERIE

La trésorerie comprend les soldes des comptes bancaires détenus directement par la Commission et en fiducie par le Régime. La trésorerie détenue en fiducie par le Régime est comprise dans la trésorerie en fiducie sous Placements (note 4).

COTISATIONS À RECEVOIR

Les cotisations au Régime exigibles à la fin de l'exercice sont comptabilisées à titre de cotisations à recevoir. Les transferts dans le Régime et les achats au titre des services passés sont constatés après la réception des fonds et la conclusion de l'opération de transfert ou d'achat.

PRESTATIONS DE RETRAITE, PRESTATIONS DE CESSATION D'EMPLOI ET AUTRES PRESTATIONS

Les versements de prestations de retraite, les transferts de la valeur actualisée, les remboursements aux anciens participants et les transferts à d'autres régimes de retraite sont comptabilisés lorsque ces montants sont versés.

IMMOBILISATIONS

Les immobilisations sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée d'utilisation prévue des immobilisations, soit :

Matériel informatique	3 ans
Améliorations locatives	Durée résiduelle du bail
Mobilier et agencements	10 ans

Note 4 : Placements

Les placements du Régime sont les suivants :

Aux 31 décembre (en milliers de dollars)	2025 Juste valeur	2024 Juste valeur
Fonds détenus en fiducie et placements à court terme (note 4 d))		
Canada	577 418 \$	373 576 \$
International	8 035	5 791
	585 453	379 367
Titres à revenu fixe		
Canada	4 723 983	4 266 214
International	4 695 463	4 483 698
	9 419 446	8 749 912
Fonds en gestion commune (note 4 h))	27 896 203	21 929 330
Biens immobiliers (déduction faite du financement, note 4 e))	1 583 035	4 695 603
Capital-investissement	254 833	269 653
Total des placements	39 738 970	36 023 865
Actifs liés aux placements		
Opérations en cours	104 848	101 382
Prises en pension de titres	-	49 805
Dérivés à recevoir (note 5 a))	82 075	18 623
Remboursements à recevoir au titre de l'impôt	390	763
Total des actifs liés aux placements	187 313	170 573
Passifs liés aux placements		
Opérations en cours	303 096	60 811
Mises en pension de titres	3 064 249	1 968 381
Dérivés à payer (note 5 a))	21 949	135 345
Total des passifs liés aux placements	3 389 294	2 164 537
Placements nets	36 536 989 \$	34 029 901 \$

a) COMPOSITION DE L'ACTIF DES PLACEMENTS

La composition de l'actif des placements réels du Régime et les cibles connexes sont résumées ci-après aux 31 décembre :

	2025		2024		
	Répartition des actifs ¹ (en %)		Répartition des actifs ¹ (en %)		2025
	Total du Régime	Cible	Total du Régime	Cible	Fourchettes – Énoncé des politiques et des procédures de placement du Régime
Catégories d'actifs¹					
Marché monétaire	1,4 %	1,0 %	0,2 %	1,0 %	0,0 %-11,0 %
Titres à revenu fixe ²	37,4 %	39,5 %	37,1 %	39,5 %	24,5 %-54,5 %
Actions cotées ³	26,6 %	27,0 %	21,6 %	27,0 %	22,0 %-32,0 %
Biens immobiliers (déduction faite du financement) ⁴	13,2 %	12,5 %	14,9 %	12,5 %	7,5 %-17,5 %
Infrastructures	14,3 %	15,0 %	14,8 %	15,0 %	10,0 %-20,0 %
Capital-investissement ⁴	15,2 %	15,0 %	14,7 %	15,0 %	10,0 %-20,0 %
Placements alternatifs sur le marché public ⁵	0,7 %	0,0 %	2,3 %	0,0 %	0,0 %-5,0 %
Total des placements	108,8 %	110,0 %	105,6 %	110,0 %	
Endettement du portefeuille ⁶	(8,4) %	(10,0) %	(5,6) %	(10,0) %	(5,0 %-15,0 %)
Couverture des taux de change ⁷	(0,4) %	-	-	-	
Placements nets	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	

1 Les catégories d'actifs et la répartition de l'actif tiennent compte de l'utilisation de l'endettement du portefeuille et de la répartition des positions sur dérivés, des fonds en gestion commune ainsi que des actifs et des passifs liés aux placements.

2 Les titres à revenu fixe comprennent les obligations d'État à moyen terme et indexées sur l'inflation et les obligations d'entreprises négociées sur le marché public.

3 Les actions cotées comprennent les fonds en gestion commune qui investissent principalement dans des actions cotées canadiennes, des actions cotées mondiales et des actions cotées des marchés émergents.

4 Cette catégorie d'actifs comprend les placements et les fonds en gestion commune détenus directement.

5 Les placements alternatifs sur le marché public comprennent un fonds en gestion commune qui investit dans un grand éventail d'actifs, y compris des actions, des titres à revenu fixe, des titres de créance, et des devises ainsi que d'autres dérivés, cherchant à offrir une faible corrélation avec les actions de sociétés ouvertes.

6 L'endettement du portefeuille correspond au montant de fonds empruntés et de financement synthétique utilisé pour accroître le montant des actifs investis physiques et synthétiques, sous forme de dérivés, d'emprunts, de mises en pension ou de prise en pension de titres.

7 Cette mesure vise à réduire l'exposition au risque lié au dollar américain à l'échelle du fonds global et à soutenir une répartition plus équilibrée des devises mondiales.

L'énoncé des politiques et des procédures de placement (« énoncé ») de la Commission a été modifié et approuvé le 3 décembre 2025. L'énoncé a été mis à jour afin de tenir compte des changements apportés à la répartition stratégique de l'actif, aux indices de référence et aux taux de rendement moyen prévus. Le Régime est autorisé à faire des placements par l'intermédiaire de fonds communs, de fonds négociés en bourse, de fonds en gestion commune et de fonds distincts afin d'atteindre des répartitions voulues par catégorie de placement indiqué ci-dessus. Aux 31 décembre 2025 et 2024, la composition de l'actif des placements du Régime se situait dans les cibles acceptables précisées dans l'énoncé, sauf que la répartition des actions cotées en 2024 se situait légèrement sous le minimum de la fourche cible, bien que cela soit permis depuis que des changements ont été apportés à la répartition stratégique des actifs.

b) NIVEAU HIÉRARCHIQUE DE LA JUSTE VALEUR

Les Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite exigent que les informations à fournir le soient selon une hiérarchie d'évaluation de la juste valeur à trois niveaux en fonction de la transparence des données d'entrée utilisées pour l'évaluation d'un actif ou d'un passif à la date des états financiers. Les trois niveaux se définissent comme suit :

Niveau 1 : La juste valeur est fondée sur les prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques. Les actifs et les passifs du niveau 1 comprennent généralement les titres de participation négociés sur un marché actif.

Niveau 2 : La juste valeur repose sur des données d'entrée observables autres que les prix du niveau 1, telles que les prix cotés d'actifs ou de passifs semblables (non identiques) sur des marchés actifs, les prix cotés d'actifs ou de passifs identiques sur des marchés inactifs, et d'autres données d'entrée observables ou pouvant être corroborées par des données de marché observables pour pratiquement toute la durée des actifs ou des passifs. Les actifs et les passifs du niveau 2 comprennent les titres de créance ayant un prix coté qui sont négociés moins souvent que les instruments cotés en Bourse, et les contrats de dérivés dont la valeur est établie à l'aide d'un modèle d'évaluation utilisant des données d'entrée observables sur le marché ou pouvant être dérivées essentiellement des données de marché observables ou corroborées par ces dernières. Cette catégorie comprend généralement les fonds en gestion commune, les fonds de couverture, les obligations du gouvernement du Canada et des provinces et d'autres gouvernements, les obligations d'entreprises canadiennes et certains contrats de dérivés.

Niveau 3 : La juste valeur est fondée sur des données d'entrée non observables soutenues par peu ou pas d'activité sur le marché et qui influent largement sur la juste valeur des actifs ou des passifs. Cette catégorie comprend généralement les placements dans les biens immobiliers, les infrastructures et le capital-investissement et les titres assortis de restrictions touchant la liquidité.

Les tableaux ci-après présentent le niveau hiérarchique de la juste valeur pour les placements et les dérivés, compte non tenu des opérations en cours pour lesquelles le niveau hiérarchique de la juste valeur n'est pas nécessaire.

Au 31 décembre 2025 (en milliers de dollars)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total Juste valeur
Actifs financiers				
Fonds en fiducie et placements à court terme				
Canada	7 095 \$	570 323 \$	- \$	577 418 \$
International	8 035	-	-	8 035
Titres à revenu fixe				
Canada	-	4 686 399	37 584	4 723 983
International	-	4 477 821	217 642	4 695 463
Fonds en gestion commune	-	9 963 584	17 932 619	27 896 203
Biens immobiliers	32 270	-	1 550 765	1 583 035
Capital-investissement	87 365	-	167 468	254 833
Contrats à terme de gré à gré	-	82 075	-	82 075
	134 765 \$	19 780 202 \$	19 906 078 \$	39 821 045 \$
Passifs financiers				
Mises en pension de titres	- \$	3 064 249 \$	- \$	3 064 249 \$
Contrats à terme de gré à gré	-	19 708	-	19 708
Contrats à terme normalisés	2 241	-	-	2 241
	2 241 \$	3 083 957 \$	- \$	3 086 198 \$

Au 31 décembre 2024 (en milliers de dollars)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total Juste valeur
Actifs financiers				
Fonds en fiducie et placements à court terme				
Canada	31 406 \$	342 170 \$	– \$	373 576 \$
International	5 791	–	–	5 791
Titres à revenu fixe				
Canada	–	4 227 138	39 076	4 266 214
International	–	4 178 865	304 833	4 483 698
Fonds en gestion commune	–	7 793 535	14 135 795	21 929 330
Biens immobiliers	32 021	–	4 663 582	4 695 603
Capital-investissement	102 002	–	167 651	269 653
Contrats à terme de gré à gré	–	18 623	–	18 623
Prises en pension de titres	–	49 805	–	49 805
	171 220 \$	16 610 136 \$	19 310 937 \$	36 092 293 \$
Passifs financiers				
Mises en pension de titres	– \$	1 968 381 \$	– \$	1 968 381 \$
Contrats à terme de gré à gré	–	134 342	–	134 342
Contrats à terme normalisés	1 003	–	–	1 003
	1 003 \$	2 102 723 \$	– \$	2 103 726 \$

Les transferts entre les niveaux hiérarchiques de la juste valeur sont réputés avoir eu lieu au début de la période visée. Au cours des exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024, aucun transfert n'a eu lieu entre le niveau 1 et le niveau 2. Les transferts du niveau 3, soit les entrées et les sorties, sont présentés à la rubrique Rapprochement des placements de niveau 3 ci-après.

c) RAPPROCHEMENT DES PLACEMENTS DE NIVEAU 3

Les tableaux ci-après présentent le rapprochement des actifs et les passifs de niveau 3 évalués à la juste valeur.

(en milliers de dollars)	Juste valeur au 1 ^{er} janvier 2025	Transferts nets entrées/ (sorties) ^{1, 2}	Acquisitions	Cessions	Remboursement de la dette	Variations de la juste valeur ³	Juste valeur au 31 décembre 2025
Actifs financiers							
Titres à revenu fixe							
Canada	39 076 \$	- \$	17 \$	(1 119) \$	- \$	(390) \$	37 584 \$
International	304 833	-	2 027	(48 738)	-	(40 480)	217 642
Fonds en gestion commune	14 135 795	-	3 412 184	(420 755)	-	805 395	17 932 619
Biens immobiliers	4 663 582	-	101 580	(2 651 663)	-	(562 734)	1 550 765
Infrastructures	-	-	8	-	-	(8)	-
Capital-investissement	167 651	-	280	(486)	-	23	167 468
	19 310 937 \$	- \$	3 516 096 \$	(3 122 761) \$	- \$	201 806 \$	19 906 078 \$

1 Les transferts entre les niveaux hiérarchiques de la juste valeur sont réputés avoir eu lieu au début de la période visée.

2 Les transferts bruts des entrées et à l'égard des sorties du niveau 3 ont été de néant.

3 Les variations de la juste valeur comprennent des pertes nettes réalisées de 170 946 \$ et des variations des gains latents de 372 752 \$.

(en milliers de dollars)	Juste valeur au 1 ^{er} janvier 2024	Transferts nets entrées/ (sorties) ^{1,2}	Acquisitions	Cessions	Remboursement de la dette	Variations de la juste valeur ³	Juste valeur au 31 décembre 2024
Actifs financiers							
Titres à revenu fixe							
Canada	32 288 \$	- \$	28 \$	(3 237) \$	- \$	9 997 \$	39 076 \$
International	291 515	-	2 554	(20 875)	-	31 639	304 833
Fonds en gestion commune	7 560 672	-	5 624 560	(762 389)	-	1 712 952	14 135 795
Biens immobiliers	4 864 481	-	439 085	(386 741)	-	(253 243)	4 663 582
Infrastructures	11	-	16	-	-	(27)	-
Capital-investissement	4 848 898	-	29 959	(3 605 148)	-	(1 106 058)	167 651
	17 597 865 \$	- \$	6 096 202 \$	(4 778 390) \$	- \$	395 260 \$	19 310 937 \$

1 Les transferts entre les niveaux hiérarchiques de la juste valeur sont réputés avoir eu lieu au début de la période visée.

2 Les transferts bruts des entrées et à l'égard des sorties du niveau 3 ont été de néant.

3 Les variations de la juste valeur comprennent des pertes nettes réalisées de 264 369 \$ et des variations des gains latents de 659 629 \$.

d) FONDS EN FIDUCIE ET PLACEMENTS À COURT TERME

Le tableau ci-après présente la répartition des fonds en fiducie et des placements à court terme.

Aux 31 décembre (en milliers de dollars)	2025	2024
Canada		
Fonds en fiducie	7 095 \$	31 406 \$
Billets à court terme et bons du Trésor	570 323	342 170
	577 418 \$	373 576 \$
International		
Fonds en fiducie	8 035 \$	5 791 \$

e) BIENS IMMOBILIERS

Le tableau ci-après présente la répartition du portefeuille de biens immobiliers en fonction de ses principales composantes.

Aux 31 décembre (en milliers de dollars)	2025	2024
Actif		
Biens immobiliers détenus directement en propriété exclusive	162 200 \$	447 500 \$
Placements détenus en propriété non exclusive ¹	2 699 115	5 519 403
Prêts hypothécaires participatifs ²	184 711	192 610
Total de l'actif	3 046 026	6 159 513
Passif		
Débentures ³	1 462 574	1 461 963
Autres passifs, montant net ⁴	417	1 947
Total du passif	1 462 991	1 463 910
Placements nets dans des biens immobiliers	1 583 035 \$	4 695 603 \$

1 Les placements détenus en partie par l'entremise de copropriétés ne donnant pas le contrôle, de fonds ou d'autres véhicules de placement semblables comprennent des biens immobiliers, tous les actifs et passifs connexes.

2 Les prêts hypothécaires participatifs sont détenus directement par la Commission.

3 Les débentures représentent les titres émis par OPB Finance Trust et sont garanties par la Commission. Voir la note 9.

4 Fonds de roulement détenu dans des placements dans des biens immobiliers détenus en propriété exclusive.

f) COMPENSATION DES ACTIFS ET DES PASSIFS FINANCIERS

Le tableau qui suit présente les instruments financiers qui font l'objet de conventions-cadres de compensation ou d'autres accords similaires exécutoires, mais qui ne sont pas compensés. Le Régime présente ces instruments financiers à titre de montant brut dans la répartition des placements présentée à la note 4. La colonne « montant net » présente l'incidence qu'aurait l'exercice de la totalité des droits à compensation sur l'état de la situation financière du Régime.

		2025		
		Montants connexes non compensés		
Aux 31 décembre (en milliers de dollars)	Montants bruts présentés dans l'état de la situation financière	Montants faisant l'objet de conventions- cadres de compensation	Garantie financière (reçue)/ donnée ¹	Montant net
Actifs financiers				
Dérivés	82 075 \$	(6 902) \$	(75 173) \$	- \$
Prêt de titres ²	1 791 893	-	(1 791 893)	-
Total des actifs financiers	1 873 968 \$	(6 902) \$	(1 867 066) \$	- \$
Passifs financiers				
Mises en pension de titres	(3 064 249)	-	3 064 249	-
Dérivés	(21 949)	6 902	-	(15 047)
Total des passifs financiers	(3 086 198) \$	6 902 \$	3 064 249 \$	(15 047) \$

1 Voir la note 8 pour de plus amples renseignements sur les garanties reçues ou données.

2 Inclus dans les placements en titres à revenu fixe présentés à la note 4.

Aux 31 décembre (en milliers de dollars)	Montants bruts présentés dans l'état de la situation financière	Montants connexes non compensés		
		Montants faisant l'objet de conventions- cadres de compensation	Garantie financière (reçue)/ donnée ¹	Montant net
Actifs financiers				
Prises en pension de titres	49 805 \$	(49 805) \$	- \$	- \$
Dérivés	18 623	(2 464)	-	16 159
Prêt de titres ²	1 693 699	-	(1 693 699)	-
Total des actifs financiers	1 762 127 \$	(52 269) \$	(1 693 699) \$	16 159 \$
Passifs financiers				
Mises en pension de titres	(1 968 381)	49 805	1 918 576	-
Dérivés	(135 345)	2 464	110 638	(22 243)
Total des passifs financiers	(2 103 726) \$	52 269 \$	2 029 214 \$	(22 243) \$

1 Voir la note 8 pour de plus amples renseignements sur les garanties reçues ou données.

2 Inclus dans les placements en titres à revenu fixe présentés à la note 4.

g) PLACEMENTS SIGNIFICATIFS

Le tableau suivant présente les placements individuels, compte non tenu des dérivés, dont la juste valeur dépasse 1 % de la juste valeur du Régime. Au 31 décembre 2025, 1 % du Régime représentait environ 366 103 \$ (340 893 \$ en 2024).

Aux 31 décembre (en milliers de dollars)	2025 Juste valeur	2024 Juste valeur
Fonds en gestion commune (note 4 h))	27 389 473	21 929 330
Biens immobiliers, avant la prise en compte du financement³	1 659 148	3 936 800

3 Pour 2025, comprennent les sociétés de portefeuille suivantes, détenues en propriété exclusive : OPB (TDC) Inc., OPB (155 Wellington) Inc. et OPB Real Estate Investment. La dernière évaluation de chaque placement dans les biens immobiliers est en date du 31 décembre 2025. Pour 2024, ils comprennent les sociétés de portefeuille suivantes, détenues en propriété exclusive : OPB Realty Inc., OPB (TDC) Inc., OPB (Van Centre) Inc., OPB (155 Wellington) Inc., OPB Real Estate Investment, OPB Real Estate Investments (US) 2 Ltd. et OPB Real Estate Investments (US) Limited. La dernière évaluation de chaque placement dans des biens immobiliers est en date du 31 décembre 2024.

h) FONDS EN GESTION COMMUNE

Une part de fonds en gestion commune donne à son porteur une quote-part de la valeur de l'actif net du fonds en gestion commune. Chaque fonds en gestion commune a son propre mandat; toutefois, le fonds peut détenir de la trésorerie, des placements à court terme, des revenus d'intérêts courus et des opérations en cours liées à des placements.

Le 1^{er} octobre 2024, la SOGP a lancé IMCO Real Estate LP. Au moment du lancement du fonds en gestion commune, la Commission a effectué un transfert en nature, à la juste valeur, de trésorerie et de placements immobiliers directs et indirects, détenus par la Commission, dans le fonds en gestion commune. Une juste valeur de 408 millions de dollars d'actifs détenus par la Commission a été transférée dans le fonds en gestion commune et 4 078 963 parts ont été émises à la Commission en contrepartie.

Le 2 janvier 2025, la Commission a effectué un transfert en nature, à la juste valeur, de placements immobiliers indirects, détenus par la Commission dans le fonds en gestion commune d'IMCO Infrastructure L.P. La juste valeur des actifs transférés dans le fonds en gestion commune s'élevait à 993 millions de dollars et 9 681 894 parts ont été émises à la Commission en contrepartie.

Le 2 janvier 2025, la SOGP a lancé IMCO Real Estate AIV 1 LP. Au moment du lancement du fonds en gestion commune, la Commission a effectué un transfert en nature, à la juste valeur, de placements immobiliers directs et indirects, détenus par la Commission, dans le fonds en gestion commune d'IMCO Real Estate. Une juste valeur de 414 millions de dollars d'actifs détenus par la Commission a été transférée dans le fonds en gestion commune et 4 324 790 parts ont été émises à la Commission en contrepartie.

Le 2 janvier 2025, la SOGP a lancé IMCO Real Estate AIV 2 LP. Au moment du lancement du fonds en gestion commune, la Commission a effectué un transfert en nature, à la juste valeur, de placements immobiliers directs et indirects, détenus par la Commission, dans le fonds en gestion commune. Une juste valeur de 232 millions de dollars d'actifs détenus par la Commission a été transférée dans le fonds en gestion commune et 2 315 401 parts ont été émises à la Commission en contrepartie.

Le 2 juillet 2025, la Commission a effectué un transfert en nature, à la juste valeur, de placements immobiliers directs et indirects, détenus par la Commission, dans le fonds en gestion commune d'IMCO Real Estate LP. Une juste valeur de 1 103 millions de dollars d'actifs détenus par la Commission a été transférée dans le fonds en gestion commune et 11 296 629 parts ont été émises à la Commission en contrepartie.

Catégorie des placements de la SOGP	Objectif de placement
Actions canadiennes cotées	Procurer une croissance à long terme au moyen de la plus-value du capital et du revenu de dividendes en faisant des placements, directement ou indirectement, dans des entités cotées au Canada et principalement établies au Canada.
Actions mondiales cotées	Procurer une croissance à long terme au moyen de la plus-value du capital et du revenu de dividendes en faisant des placements, directement ou indirectement, dans des entités cotées dans des économies de marchés développés.
Actions des marchés émergents cotées	Procurer une croissance à long terme au moyen de la plus-value du capital et du revenu de dividendes en faisant des placements, directement ou indirectement, dans des entités cotées dans des économies de marchés émergents.
Placements alternatifs sur le marché public	Accroître les rendements prévus ajustés en fonction des risques en donnant accès à des primes de risque sur les placements alternatifs et à des actions soumises à une gestion active offrant une faible corrélation avec les actions de sociétés ouvertes.
Infrastructures	Réaliser des rendements totaux à long terme liés à l'inflation, soit une combinaison de rendements stables et de plus-value du capital au fil du temps en faisant des placements dans un portefeuille diversifié constitué d'actifs d'infrastructures internationales.
Titres de créances mondiaux	Investir dans un portefeuille mondial diversifié constitué de titres de créance de sociétés ouvertes et de sociétés fermées recourant à une stratégie activement gérée et axée sur le rendement, et qui ajoute de la valeur par rapport à son indice de référence, tout en maintenant une exposition à long terme au crédit.
Capital-investissement	Procurer une plus-value du capital à long terme et surpasser les actions cotées en investissant dans un portefeuille de sociétés d'exploitation principalement privées, directement ou indirectement, qui présentent un fort potentiel de création de valeur moyennant des améliorations stratégiques, opérationnelles et financières.
Immobilier	Réaliser des rendements totaux à long terme sensibles à l'inflation, générant principalement des flux de trésorerie stables et récurrents et de plus-value du capital au fil du temps grâce à des placements dans un portefeuille diversifié constitué de placements immobiliers.

	31 décembre 2025		31 décembre 2024	
(en milliers de dollars)	Propriété	Valeur de marché	Propriété	Valeur de marché
Catégorie des placements de la SOGP				
Actions canadiennes cotées	51,82 %	866 814 \$	64,20 %	939 868 \$
Actions mondiales cotées	44,53 %	7 486 374	27,72 %	4 294 585
Actions des marchés émergents cotées	53,33 %	1 354 453	58,92 %	1 764 992
Placements alternatifs sur le marché public	46,64 %	255 943	46,64 %	794 090
Infrastructures	44,91 %	5 215 186	44,54 %	5 036 204
Titres de créances mondiaux	43,33 %	4 175 188	47,08 %	3 960 401
Capital-investissement	49,23 %	5 306 748	53,12 %	4 720 710
Immobilier	49,24 %	3 235 497	33,29 %	418 480
Total des fonds en gestion commune		27 896 203 \$		21 929 330 \$

i) SENSIBILITÉ AUX VARIATIONS DES HYPOTHÈSES

Le tableau qui suit présente les actifs du Régime qui sont comptabilisés à la juste valeur et classés au niveau 3 ainsi que les données importantes utilisées pour une technique d'évaluation qui sont considérées comme non observables et une fourchette de valeurs pour ces données non observables. La fourchette de valeurs représente l'échelle des données utilisées dans le calcul de la juste valeur, allant de la plus basse à la plus haute. Les variations des données importantes et l'augmentation ou la diminution de la juste valeur indiquent l'incidence de la juste valeur lorsque les données importantes sont remplacées par des hypothèses alternatives raisonnables.

Au 31 décembre 2025 (en milliers de dollars)	Données non observables importantes	Fourchette de données	Variations des données importantes	(Diminution) / augmentation de la juste valeur
Biens immobiliers	Taux d'actualisation	4,6 % - 10,3 %	+/- 0,25 %	(32 821) / 34 100 \$
Au 31 décembre 2024 (en milliers de dollars)	Données non observables importantes	Fourchette de données	Variations des données importantes	(Diminution) / augmentation de la juste valeur
Biens immobiliers	Taux d'actualisation	4,6 % - 10,0 %	+/- 0,25 %	(51 996) / 53 468 \$

La sensibilité ci-dessus ne tient pas compte des fonds de placement dont la juste valeur se fonde sur la valeur liquidative présentée par les commandités ou les gestionnaires de fonds externes, sauf s'il existe une raison précise et objectivement vérifiable de ne pas utiliser la valeur fournie. En outre, la sensibilité ne tient pas compte des placements dont les coûts, les comparaisons directes ou le produit de la vente sont utilisés comme approximation de la juste valeur. Pour les autres placements inclus dans le niveau 3 qui ne sont pas sensibilisés, la direction estime que le remplacement d'une ou plusieurs données par une autre hypothèse raisonnable n'entraînerait pas une variation importante de la juste valeur du Régime.

Note 5 : Contrats de dérivés

Les dérivés sont des contrats financiers ou des contrats sur marchandises dont le prix du marché, la valeur, les obligations de livraison, les obligations de paiement ou les obligations de règlement sont dérivés d'un élément sous-jacent, se rapportent à celui-ci ou sont fondés sur celui-ci, lequel peut comprendre des actions, des obligations, des marchandises, des devises, des taux d'intérêt et des indices boursiers. Les stratégies en matière de dérivés peuvent être mises en œuvre au moyen d'un large éventail d'instruments comprenant, sans s'y limiter, des contrats à terme de gré à gré, des contrats à terme normalisés, des swaps et des options.

Les dérivés peuvent servir à différentes fins, notamment pour ce qui suit :

- Couvrir (entièrement ou en partie) le risque lié aux placements, notamment le risque de marché, le risque de taux d'intérêt, le risque de crédit, le risque de liquidité ou le risque de change
- Modifier le profil risque-rendement, reproduire les placements dans des actifs sous-jacents ou des groupes d'actifs (p. ex. les indices) de façon à tirer certains avantages des coûts moindres, de la facilité de réaliser des opérations ou de l'exposition au marché
- Réaliser les objectifs de placement de façon plus efficace
- Dégager des résultats uniques en matière de risque et de rendement
- Utiliser de façon systématique ou active (c.-à-d. temporairement) l'effet de levier pour investir

Voici les types de contrats de dérivés utilisés par le Régime :

CONTRATS À TERME NORMALISÉS

Les contrats à terme sont des ententes normalisées qui peuvent être achetées ou vendues sur un marché boursier à terme, à une date et à un prix futurs prédéterminés précisés au moment de la conclusion du contrat, selon les modalités précisées par un marché à terme réglementé, et sont susceptibles d'appels de marge au comptant quotidiens. Ce genre de dérivés sert à ajuster efficacement l'exposition de certains actifs sans avoir à acquérir ou à céder les actifs sous-jacents.

CONTRATS À TERME DE GRÉ À GRÉ

Les contrats de change à terme de gré à gré sont des ententes conclues entre deux parties dans le but d'échanger, à une date de règlement future prédéterminée, un montant notionnel dans une devise contre une autre devise au taux de change déterminé au moment de la conclusion du contrat. La Commission utilise les contrats de change à terme de gré à gré pour atténuer l'exposition au risque de change découlant de ses activités de couverture tant passives qu'actives.

SWAPS

Dans un swap de taux d'intérêt, les parties s'échangent des flux de trésorerie basés sur un montant notionnel (ce montant n'est pas réellement échangé) afin de couvrir le risque de taux d'intérêt.

Dans un swap sur rendement total, le rendement total d'un actif est échangé contre un autre actif ou portefeuille d'actifs précis, ce qui donne à la partie une exposition à l'actif sous-jacent sans avoir à engager le capital pour le détenir.

Les swaps sur défaillance de crédit sont des dérivés de crédit utilisés pour transférer le risque de crédit d'un instrument financier sous-jacent ou d'un groupe de titres d'une partie à une autre. Dans le cas du swap sur défaillance de crédit, l'acheteur du swap verse au vendeur une prime afin d'obtenir une protection contre les pertes liées au montant notionnel des titres sous-jacents s'il survient un incident de crédit, tel qu'une défaillance.

OPTIONS

Les options sont des ententes contractuelles en vertu desquelles l'acheteur a le droit, mais pas l'obligation, d'acheter (option d'achat) ou de vendre (option de vente) un actif sous-jacent à un prix prédéterminé au plus tard à la date future spécifiée. À l'inverse, le vendeur a l'obligation de vendre (option d'achat) ou d'acheter (option de vente) un actif sous-jacent à un prix prédéterminé si l'option est exercée par l'acheteur au plus tard à la date future spécifiée.

a) MONTANTS NOTIONNELS ET JUSTES VALEURS DES DÉRIVÉS

Le tableau ci-après présente le sommaire des montants notionnels et de la juste valeur des positions de dérivés détenues directement par le Régime :

Aux 31 décembre (en milliers de dollars)	Montant notionnel	2025		Montant notionnel	2024	
		Juste valeur			Juste valeur	
		Actif	Passif		Actif	Passif
Actions						
Contrats à terme normalisés	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Devises						
Contrats à terme de gré à gré	12 947 597	82 075	19 708	13 501 500	18 623	134 342
Contrats à terme normalisés	-	-	-	69 192	-	1 003
Titres à revenu fixe						
Contrats à terme normalisés	168 762	-	2 241	-	-	-
Total	13 116 359 \$	82 075 \$	21 949 \$	13 570 692 \$	18 623 \$	135 345 \$

b) MONTANTS NOTIONNELS DES DÉRIVÉS SELON LA DURÉE JUSQU'À L'ÉCHÉANCE

Les échéances des montants notionnels des positions de dérivés du Régime sont les suivantes :

	2025				2024			
Aux 31 décembre (en milliers de dollars)	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 3 à 5 ans	Total	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 3 à 5 ans	Total
Contrats de change à terme de gré à gré	12 947 597 \$	- \$	- \$	12 947 597 \$	13 501 500 \$	- \$	- \$	13 501 500 \$
Contrats à terme sur devises	-	-	-	-	69 192	-	-	69 192
Contrats à terme normalisés sur titres à revenu fixe	168 762	-	-	168 762	-	-	-	-
Total	13 116 359 \$	- \$	- \$	13 116 359 \$	13 570 692 \$	- \$	- \$	13 570 692 \$

Note 6 : Revenu net (perte nette) de placement

Le revenu net (la perte nette) de placement du Régime est comme suit :

Pour les exercices clos les 31 décembre (en milliers de dollars)	2025			2024		
	Revenu ^{1,2}	Variations de la juste valeur ³	Revenu (perte) de placement	Revenu ^{1,2}	Variations de la juste valeur ³	Revenu (perte) de placement
Fonds en fiducie et placements à court terme						
Canada (note 6 a))	12 283 \$	287 \$	12 570 \$	25 759 \$	704 \$	26 463 \$
International (note 6 a))	83	2 382	2 465	62	(469)	(407)
	12 366	2 669	15 035	25 821	235	26 056
Titres à revenu fixe						
Canada	162 429	(223 261)	(60 832)	170 808	(191 142)	(20 334)
International	94 604	(3 862)	90 742	56 963	371 356	428 319
	257 033	(227 123)	29 910	227 771	180 214	407 985
Fonds en gestion commune (note 6 c))	678 673	1 763 317	2 441 990	305 956	2 994 301	3 300 257
Biens immobiliers	453 798	(515 756)	(61 958)	320 902	(278 381)	42 521
Infrastructures	-	(8)	(8)	667	(50)	617
Capital-investissement	15 247	(14 615)	632	1 203 308	(1 203 545)	(237)
Actifs/passifs liés aux placements						
Prises en pension de titres	1 868	71	1 939	15 689	4 098	19 787
Mises en pension de titres	(92 277)	69 255	(23 022)	(139 953)	(98 932)	(238 885)
Dérivés	-	150 461	150 461	-	(812 963)	(812 963)
Remboursements d'impôts	-	30	30	(2 635)	-	(2 635)
	(90 409)	219 817	129 408	(126 899)	(907 797)	(1 034 696)
Total du revenu (de la perte) de placement	1 326 708 \$	1 228 301 \$	2 555 009 \$	1 957 526 \$	784 977 \$	2 742 503 \$
Frais de gestion de placement et honoraires connexes (note 6 b))			(143 290)			(148 710)
Revenu net (perte nette) de placement			2 411 719 \$			2 593 793 \$

1 Le revenu inclut les intérêts sur la trésorerie et les placements à court terme, les titres à revenu fixe et les prêts hypothécaires participatifs, le revenu de dividendes sur les actions, les conventions de revente, les conventions de rachat et les distributions provenant de fonds en gestion commune et de sociétés en commandite.

2 Déduction faite des frais de gestion engagés dans les placements en biens immobiliers, en capital-investissement et en titres de créance privés inclus dans les titres à revenus fixes qui sont déduits des actifs gérés.

3 Comprend des pertes nettes de 269 719 \$ et la variation des gains latents de 1 498 020 \$ en 2025 (pertes réalisées de 1 343 620 \$ et variation des gains latents de 2 128 597 \$ en 2024).

a) FONDS EN FIDUCIE ET PLACEMENTS À COURT TERME

Le revenu tiré des fonds de placement à court terme en gestion commune est compris dans les billets à court terme et les bons du Trésor. Les intérêts créditeurs sur les fonds en fiducie et les placements à court terme sont les suivants :

Pour les exercices clos les 31 décembre (en milliers de dollars)	2025	2024
Canada		
Fonds en fiducie	2 876 \$	1 452 \$
Billets à court terme et bons du Trésor	9 407	24 307
	12 283 \$	25 759 \$
International		
Billets à court terme et bons du Trésor	83	62
	83 \$	62 \$

b) FRAIS DE GESTION DE PLACEMENT ET HONORAIRES CONNEXES

Le tableau ci-après présente la répartition des frais de gestion de placements et des honoraires connexes liés aux placements.

Pour les exercices clos les 31 décembre (en milliers de dollars)	2025	2024
Frais de gestion de la SOGP ¹	141 544 \$	145 811 \$
Frais de gestion de placements externes ²	1 182	1 771
Coûts d'opération ^{2,3}	57	254
Frais de garde ²	408	779
Autres frais ^{2,4}	99	95
	143 290 \$	148 710 \$

- 1 Les frais de gestion de la SOGP représentent la quote-part de la Commission des charges d'exploitation de la SOGP refacturées à ses clients selon le principe du recouvrement des coûts (note 17).
- 2 Les frais de gestion de placements externes, les frais de garde et les autres frais ont été facturés par des tiers et payés par la SOGP et remboursés par la Commission (note 17).
- 3 Les coûts d'opération comprennent principalement les commissions et les frais sur les opérations sur les contrats à terme normalisés.
- 4 Les autres frais comprennent les honoraires de services professionnels et les honoraires de référence.

c) REVENU NET (PERTE NETTE) DE PLACEMENT DES FONDS EN GESTION COMMUNE

Revenu net (perte nette) de placement des fonds en gestion commune par catégorie de placements de la SOGP :

Pour les exercices clos les 31 décembre
(en milliers de dollars)

	2025	2024
Actions canadiennes cotées	207 783 \$	186 898 \$
Actions mondiales cotées	955 443	910 553
Actions des marchés émergents cotées	386 026	245 994
Placements alternatifs sur le marché public	18 988	220 830
Infrastructures	324 101	526 731
Titres de créances mondiaux	214 788	540 107
Capital-investissement	335 538	658 765
Immobilier	(677)	10 379
Total du revenu net (de la perte nette) de placement des fonds en gestion commune	2 441 990 \$	3 300 257 \$

Note 7 : Gestion du risque

En raison de ses activités de placement, le Régime est assujéti à des risques financiers qui pourraient avoir une incidence sur ses flux de trésorerie, ses revenus et les actifs disponibles pour honorer les obligations au titre des prestations. Ces risques comprennent le risque de marché (y compris le risque de taux d'intérêt, le risque de change et le risque de prix autre), le risque de crédit et risque de contrepartie, le risque de liquidité et d'autres risques, le cas échéant. À titre d'administrateur du Régime, la Commission est responsable de la gestion du Régime et des politiques qui le régissent. La Commission gère ces risques conformément à son énoncé, qui prévoit la répartition stratégique des actifs, les mesures du rendement, les placements autorisés, les droits de l'actionnaire, les questions environnementales, sociales et de gouvernance, les conflits d'intérêts et les transactions entre parties liées et l'évaluation des actifs rarement négociés. La Commission a confié la gestion des placements de la quasi-totalité des actifs du Régime à la SOGP, qui à son tour peut sous-déléguer cette responsabilité à d'autres gestionnaires de placements et fournisseurs de service. La SOGP doit agir conformément aux directives écrites de la Commission, à certaines politiques précises de la Commission ainsi qu'aux politiques applicables de la SOGP. Lorsqu'elle effectue des placements pour le compte du Régime, la SOGP doit se conformer à l'énoncé, aux politiques internes de la SOGP et aux lois et règlements applicables.

RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché désigne le risque qui est imputable à des variations défavorables du niveau ou de la volatilité des taux ou des prix du marché, ou de leur corrélation. Le risque de marché comprend les éléments suivants :

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt correspond à l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt du marché sur la juste valeur des actifs et des passifs du Régime. Les variations des taux d'intérêt nominal et réel ont une incidence sur la valeur des placements du Régime. Les passifs de retraite sont exposés aux fluctuations des taux d'intérêt et d'inflation à long terme.

Gestion

Le Régime a établi une politique relative à la composition de l'actif qui assure l'équilibre entre les placements sensibles aux taux d'intérêt et les autres placements. Les placements à revenu fixe, les débentures émises par des sociétés immobilières, les dérivés de taux d'intérêt, les mises en pension de titres et les prises en pension de titres de la Commission comportent une exposition au risque de taux d'intérêt. La durée et la pondération des titres à revenu fixe au sein du portefeuille sont gérées de façon dynamique.

Évaluation

La durée effective représente l'évaluation de la sensibilité du prix de l'instrument financier à une variation des taux d'intérêt. Compte tenu de la durée effective de 9,89 ans au 31 décembre 2025 (9,6 ans en 2024) et d'un total de la juste valeur nette de 9 440 millions de dollars (9 755 millions de dollars en 2024), un changement parallèle de la courbe des taux d'intérêt de plus ou moins 1 % se traduirait par une incidence sur les placements nets d'environ plus ou moins 925 millions de dollars (plus ou moins 933 millions de dollars en 2024), toutes les autres variables demeurant constantes. Ce calcul tient compte des placements à revenu fixe, des débentures émises par des sociétés immobilières, des dérivés de taux, des mises en pension de titres et des prises en pension de titres. Dans la pratique, les résultats réels peuvent différer de manière importante de cette analyse de sensibilité.

Risque de change

Le risque de change découle des placements libellés en devises du Régime et de la conclusion de contrats en devises autres que le dollar canadien. Les fluctuations de la valeur du dollar canadien par rapport aux devises peuvent influencer sur la juste valeur des placements.

Gestion

Le risque de change est géré par la SOGP au moyen de couverture de change. La mise en œuvre d'une stratégie de couverture de change est réalisée au moyen d'instruments tels que les contrats à terme de gré à gré, les contrats à terme normalisés, les options et les swaps. Le Régime a également utilisé des contrats de change à terme de gré à gré additionnels pour couvrir une partie de l'exposition indirecte au risque de change découlant de la détention de parts dans des fonds en gestion commune. Dans le tableau qui suit, l'exposition nette comprend l'exposition directe au niveau du Régime ainsi que l'exposition indirecte liée aux fonds en gestion commune.

Évaluation

L'incidence sur le Régime d'une variation absolue de 5 % des taux de change comparativement au dollar canadien se présente comme suit :

Au 31 décembre 2025 (en milliers de dollars)	Exposition brute	Contrats de change à recevoir	Contrats de change à payer	Exposition nette	Incidence d'une variation de 5 % des taux de change
Dollar américain	2 628 023 \$	1 201 592 \$	(9 505 279) \$	(5 675 664) \$	+/- 283 783 \$
Euro	749	12 132	(1 246 708)	(1 233 827)	+/- 61 691
Dollar australien	10	7 601	(479 924)	(472 313)	+/- 23 616
Livre sterling	-	985	(390 417)	(389 432)	+/- 19 472
Autres	469	893	(39 932)	(38 570)	+/- 1 929
Total des devises	2 629 251	1 223 203	(11 662 260)	(7 809 806)	+/- 390 491 \$
Dollar canadien	33 845 371	11 724 511	(1 223 087)	44 346 795	
	36 474 622 \$	12 947 714 \$	(12 885 347) \$	36 536 989 \$	

Au 31 décembre 2024 (en milliers de dollars)	Exposition brute	Contrats de change à recevoir	Contrats de change à payer	Exposition nette	Incidence d'une variation de 5 % des taux de change
Dollar américain	3 534 401 \$	1 347 043 \$	(10 392 392) \$	(5 510 948) \$	+/- 275 547 \$
Euro	663	5 440	(1 071 673)	(1 065 570)	+/- 53 279
Dollar australien	-	-	(430 738)	(430 738)	+/- 21 537
Livre sterling	-	317	(333 170)	(332 853)	+/- 16 643
Autres	465	457	(32 816)	(31 894)	+/- 1 595
Total des devises	3 535 529	1 353 257	(12 260 789)	(7 372 003)	+/- 368 601 \$
Dollar canadien	30 610 091	12 146 655	(1 354 842)	41 401 904	
	34 145 620 \$	13 499 912 \$	(13 615 631) \$	34 029 901 \$	

Autre risque de prix

L'autre risque de prix correspond au risque que la juste valeur d'un placement varie en raison de fluctuations des prix du marché autres que celles découlant du risque de change ou du risque de taux d'intérêt, que ces changements surviennent en raison de facteurs particuliers à un placement ou de facteurs ayant une incidence sur tous les titres négociés sur le marché. Le risque actions est un autre type de risque auquel la Commission est exposée en raison de placements dans des fonds en gestion commune détenant des actions cotées.

Gestion

La SOGP gère l'autre risque de prix par la diversification et le suivi régulier du rendement du Régime par rapport aux indices de référence approuvés.

Évaluation

Une variation absolue de la juste valeur des placements de la Commission exposés au risque actions aura une incidence proportionnelle directe sur la juste valeur des placements. Les placements dans des fonds en gestion commune détenant des actions cotées comportent l'exposition la plus importante à l'autre risque de prix. L'incidence d'une variation absolue de 10 % du prix d'un placement, toutes les autres variables demeurant constantes, se traduit par une variation de 10 % de l'exposition nette du placement touché, comme suit :

(en milliers de dollars)		Variation de l'actif net aux			
	Indice de référence ¹	Variation de l'indice des prix	31 décembre 2025	31 décembre 2024	
Canada	Rendement total de l'indice composé S&P/TSX	+/- 10 %	+/- 86 681 \$	+/- 93 987 \$	
International	Indice de rendement global net MSCI tous pays, excluant le Canada (\$ CA)	+/- 10 %	+/- 748 676	+/- 464 356	
Marchés émergents	Indice de rendement global net MSCI des marchés émergents (\$ CA)	+/- 10 %	+/- 135 495	+/- 176 551	
			+/- 970 852 \$	+/- 734 894 \$	

1 Les indices de référence sont en date du plus récent énoncé des politiques et des procédures de placement, mais peuvent changer par rapport à ceux de l'année précédente. Les indices de référence antérieurs s'appliquent aux périodes précédentes.

L'analyse de sensibilité est effectuée suivant les pondérations de la composition de l'actif des placements réels du total du Régime résumées à la note 4 a) aux 31 décembre 2025 et 2024.

RISQUE DE CRÉDIT ET RISQUE DE CONTREPARTIE

Le risque de crédit correspond au risque de perte découlant du non-remboursement, par un emprunteur, d'un montant dû ou de son manquement à ses obligations contractuelles. Le Régime est exposé au risque de crédit en raison de ses placements dans des instruments à revenu fixe, car il existe un risque de défaillance. Le risque de contrepartie correspond au risque de perte découlant d'un manquement d'une contrepartie à ses obligations, de l'insolvabilité d'une contrepartie, ou du risque de baisse du marché découlant d'une détérioration de la qualité du crédit d'une contrepartie. Le Régime est exposé au risque de contrepartie en raison de ses placements dans des dérivés, des prises en pension de titres et de ses opérations de prêts de titres.

Gestion

La SOGP gère le risque de crédit en créant un portefeuille de placements diversifié et en recourant à une stratégie multisectorielle. Pour créer un portefeuille diversifié, la SOGP investira en fonction d'une stratégie de gestion du risque qui définit des fourchettes de répartition cible par stratégie de gestion du risque (c.-à-d., notation de première qualité), emplacement géographique et véhicule de placement.

Pour atténuer le risque de contrepartie, la SOGP réalisera des opérations avec des parties figurant sur sa liste de contreparties approuvées, qui respectent les exigences minimales en matière de notation de crédit. La SOGP a la responsabilité de surveiller les notations de crédit des contreparties et de passer en revue celles qui subissent un abaissement de leur notation.

Dérivés

Le risque de contrepartie lié aux dérivés est géré en réalisant une revue diligente des contreparties potentielles, en ayant recours à des documents juridiques tels que des conventions-cadres de l'International Swaps and Derivatives Association (« ISDA »), en imposant des limites à l'exposition au risque de contrepartie ou en ajoutant une annexe de soutien au crédit aux conventions-cadres de l'ISDA. La SOGP dresse et maintient à jour une liste de contreparties autorisées, dont la notation de crédit à long terme est d'au moins A attribuée par S&P (ou une notation à long terme équivalente attribuée par Moody's ou Fitch) et la notation à court terme d'au moins A1 attribuée par S&P (ou une notation équivalente). De plus, la SOGP passe en revue les contreparties qui ont subi un abaissement de leur notation, même si leur notation de crédit respecte toujours le seuil minimal, et fixe et examine les limites de son exposition au risque de contrepartie, compte tenu de l'exposition actuelle, en imposant des limites proportionnelles à la notation de crédit de la contrepartie. En outre, la SOGP a mis en place des processus de gestion des liquidités et des garanties. Voir la note 8 pour de plus amples renseignements sur les garanties reçues ou données se rapportant aux dérivés.

Prises en pension de titres

Dans le cadre de prises en pension de titres, la Commission agit comme acheteur/prêteur et donne à un tiers (le vendeur / l'emprunteur) une somme d'argent en échange d'une garantie et d'une promesse de racheter les actifs dans le futur. Une prise en pension de titre est exposée au risque de crédit même si la garantie est de très grande qualité. Il existe un risque que le vendeur / l'emprunteur ne dispose pas de fonds suffisants pour rembourser le prêt (pour racheter les titres) à l'échéance. Pour atténuer ce risque, la SOGP transige avec au moins trois contreparties différentes et conclut des ententes juridiques qui prévoient les recours en cas de défaut. De plus, elle exige des garanties supplémentaires qui seront échangées si la valeur de la garantie augmente ou diminue faisant en sorte que la garantie du prêt est trop élevée ou pas assez élevée.

Prêt de titres

Pour le compte du Régime, la SOGP peut prêter des placements conformément à son programme de prêt de titres. Le programme de prêt de titres de la SOGP est géré en vertu d'ententes écrites conclues avec des agents prêteurs de titres. Les agents prêteurs de titres doivent avoir une notation de crédit à long terme d'au moins A, ou un équivalent de cette notation, attribuée par une agence de notation reconnue. L'agent prêteur surveille le risque de crédit de la contrepartie et la garantie, négocie le remboursement de chaque prêt et perçoit des honoraires concurrentiels. De plus, l'agent prêteur versera des indemnités pour les pertes découlant de facteurs comme le défaut d'un emprunteur, le défaut de rappeler un titre, ou le risque opérationnel ou le risque lié au règlement. Un pourcentage maximal d'actifs peut faire l'objet de prêt en tout temps. Tous les prêts sont garantis par des titres facilement négociables dont la valeur de marché est supérieure à la valeur de marché en cours des placements prêtés. La valeur de la garantie détenue ne doit pas être inférieure à 102 % de la valeur de marché des titres prêtés. La garantie doit être sous forme de titres facilement négociables. Les titres prêtés doivent pouvoir être rappelés suffisamment rapidement pour permettre la livraison en temps opportun au moment du règlement si les titres prêtés sont vendus ou être livrés en temps opportun si le titre prêté doit être donné en garantie. Pour connaître les garanties reçues dans le cadre du programme de prêt de titres, voir la note 8.

Évaluation

L'exposition au risque de contrepartie et au risque de crédit est évaluée au moyen de la juste valeur des obligations contractuelles, moins les garanties ou les marges reçues des contreparties. Le recours aux notes de crédit permet au Régime d'évaluer la solvabilité des contreparties à l'aide d'une source indépendante. Au 31 décembre 2025, l'émetteur de titres qui constituait le risque de crédit le plus important du Régime était le gouvernement des États-Unis, en raison des titres portant intérêt totalisant 4,5 milliards de dollars (4,2 milliards de dollars avec le gouvernement du Canada en 2024).

L'exposition au risque de crédit, compte non tenu des garanties détenues, se présente comme suit :

Aux 31 décembre (en milliers de dollars)	2025 Total de l'exposition au risque	2024 Total de l'exposition au risque
Risque de crédit		
Titres à revenu fixe		
AAA	1 684 682 \$	5 320 620 \$
AA	7 341 764	3 085 383
A	123 029	-
Sans note	269 971	343 909
Total des titres à revenu fixe	9 419 446 \$	8 749 912 \$
Placements à court terme		
AAA	568 323	342 170
A	2 000	-
Total des placements à court terme	570 323 \$	342 170 \$
Risque de contrepartie		
Actifs dérivés		
AA	40 248	4 485
A	41 827	14 138
Total des actifs dérivés	82 075 \$	18 623 \$
Prises en pension de titres		
A	-	49 805
Total des prises en pension de titres	-\$	49 805 \$
Prêt de titres		
AA	54 380	84 307
A	1 726 504	1 607 793
Sans note	11 009	1 599
Total des prêts de titres	1 791 893 \$	1 693 699 \$

La note 4 f) présente l'exposition nette maximale au risque de contrepartie lié aux dérivés, aux mises en pension de titres, aux prises en pension de titres et aux prêts de titres en résumant les montants reçus ou donnés en garantie et leur incidence financière pour atténuer le risque de crédit.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque que le Régime ne dispose pas des flux de trésorerie nécessaires pour respecter ses obligations au titre des prestations et payer ses charges d'exploitation à mesure qu'elles deviennent exigibles. Les besoins courants de liquidités du Régime sont sous forme de versements mensuels de prestations de retraite ainsi que de versements périodiques de prestations de cessation d'emploi et d'autres prestations et charges.

Gestion

La Commission gère le risque de liquidité en maintenant une provision de liquidités et en établissant régulièrement des projections de flux de trésorerie pour que le Régime puisse honorer ses obligations. La plupart des besoins de liquidités sont généralement satisfaits par les cotisations des participants, des employeurs et du Promoteur du régime. D'autres besoins de liquidités peuvent être satisfaits au moyen de placements liquides. En 2025, la Commission a fait passer sa facilité de crédit à découvert de 130 millions de dollars à 168 millions de dollars afin d'atténuer le risque de liquidité éventuel et d'assurer que les décaissements d'exploitation et à l'intention des clients sont effectués dans le cas où des fonds provenant du portefeuille de placements tardent à être mis à disposition. En 2025 ou 2024, aucun montant n'a été prélevé sur cette facilité de crédit.

La SOGP gère le risque de liquidité en déterminant le niveau d'actifs liquides qui doit être conservé, la tranche d'actifs liquides qui doit être détenue en trésorerie et la gestion quotidienne des entrées et des sorties de trésorerie ainsi qu'en faisant le suivi et en présentant les mesures dont un ratio de liquidité à court terme et en reconnaissant les situations de crise et en répondant à ces situations. Un comité des liquidités de la SOGP est également chargé de superviser l'élaboration d'un plan en cas de situation de crise et d'approuver les plans de mesures correctives en cas de manquement.

Évaluation

Les échéances contractuelles résiduelles des passifs liés aux placements du Régime se présentent comme suit :

					2025
(en milliers de dollars)	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	De 5 à 10 ans	Plus de 10 ans	Total
Débentures ¹	250 000 \$	750 000 \$	- \$	500 000 \$	1 500 000 \$
Dérivés à payer	21 949	-	-	-	21 949
Mises en pension de titres	3 064 249	-	-	-	3 064 249
Total	3 336 198 \$	750 000 \$	- \$	500 000 \$	4 586 198 \$
					2024
(en milliers de dollars)	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	De 5 à 10 ans	Plus de 10 ans	Total
Débentures ¹	- \$	1 000 000 \$	- \$	500 000 \$	1 500 000 \$
Dérivés à payer	135 345	-	-	-	135 345
Mises en pension de titres	1 968 381	-	-	-	1 968 381
Total	2 103 726 \$	1 000 000 \$	- \$	500 000 \$	3 603 726 \$

1 Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 9.

Note 8 : Garantie

Le processus en matière de gestion des garanties représente l'échange de garanties sous forme de titres ou de fonds transférés à titre de sûreté entre deux contreparties dans le cadre d'une opération financière, se rapportant notamment à des contrats à terme normalisés, des swaps sur défaillance de crédit, des swaps de taux d'intérêt, des contrats de change à terme de gré à gré, des mises en pension de titres ou des prêts de titres. Les exigences en matière de garantie pour ces opérations financières sont déterminées par les modalités des annexes de soutien au crédit négociées, lesquelles stipulent les actifs autorisés à être donnés ou reçus en garantie, les montants minimaux de transfert et le tableau des décotes. Le principal objectif de la gestion des garanties est d'atténuer l'exposition au risque de crédit lié aux contreparties décrit à la note 7. Pour toute garantie financière donnée, la contrepartie peut la redonner en garantie, la prêter ou l'utiliser dans le cadre d'opérations de prêts de titres, de contrats de dérivés ou de mises en pension et de prises en pension de titres, en l'absence de défaillance du propriétaire de l'actif détenu en garantie.

DÉRIVÉS

La marge initiale pour les dérivés réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation centrale (contrats à terme normalisés et swaps sur défaillance de crédit) est la garantie minimale qui doit être donnée au début de l'opération sur dérivés et est en général fondée sur un pourcentage du montant notionnel du contrat ou sur un montant fixe en fonction du nombre de contrats. Les dérivés qui ne sont pas réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation centrale (contrats de change à terme de gré à gré et les swaps de taux d'intérêt) sont des opérations privées réalisées selon les modalités des conventions de l'ISDA et des annexes de soutien au crédit négociées avec chacune des contreparties.

Les titres donnés en garantie en vertu des opérations sur dérivés continuent d'être comptabilisés en tant que placements de la Commission, car celle-ci conserve les avantages et les risques inhérents à ces titres. Les titres reçus en garantie en vertu d'opérations sur dérivés sont isolés des placements de la Commission et celle-ci a l'obligation de rembourser la garantie à son propriétaire à la fin de l'opération. La Commission ne conserve pas les avantages et les risques inhérents à ces titres. Les garanties au comptant ne sont pas une garantie admissible pour les dérivés qui ne sont pas réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation centrale.

PRÊT DE TITRES

Comme il est mentionné à la rubrique Risque de crédit et risque de contrepartie de la note 7, les agents prêteurs de titres sont chargés de veiller à ce que tous les prêts soient garantis par une garantie sous forme de titres facilement négociables dont la valeur de marché est supérieure aux titres prêtés (« marge »), notamment au montant le plus élevé entre le montant tiré des pratiques du marché en vigueur et la marge minimale imposée par la SOGP de 102 %. La garantie reçue des courtiers doit être livrée sous forme de titres facilement négociables, comme le juge approprié la SOGP, et doit respecter les stratégies de la SOGP en matière de placements autorisés.

Les titres prêtés à des tiers en vertu d'ententes de prêt de titres continuent d'être comptabilisés en tant que placements de la Commission, car celle-ci conserve les avantages et les risques inhérents à ces titres. Les titres reçus en garantie de tiers ne sont pas comptabilisés en tant que placements de la Commission, car les avantages et les risques n'ont pas été transférés.

MISES EN PENSION ET PRISES EN PENSION DE TITRES

Les titres détenus qui sont vendus dans le cadre d'une mise en pension sont traités à titre de garantie et non comme une vente et, par conséquent, ils continuent d'être comptabilisés en tant que placements de la Commission et le montant de la mise en pension est présenté à titre de passif. Une prise en pension correspond à l'achat d'un titre à un prix déterminé assorti d'une entente de revente d'un titre identique ou sensiblement identique à un montant déterminé et à une date future déterminée. Aux fins de la présentation de l'information financière, l'opération est traitée comme un débiteur garanti par le titre acheté.

Les actifs autorisés à être donnés en garantie comprennent, sauf certaines exceptions, les bons du Trésor canadien, les obligations du gouvernement du Canada et des provinces assorties d'une échéance d'au plus 40 ans, les billets du Trésor américain assortis d'une échéance d'au plus 10 ans, les obligations du Trésor américain assorties d'une échéance d'au plus 30 ans, les obligations à rendement réel, les titres du Trésor américain protégé contre l'inflation ou des garanties sous la forme convenue par les deux parties.

En ce qui concerne les placements directement détenus par le Régime, la juste valeur des garanties données et reçues au 31 décembre est comme suit :

(en milliers de dollars)	2025	2024
Dérivés¹		
Garantie reçue	137 332 \$	– \$
Garantie donnée	–	110 638
Prêt de titres¹		
Titres prêtés	1 791 893	1 693 699
Garantie reçue ²	1 958 545	1 848 247
Prises en pension de titres¹		
Actifs associés aux prises en pension de titres	–	49 805
Garantie nette reçue	–	48 824
Mises en pension de titres¹		
Passif associé aux mises en pension	3 064 249	1 968 381
Garantie donnée nette	3 064 651	1 973 374

1 La note 4 f) présente la façon dont l'exposition nette de la Commission aux dérivés, aux prêts de titres, aux mises en pension de titres et aux prises en pension de titres est réduite grâce aux garanties.

2 La garantie reçue dans le cadre de prêt de titres représente une couverture de 9,3 % (9,1 % en 2024) des risques éventuels de crédit liés à ses activités de prêt de titre.

Note 9 : Engagements et garanties

Au 31 décembre 2025, la Commission avait des engagements non capitalisés liés à certains placements sur le marché privé de 6 117 millions de dollars (5 640 millions de dollars en 2024).

OPB Finance Trust a été créée au profit de la Commission et de ses entités liées afin de mobiliser des fonds par l'émission de débentures, lesquelles sont comptabilisées à la juste valeur. Le produit tiré de l'émission des débentures de séries A, B, D, E et F a fait l'objet d'un prêt à plusieurs filiales immobilières détenues en propriété exclusive par la Commission. En retour, ces sociétés ont utilisé le produit tiré de l'émission de ces débentures afin de rembourser les montants dus à celle-ci et/ou d'acquies des placements immobiliers. Le produit tiré de l'émission des débentures de série C a fait l'objet d'un prêt à une fiducie immobilière établie dans l'intérêt de la Commission. Les placements immobiliers de la Commission sont présentés déduction faite des débentures d'OPB Finance Trust et d'autres financements pris en charge spécifiquement par ces entités immobilières.

La Commission a fourni une garantie pour le remboursement du capital et le versement des intérêts sur des débentures de 1 500 millions de dollars, qui ont été émises par OPB Finance Trust. Quatre séries de débentures étaient en circulation aux 31 décembre 2025 et 2024 :

1. Débentures de 30 ans d'un montant de 350 millions de dollars, de série A, échéant en 2042, assorties d'un coupon de 3,89 % payable semestriellement
2. Débentures de 50 ans d'un montant de 150 millions de dollars, de série B, échéant en 2062, assorties d'un coupon de 3,87 % payable semestriellement
3. Débentures de 10 ans d'un montant de 250 millions de dollars, de série E, échéant en 2026, assorties d'un coupon de 2,95 % payable semestriellement
4. Débentures de 10 ans d'un montant de 750 millions de dollars, de série F, échéant en 2027, assorties d'un coupon de 2,98 % payable semestriellement

Aucune lettre de crédit n'était garantie par la Commission au 31 décembre 2025 (5,4 millions de dollars en 2024).

Le Régime loue des locaux pour bureaux et les paiements de loyers futurs minimaux sont comme suit :

(en milliers de dollars)	Paiements de loyers minimaux
2026	3 867 \$
2027	3 919
2028-2029	7 839
Total	15 625 \$

Note 10 : Immobilisations

Les immobilisations aux 31 décembre comprenaient ce qui suit :

(en milliers de dollars)	2025			2024		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Matériel informatique	5 033 \$	(4 948) \$	85 \$	5 031 \$	(4 861) \$	170 \$
Mobilier et agencements	2 199	(2 060)	139	2 130	(2 039)	91
Améliorations locatives	1 891	(1 891)	-	1 891	(1 891)	-
Total des immobilisations	9 123 \$	(8 899) \$	224 \$	9 052 \$	(8 791) \$	261 \$

Note 11 : Obligations au titre des prestations de retraite

ÉVALUATION DES ÉTATS FINANCIERS

Aux fins des présents états financiers, Aon, l'actuaire du Régime, a utilisé l'évaluation actuarielle en date du 31 décembre 2024 en suivant la méthode comptable exigée par le chapitre 4600 du *Manuel de CPA Canada* et a extrapolé ces passifs jusqu'au 31 décembre 2025. Les passifs au 31 décembre 2024 ont été extrapolés jusqu'au 31 décembre 2025 en fonction de l'estimation du coût des services au cours de la période, des versements réels de prestations, des transferts d'actifs provenant d'autres régimes et des rachats au titre des services passés.

Au 31 décembre 2025, la valeur des obligations au titre des prestations, compte non tenu de la PPED, s'établissait à 39,2 milliards de dollars (37,2 milliards de dollars en 2024). Au 31 décembre 2025, la valeur des obligations au titre des prestations, compte tenu de la PPED, s'établissait à 41,9 milliards de dollars (39,7 milliards de dollars en 2024).

Au cours de 2025, des modifications ont été apportées aux hypothèses actuarielles. En 2025, les autres pertes actuarielles de 0,2 milliard de dollars découlent principalement des hausses salariales réelles supérieures aux prévisions. Les prestations constituées au 31 décembre 2025 prenaient en compte l'ajustement au coût de la vie de 2,00 %, à compter de janvier 2026.

Au cours de 2024, des modifications ont été apportées aux hypothèses actuarielles pour refléter l'actualisation des hypothèses du marché financier, la cible de la composition de l'actif et l'inflation majorée de la croissance de la productivité. En 2024, les autres pertes actuarielles de 0,1 milliard de dollars découlent principalement des hausses salariales réelles supérieures aux prévisions et des pertes liées aux départs à la retraite et à la mortalité. La perte de 71 millions de dollars liée aux recours contre la loi 124 et à des ententes connexes est présentée nette de la provision de 150 millions de dollars au titre des recours contre la loi 124 détenue au 31 décembre 2023. Au 31 décembre 2024, il n'y avait aucune provision au titre de l'incidence de recours futurs contre la loi 124 ou d'autres ententes connexes. Le gain lié à l'indexation de 63 millions de dollars est présenté net de la provision de 100 millions de dollars pour l'indexation future détenue au 31 décembre 2023 et découle de la prise en compte de l'ajustement au coût de la vie de 2,70 % à compter de janvier 2025.

Les hypothèses actuarielles utilisées pour établir la valeur des obligations au titre des prestations du Régime reflètent les meilleures estimations de la direction au sujet des événements économiques et non économiques futurs. Les principales hypothèses économiques aux 31 décembre étaient les suivantes :

	2025	2024
Taux d'actualisation nominal avant l'application de la provision pour écarts défavorables ¹	6,25 %	6,25 %
Taux de rendement réel avant l'application de la provision pour écarts défavorables ¹	4,25 %	4,25 %
Provision pour écarts défavorables, en pourcentage des passifs et du coût des services non indexés	8,29 %	8,28 %
Taux d'actualisation réel effectif ²	3,75 %	3,75 %
Indexation		
2025	-	2,70 %
2026 et par la suite	2,00 %	2,00 %
Hausses salariales³	2,75 %	2,75 %

- 1 Déduction faite des frais liés aux placements et des charges d'exploitation.
- 2 Le taux d'actualisation réel effectif est le taux qui tient compte de l'incidence d'une marge pour écarts défavorables, plutôt que de répartir la provision pour écarts défavorables en pourcentage des passifs, tel qu'il est exigé par la loi.
- 3 Compte non tenu des hausses salariales en raison de l'échelle ascendante.

ÉVALUATION AUX FINS DE LA CAPITALISATION

Une évaluation actuarielle a été préparée afin d'établir une fourchette de financement conformément aux exigences législatives applicables au Régime. Cette évaluation est effectuée selon les méthodes exigées en vertu de la Loi et de la LRR. La LRR et la LIR exigent qu'une évaluation aux fins de la capitalisation du Régime soit effectuée et déposée auprès des organismes de réglementation au moins une fois tous les trois ans.

Le plus récent dépôt réglementaire d'une évaluation aux fins de la capitalisation, dont la date d'entrée en vigueur était le 31 décembre 2024, indiquait des obligations au titre des prestations de retraite de 37,449 milliards de dollars, des ajustements de 2,973 milliards de dollars et des passifs non capitalisés de 4,664 milliards de dollars sur une base de continuité de l'exploitation. Les ajustements comprennent une provision pour écarts défavorables et un solde créditeur de l'exercice précédent. La méthode d'évaluation actuarielle utilisée est la méthode des unités de crédit projetées. La méthode d'évaluation de l'actif était la méthode de calcul fondée sur la valeur lissée des actifs du marché et les gains et les pertes de placement relatifs au taux de rendement hypothétique comptabilisés sur une période de cinq ans. L'évaluation actuarielle

aux fins de capitalisation repose sur une valeur actuarielle des actifs de 35,759 milliards de dollars, laquelle tient compte de l'ajustement de la valeur lissée de l'actif de 1,670 milliard de dollars, en plus de la valeur de marché des actifs de 34,089 milliards de dollars utilisée pour l'évaluation des états financiers.

L'évaluation aux fins de la capitalisation a été effectuée par Aon. La prochaine évaluation actuarielle afin de vérifier le respect des exigences de capitalisation doit être préparée avec une date d'entrée en vigueur au plus tard le 31 décembre 2027.

Note 12 : Cotisations

Les exigences en matière de cotisations sont stipulées dans la Loi et résumées à la note 2. Le gouvernement de l'Ontario, à titre de Promoteur du régime, a versé des cotisations spéciales à hauteur de 638 628 \$ en 2025 (293 628 \$ en 2024) afin de combler le manque de fonds dont faisait état l'évaluation aux fins de la capitalisation établie au 31 décembre 2024. Les cotisations au Régime ont été effectuées conformément aux exigences de capitalisation indiquées dans l'évaluation actuarielle la plus récente.

Les cotisations en souffrance s'élevaient à 1 049 \$ au 31 décembre 2025 (488 \$ en 2024).

Pour les exercices clos les 31 décembre
(en milliers de dollars)

	2025	2024
Participants		
Services rendus au cours de l'exercice	570 811 \$	483 513 \$
Services passés	55 094	123 519
Prestations aux termes du Régime de protection du revenu à long terme	420	1 132
	626 325	608 164
Employeurs		
Services rendus au cours de l'exercice	574 276	481 218
Services passés	4 926	4 911
Prestations aux termes du Régime de protection du revenu à long terme	26 558	25 250
	605 760	511 379
Promoteur		
Cotisations spéciales	638 628	293 628
Services additionnels rendus au cours de l'exercice	4 402	32 300
	643 030	325 928
Total des cotisations	1 875 115 \$	1 445 471 \$

Note 13 : Charges d'exploitation

Pour les exercices clos les 31 décembre
(en milliers de dollars)

	2025 ¹	2024 ¹
Dotation en personnel	34 517 \$	30 867 \$
Technologie de l'information et gestion de projets	13 933	13 073
Bureaux et exploitation	6 270	5 994
Services professionnels	4 568	2 231
Amortissement	107	95
Perfectionnement du personnel et soutien	519	420
Communications	475	781
Honoraires d'audit	575	630
Rémunération des membres du Conseil	395	266
Total des charges d'exploitation	61 359 \$	54 357 \$

1 Les charges d'exploitation ci-dessus comprennent des services actuariels rendus à la Commission totalisant 619 \$ (892 \$ en 2024) et des services d'audit externes rendus à la Commission totalisant 282 \$ (273 \$ en 2024).

Note : Services d'audit externes rendus aux filiales et comptabilisés par celles-ci totalisant 159 \$ (159 \$ en 2024).

Note 14 : Prestations de cessation d'emploi et autres prestations

Les prestations de cessation d'emploi et les autres prestations se composent des montants suivants :

Pour les exercices clos les 31 décembre
(en milliers de dollars)

	2025	2024
Transferts à d'autres régimes	43 318 \$	62 847 \$
Paiements de la valeur capitalisée et prestations de décès	106 552	96 193
Total des prestations de cessation d'emploi et autres prestations	149 870 \$	159 040 \$

Note 15 : Transferts de services provenant d'autres régimes

Les transferts de services provenant d'autres régimes se composent des montants suivants :

Pour les exercices clos les 31 décembre
(en milliers de dollars)

	2025	2024
Transferts provenant du régime de retraite du SEFPO	198 167 \$	215 364 \$
Transferts provenant des PRRO	48 083	40 707
Transferts provenant d'autres régimes	9 080	5 733
Total des transferts de services provenant d'autres régimes	255 330 \$	261 804 \$

Note 16 : Débiteurs et charges payées d'avance

Les débiteurs et charges payées d'avance se composent des montants suivants :

Aux 31 décembre (en milliers de dollars)	2025	2024
Charges payées d'avance	6 373 \$	6 638 \$
TVH recouvrable	217	197
Autres débiteurs	4 357	1 379
Total des débiteurs et charges payées d'avance	10 947 \$	8 214 \$

Note 17 : Transactions entre parties liées

Dans le cours normal des activités, la Commission a conclu des transactions avec divers ministères et organismes et diverses sociétés d'État sur lesquels le gouvernement de l'Ontario exerce le contrôle ou une influence notable. Le gouvernement de l'Ontario est le Promoteur du régime. La Commission a acquis des placements auprès de la SOGP, du gouvernement de l'Ontario et des entités liées selon des modalités commerciales normales. Au 31 décembre 2025, la Commission détenait des obligations de la province d'Ontario d'une valeur de 1 069 millions de dollars (1 652 millions de dollars en 2024). Pour en savoir plus sur les fonds en gestion commune de la SOGP, voir la note 4 h).

La Commission administre d'autres avantages sociaux d'employés de la fonction publique provinciale en vertu d'accords de service. Les services suivants sont rendus selon le principe de la récupération des coûts et n'ont aucune incidence nette sur le budget d'exploitation de la Commission.

En 2018, la SOGP a conclu une convention visant la location de bureaux dans un immeuble en partie détenu par la Commission. Le bail a commencé en 2021. Le contrat de location a été négocié dans des conditions normales de concurrence. Au 31 décembre 2025, la Commission avait des dépenses d'investissement de 4 447 \$ (5 467 \$ en 2024) à l'égard des immobilisations du 16 York Street qui sont comptabilisées à titre de charges payées d'avance dans l'état de la situation financière.

La Commission administre le Régime, auquel tous les employés admissibles de la SOGP participent. Dans le cadre de la prestation de ce service, la SOGP remet à la Commission les cotisations salariales et les cotisations patronales correspondantes. La SOGP gère les actifs de placement de la Commission depuis juillet 2017. La Commission paie sa quote-part des dépenses d'exploitation et d'investissement de la SOGP selon le principe du recouvrement des coûts (note 6 b)). Les frais de gestion des placements et les frais de garde externes sont payés par la SOGP au nom de la Commission (note 6 b)).

Note 18 : Gestion du capital

Les excédents ou déficits de capitalisation déterminés périodiquement au moyen des évaluations aux fins de la capitalisation effectuées par l'actuaire indépendant représentent le capital du Régime et figurent dans l'état de la situation financière. L'évaluation aux fins de la capitalisation de l'actuaire permet d'évaluer la santé à long terme du Régime (note 11). L'objectif de la gestion du capital du Régime est de s'assurer que le Régime est capitalisé afin qu'il puisse verser la totalité des prestations. Les niveaux de cotisations minimaux annuels sont établis en fonction des évaluations aux fins de la capitalisation afin d'éliminer tout manque de fonds. L'énoncé du Régime fournit également des lignes directrices à l'égard du placement des actifs du Régime (note 4 a)) de façon à permettre la gestion de tout excédent ou manque de fonds. Le taux de rendement annualisé moyen prévu sur 30 ans du Régime fixé dans l'énoncé doit être d'environ 6,5 % (7,0 % en 2024).

Note 19 : Événements postérieurs

La Commission examine régulièrement les taux de cotisations afin de s'assurer qu'ils sont suffisants pour financer les prestations de retraite futures. En 2026, le Promoteur du régime a approuvé une augmentation des taux de cotisation qui entrera en vigueur le 1^{er} avril 2026. Pour les participants au Régime, les taux de cotisation augmenteront et correspondront à 8,70 % du salaire assujetti aux cotisations jusqu'à concurrence du MGAP, et à 12,00 % du salaire, pour les salaires annuels supérieurs au MGAP en 2026. Pour les employés civils de la police, les taux de cotisation augmenteront et correspondront à 9,65 % du salaire assujetti aux cotisations jusqu'à concurrence du MGAP, et à 12,95 % du salaire, pour les salaires annuels supérieurs au MGAP en 2026. Pour les agents de la police, les taux de cotisation augmenteront et correspondront à 10,60 % du salaire assujetti aux cotisations jusqu'à concurrence du MGAP, et à 13,90 % du salaire, pour les salaires annuels supérieurs au MGAP en 2026.

Répertoire du personnel clé

Darwin Bozek

Président et chef de la direction

Marc Rondeau

Vice-président directeur et chef des rentes

Mila Babic

Vice-présidente directrice et chef du service à la clientèle

Joanna Carson

Chef des finances

Andrew Tambone

Chef des placements

Valerie J. Adamo

Chef de la technologie

Jasmine Kanga

Chef des ressources humaines et des services corporatifs

Chris Kautzky

Chef des placements – retraité en 2025

Armand de Kemp

Chef des services financiers – retraité en 2025

Glossaire

Catégorie d'actif - Groupe de titres comportant des caractéristiques comparables.

CEM Benchmarking Inc. - Entreprise internationale spécialisée dans les analyses comparatives des régimes de retraite.

Composition de l'actif - Catégorisation des éléments d'actif au sein du portefeuille du régime de retraite (ex. : liquidités, actions canadiennes, immobilier, etc.). Chaque catégorie est pondérée en pourcentage de la juste valeur de l'ensemble du portefeuille.

Débenture - Titre à long terme qui dégage normalement un taux d'intérêt fixe et n'est pas garanti.

Entente de gestion des placements (EGP) - Entente qui régit la relation entre la SOGP et la Commission et qui s'attarde surtout aux questions liées aux placements.

Entente de soutien et de mise en œuvre (ESM) - Entente qui régit les questions d'exploitation et de gouvernance, comme la transition des employés à court terme, les services partagés, les politiques de gouvernance de la SOGP, la répartition des coûts et les principes de restriction des coûts.

Hypothèses - Estimations du niveau de certaines variables - comme les taux d'intérêt, le taux de rendement des placements et les taux de mortalité - dans l'avenir. Les hypothèses sont utilisées pour déterminer le coût futur des rentes et la valeur future des actifs de retraite.

Indice de référence - Point de repère utilisé pour comparer le rendement et le risque du portefeuille. L'indice composé S&P/TSX est communément utilisé pour comparer le rendement et le risque du portefeuille d'actions canadiennes. La Répartition stratégique de l'actif de la Commission est un des points de référence comparativement auquel le Régime est évalué du point de vue du risque et du rendement.

Investissement responsable - Intégration de facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) aux processus de décisions de placement et du suivi, à l'appui du rendement à long terme.

Modernisation des systèmes de rente - Programme que nous mettons en œuvre pour reconfigurer nos processus commerciaux et mettre à niveau nos systèmes d'administration des rentes afin de répondre aux besoins en évolution constante de nos clients et parties prenantes et de veiller à ce que notre technologie demeure à jour et sécurisée.

Options - Les options sont des ententes contractuelles en vertu desquelles l'acheteur a le droit, mais non l'obligation, d'acheter (*call option*) ou de vendre (*put option*), à une date future ou avant cette date, un actif sous-jacent à un prix prédéterminé.

Rendements ajustés au risque - Mesure utilisée pour analyser le rendement d'un placement par rapport au risque assumé pour obtenir ce rendement. Le rendement ajusté au risque peut être utilisé pour comparer le rendement d'un portefeuille par rapport à un indice de référence doté d'un profil de risque et de rendement connu.

Répartition stratégique de l'actif (RSA) -

Stratégie à long terme qui vise à établir une répartition cible de l'actif dans le but de dégager le rendement le plus élevé pour verser les prestations de retraite courantes et projetées en fonction de la tolérance au risque et l'horizon de placement du Régime.

Risque de contrepartie - Le risque qu'une contrepartie ne respecte pas ses obligations financières contractuelles.

Risque total - La volatilité ou fluctuation du rendement d'un portefeuille sur une période déterminée.

RRF - Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario.

Situation de capitalisation - Mesure du montant de l'actif que le régime de retraite détient pour être en mesure de verser ses prestations de retraite futures (valeur courante des prestations de retraite projetées). La situation de capitalisation est considérée comme une attestation de la santé d'un régime de retraite et est déterminée à l'aide d'une évaluation de la capitalisation.

SOGP - Société ontarienne de gestion des placements.

Taux d'actualisation - Taux de rendement prévu des placements futurs qui est utilisé pour calculer la valeur courante des rentes.